

Feuille de route

Territorialisation de la planification écologique
Martinique

AVRIL 2026



Construire une feuille de route spécifique à la Martinique pour répondre aux enjeux d'atténuation et d'adaptation au changement climatique à horizon 2030

La planification écologique territoriale en Martinique s'appuie sur un cadre défini par le Secrétariat Général à la Planification Écologique qui permet à chaque territoire de décliner les objectifs de décarbonation, de préservation de la biodiversité et d'adaptation au changement climatique à horizon 2030. Pour y répondre, 19 leviers sont identifiés autour de 6 axes thématiques du plan "**Mieux Agir**" de France Nation Verte et une **méthodologie en 3 étapes – à savoir un Diagnostic, un Plan d'Action, une Consultation publique** permettant la construction d'une **Feuille de route territorialisée**. Cette démarche repose sur une **collaboration** entre l'État, la Collectivité Territoriale de Martinique, les collectivités locales, les entreprises et les citoyens afin de s'assurer de l'ancrage local.

Après une première phase de diagnostic menée en 2024, dont la synthèse est disponible [en ligne](#), 12 groupes de travail, les EPCI, les communes mais aussi les entreprises et l'ensemble des parties prenantes ont été sollicités afin d'alimenter la présente feuille de route. Celle-ci inclut la mise à jour du diagnostic, le plan d'action, les engagements ainsi que les modalités de suivi de la COP en Martinique.

Un territoire insulaire - hotspot de la biodiversité mondiale – face à de multiples défis

L'insularité de la Martinique engendre plusieurs défis majeurs. **L'énergie et l'alimentation sont largement importées**, avec une dépendance de plus de 75% à l'énergie thermique pour la production d'électricité. La souveraineté alimentaire et la sensibilisation des populations sont particulièrement à renforcer, notamment par l'amélioration de l'attractivité de la filière. Le système électrique est totalement autonome et nécessite un pilotage fin ainsi que des investissements importants pour renforcer l'intégration des énergies renouvelables. **La gestion des déchets est également rendue complexe par la limitation du foncier disponible pour les infrastructures clés** et des problématiques de moyens complexifiant l'équation économique.

L'approvisionnement en eau reste fragile, dépendant d'une ressource de surface soumise à des aléas de pluviométrie et des réseaux peu performants. Pourtant reconnue comme un hotspot de biodiversité mondiale, avec près de la moitié du territoire couvert de forêts et un espace marin de 45 000km², **la biodiversité martiniquaise est menacée par les difficultés liées à la gestion de l'assainissement**, la destruction des habitats due à la **pression foncière**, ainsi que par **les espèces exotiques envahissantes**. Considérant sa position géographique, l'île fait face à **des défis d'adaptation au changement climatique majeurs** : élévation du niveau de la mer, augmentation des températures et phénomènes météorologiques extrêmes, qui menacent les écosystèmes, les infrastructures et la santé publique.

Socialement et économiquement, la Martinique est confrontée à une population vieillissante et en diminution, avec des difficultés sociales croissantes et un taux de pauvreté élevé, malgré une économie principalement axée sur les services.

Les transports publics sont encore trop peu développés, entraînant une dépendance quasi-totale à la voiture et des difficultés de déplacement aux impacts socio-économiques importants. Le développement des infrastructures, de la connaissance et de l'information voyageur, ainsi que des mobilités douces, constitue un axe prioritaire. Les entreprises doivent poursuivre leur engagement quant aux enjeux énergétiques, de l'eau et des déchets mais également être impliquées dans les défis liés à la gestion du foncier, la biodiversité et le transport.

La coopération régionale constitue pour la Martinique un levier d'action majeur, à la fois sur les sujets de l'énergie, de la biodiversité et de la gestion des déchets. **Les financements doivent être rendus plus lisibles** afin d'accompagner efficacement les porteurs de projets. Les données nécessaires au suivi des actions doivent être davantage structurées pour permettre un pilotage sur l'ensemble des dimensions. **Enfin, la formation et la sensibilisation sont indispensables** pour favoriser le développement des filières professionnelles en lien avec les besoins du territoire et accompagner l'évolution des pratiques à l'échelle des nos institutions, de nos entreprises mais également au niveau de chaque martiniquais.

Un premier plan de 229 actions permettant d'initier la mise en mouvement

Le plan d'action est constitué de **229 actions** pour un coût global estimé à environ **320 millions d'euros**. La moitié des actions ont été amplifiées par la COP et 10% sont des actions existantes à mieux mettre en visibilité. 40% sont des actions nouvelles, soulignant le besoin d'innovation. Une méthodologie rigoureuse de priorisation a permis d'identifier **74 actions prioritaires**. Cette démarche s'est appuyée sur un système de notation précis, visant à faire ressortir les actions à fort impact territorial et présentant un besoin critique d'accélération pour répondre aux enjeux spécifiques de la Martinique. Certaines actions ont également été retenues en raison de leur importance stratégique, bien qu'elles nécessitent encore d'être complétées par des données (jalon, budget, porteurs, etc.). D'autres actions ont été retenues à échelle administrative plus locales du fait de leur pertinence. Ces ajustements seront réalisés à l'issue de discussions approfondies avec les porteurs de projets.

Au regard des paramètres requis pour une qualification des projets COP, **36% de ces actions ont atteint un niveau de maturité suffisant pour être suivies à long terme et inscrites dans la feuille de route et près de 28% des actions du plan pourraient être aisément complétées d'ici le premier semestre 2026**. Les actions restantes nécessitent l'identification de porteurs et/ou de jalons clés afin d'assurer un suivi du projet jusqu'en 2030, notamment pour les thématiques des déchets, de l'économie circulaire, des gaz fluorés, de l'adaptation au changement climatique et de la formation.

La majorité des actions sont prises en charge par les collectivités et l'État (y compris ses opérateurs), tandis que les entreprises et les associations constituent les autres entités responsables de leur mise en œuvre, ce qui souligne la nécessité d'une coordination renforcée, notamment avec les Contrats de Relance et de Transition Ecologique (CRTE).

Concernant la typologie des projets, la Martinique **doit encore valider plusieurs plans structurels**, tels que la PPE et le SAR notamment, ainsi que des réglementations majeures.

Bien que plusieurs outils de gouvernance, de planification et de diagnostic encadrent déjà l'action publique dans les domaines de l'énergie, de la biodiversité, des déchets, des risques majeurs, de l'économie circulaire et des gaz fluorés, il apparaît nécessaire de mieux coordonner leur mise en œuvre et d'accompagner les acteurs dans l'opérationnalisation des actions. Certains volets, tels que l'eau, la sobriété foncière, l'agriculture et l'adaptation au changement climatique doivent encore être structurés et articulés plus étroitement avec les dispositifs existants.

Un renforcement de la coordination, mais aussi de l'observation et de la connaissance continue, est indispensable pour assurer un pilotage cohérent et partagé des politiques publiques. Des priorités émergent, notamment sur **la gestion des sargasses, le développement des énergies renouvelables, la réduction de l'usage des produits phytosanitaires, la maîtrise des espèces exotiques envahissantes, la sobriété dans la gestion de l'eau et la restauration des continuités écologiques**.

Les leviers d'action pour la planification écologique en Martinique

MIEUX Se déplacer 21 actions	MIEUX Se loger 4 actions	MIEUX Préserver 77 actions	MIEUX Produire 65 actions	MIEUX Se nourrir 17 actions
<ul style="list-style-type: none"> Planification et connaissance des mobilités Transports en commun (y compris maritime) et intermodalité (marche/vélo) Réduction des déplacements Efficacité et carburants des véhicules décarbonés Bus et car décarbonés Véhicules électriques 	<ul style="list-style-type: none"> Maîtrise de l'énergie du résidentiel 	<ul style="list-style-type: none"> Continuités écologiques Restauration des habitats naturels / aires protégées Lutte contre les EEE Gestion des forêts Sobriété foncière & désimperméabilisation des sols Sécurisation de l'eau potable Sobriété dans l'eau et diversification de la ressource Assainissement 	<ul style="list-style-type: none"> Gestion et prévention des déchets Rénovation tertiaire Produits bois Electricité renouvelable Décarbonation de l'industrie Transport de marchandises 	<ul style="list-style-type: none"> Agriculture bio & HVE Loi Egalim Usage des phytosanitaires
S'adapter Aux effets du changement climatique 27 actions		<ul style="list-style-type: none"> Agriculture biologique et de HVE Gestion des forêts Sargasses Sobriété foncière Transports en commun 		
Accompagner la planification écologique 18 actions		<ul style="list-style-type: none"> Coopération régionale Formation et sensibilisation Données et connaissances de la transition écologique Financements 		

Un engagement de l'ensemble des parties à confirmer et à déployer durablement à l'échelle infra-territoriale

À l'issue de la COP #3, les acteurs territoriaux devront confirmer leur mobilisation durable autour des priorités et objectifs de la planification écologique de la Martinique à l'horizon 2030.

Trois piliers sont définis pour accompagner, suivre et accélérer le développement des projets issus de la COP.

Premièrement, les avancées sur les projets COP et la remontée de nouveaux projets seront suivies au sein des gouvernances existantes (PPE, PPGDM, CRTE, etc...). Ensuite, il sera nécessaire de poursuivre l'appui à l'émergence de projets à impact. Pour cela, les groupes de travail transverses seront maintenus, un dispositif d'accompagnement des porteurs de projets sera défini et un lien renforcé avec le niveau national sera mis en place pour les thématiques dépassant le périmètre martiniquais. Enfin, il sera crucial de garantir de l'engagement de l'ensemble des parties prenantes au niveau infra-territorial, en participant activement aux instances existantes (Fond Vert, CRTE, CERC, etc..), en assurant la diffusion locale de l'information par les élus porteurs d'actions COP, en renforçant la visibilité via les médias et acteurs du changement, et en valorisant les progrès réalisés chaque année lors d'une COP annuelle.

Une concertation publique pour recueillir les avis des citoyens sur les actions prioritaires

Dans le cadre de l'élaboration de la feuille de route pour la transition écologique de la Martinique, une consultation publique a été organisée entre août et fin octobre 2025 afin de recueillir l'avis des citoyens sur une sélection d'actions à fort impact. Destinée à l'ensemble de la population, cette démarche visait à informer, engager et encourager le passage à l'action, tout en évaluant les initiatives jugées prioritaires.

Le questionnaire, conçu sous forme de QCM, comportait une quarantaine de questions réparties en six grands thèmes, complétées par une question ouverte facultative destinée à recueillir les remarques des participants.

Un lien numérique a été proposé, avec un appui logistique des mairies, associations locales, relais médiatiques ainsi qu'auprès des scolaires et de l'université. Une attention particulière a été portée à la lisibilité, à l'ergonomie et à la validation institutionnelle des contenus.

Les résultats de cette consultation, analysés en octobre, ont permis d'identifier les actions les plus soutenues par les citoyens, en vue de leur intégration dans la présente feuille de route.

Dans le cadre de la concertation publique organisée entre début août et fin octobre 2025, les citoyens martiniquais ont été invités à s'exprimer sur une quarantaine d'actions en faveur de la transition écologique de leur territoire. Le format, simple et accessible, reposait sur un formulaire en ligne. Les citoyens étaient invités à **évaluer le niveau d'utilité perçue de chaque action proposée** au sein des différentes familles thématiques, en choisissant entre quatre options : *utile, pas d'avis, inutile* ou *indésirable*.

9 familles thématiques : Alimentation durable, Biodiversité, Climat, Eau, Energies alternatives, Ecologie & Urbanisme, Déchets & Economie Circulaire, Données & Connaissances et Transport.

Ils devaient ensuite **classer les actions de chaque famille par ordre de priorité** (du 1er au dernier rang). Cette double approche permet de mesurer à la fois le **degré d'adhésion** aux actions et leur **hiérarchisation** selon l'importance accordée par les citoyens.

La consultation a mobilisé majoritairement les **adultes de 36 à 50 ans**, suivis des **51-65 ans**. Les **jeunes de 15 à 25 ans** ont également participé en nombre, notamment grâce à la communication menée dans les établissements scolaires. À l'inverse, les **26-35 ans** et les **plus de 65 ans** sont moins représentés, probablement en raison de freins d'accès numériques ou de disponibilité.

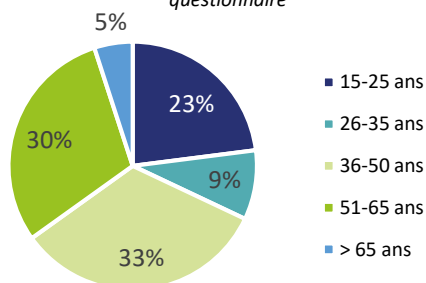
Près d'un répondant sur deux réside sur le territoire de la **CACEM**, un sur trois à l'**Espace Sud** et un sur cinq à **Cap Nord**.

Sur le plan thématique, certaines familles d'actions – notamment **l'alimentation durable, l'adaptation au changement climatique** et **la préservation de la biodiversité** – suscitent le plus fort consensus (taux de rejet <4 %). À l'inverse, les actions liées au **développement des énergies marines, à l'exploration souterraine pour la ressource en eau, la mobilité partagée (covoiturage, autopartage)** et les **études territoriales** recueille d'avantage de réserves (**rejets de 9 à 15 % et de neutralité de 10 à 13%**).

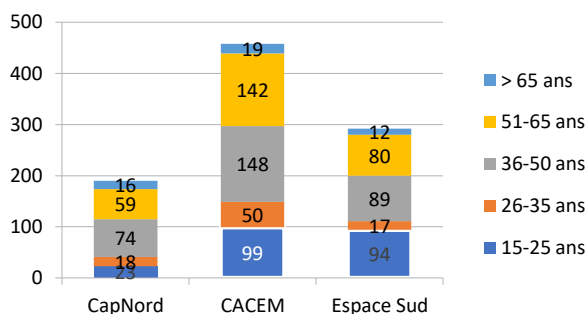
Ces écarts soulignent la nécessité de **mieux informer et sensibiliser les citoyens**, tout en développant **une approche territorialisée des politiques publiques**, capable de répondre aux attentes et aux perceptions spécifiques exprimées localement.

- **Nombre total de participants : 940**
- **Répartition géographique des répondants :**
 - Cap Nord : 190 (20,2%)
 - CACEM : 458 (48,7%)
 - Espace Sud : 292 (31,1%)
- **95% de répondants sont des résidents permanents**

Répartition des tranches d'âge ayant répondu au questionnaire



Taux de réponse par tranches d'âge et territoires



Classement et perception d'utilité des citoyens par famille thématique (par ordre décroissant de rejet)

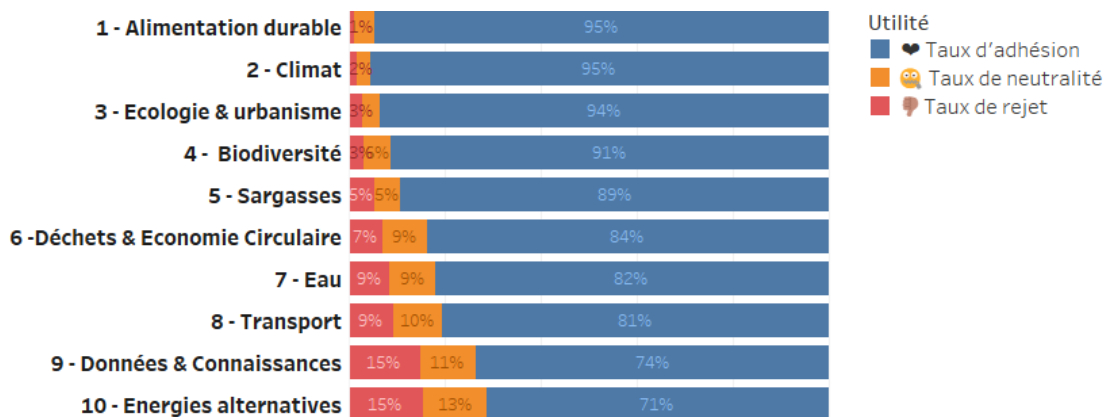


Table des matières

Préambule

- Edito du préfet
- Edito du PCE

Introduction

- Le contexte martiniquais
- Points clés du diagnostic
- Points clés du plan d'action

Plan d'action

- Atténuer l'impact des activités humaines
 - Mieux produire et consommer
 - Mieux se déplacer
 - Mieux préserver
 - Mieux se nourrir
- S'adapter aux effets du réchauffement climatique
-
- Accompagner la transition écologique
 - Formation et sensibilisation
 - Données et connaissances
 - Coopération régionale
 - Financements

Modalités de mise en œuvre

- Engagements des acteurs territoriaux
- Modalités de suivi et d'animation post-COP

Annexes

- Rappel des modalités de travail
- Plan d'action détaillé
- Liste des guichets de financement
- Résultat questionnaire entreprise
- Résultat du questionnaire des communes
- Points forts et points à accélérer par thématique

Préambule



Une feuille de route pour traduire les engagements de la COP en actions concrètes



Face à l'urgence climatique, à l'érosion de la biodiversité et aux fragilités sociales et économiques, l'inaction n'est plus possible. En Martinique, territoire insulaire et maritime, ces défis sont immédiats, concrets et profondément liés à notre histoire, à notre rapport au vivant et à notre responsabilité collective envers l'avenir.

La Feuille de route de la territorialisation de la planification écologique fixe un cap à l'horizon 2030. Élaborée à partir d'un diagnostic rigoureux et d'une large mobilisation des collectivités, des services de l'État, des entreprises, des associations et des citoyens, elle traduit une conviction simple : la transition écologique se construit ici, maintenant, et ensemble.

Notre Pays Martinique fait face à des contraintes fortes : dépendance énergétique et alimentaire, fragilité de la ressource en eau, pression foncière, gestion des déchets, vulnérabilité accrue au changement climatique. Mais la Martinique est aussi un pays d'engagement, d'inventivité et de résilience. Ces défis sont autant de leviers pour transformer notre modèle de développement, en conciliant justice sociale, efficacité économique et préservation du vivant.

À partir de 229 actions identifiées dont 74 prioritaires, cette feuille de route engage résolument au passage à l'action. Elle couvre l'ensemble des enjeux structurants : énergie, eau, biodiversité, mobilités, économie circulaire, adaptation climatique, formation et connaissance. Elle fait le choix de l'impact, de la cohérence et de l'opérationnalité, avec un pilotage renforcé et un suivi dans la durée. La réussite de cette démarche repose sur une responsabilité partagée.

*Les collectivités doivent impulser, coordonner et territorialiser l'action publique.
Les entreprises sont appelées à innover, investir et transformer leurs pratiques.
Les associations, par leur ancrage territorial, leur expertise et leur capacité de mobilisation, jouent un rôle essentiel dans l'accompagnement, la sensibilisation et la mise en œuvre des actions.
Les citoyens, pleinement associés à la concertation, sont des acteurs à part entière de la transition, par leurs choix et leurs engagements quotidiens.*

*Dans le cadre institutionnel actuel, l'État demeure détenteur de responsabilités régaliennes structurantes. Leur exercice plein et effectif est une condition indispensable à la réussite de cette feuille de route, notamment sur les enjeux maritimes, énergétiques et de résilience.
La planification écologique territorialisée repose donc sur ce partenariat exigeant entre l'État et les territoires. Assumer la transition écologique, c'est assumer un choix de responsabilité et de vérité.
C'est fixer un cap, tenir la durée et mobiliser toutes les forces du Pays Martinique.*

L'État, les collectivités, les acteurs économiques, le monde associatif et chaque Martiniquaise, chaque Martiniquais ont une part à prendre dans cette transformation.

Avec détermination, exigence et esprit de rassemblement, nous faisons de cette feuille de route un engagement collectif au service de la Martinique et des générations à venir.

Une feuille de route pour traduire les engagements de la COP en actions concrètes



La Martinique se trouve aujourd'hui à un moment charnière de son histoire collective. Face à l'urgence climatique, aux menaces qui pèsent sur notre biodiversité, aux phénomènes extrêmes qui se multiplient (sécheresses, inondations, montée des eaux), il nous appartient d'agir avec audace et responsabilité. Notre île, d'une richesse environnementale remarquable, porte aussi la vulnérabilité d'un territoire insulaire soumis aux effets du dérèglement climatique.

C'est dans ce contexte que la démarche de territorialisation de la planification écologique prend tout son sens. Elle repose sur une conviction simple : ce sont les acteurs de terrain (communes, intercommunalités, associations, citoyens, entreprises) qui connaissent le mieux les réalités locales, les contraintes et les possibilités qu'offre le territoire. L'État, aux côtés de la Collectivité territoriale de Martinique, doit être un allié et un catalyseur.

Depuis le lancement de la COP territoriale, nous avons entrepris un travail collectif ambitieux : grâce à un diagnostic partagé et des ateliers thématiques, près de 230 actions ont pu être identifiées dont 74 prioritaires, composant une feuille de route claire pour 2030.

Cette feuille de route n'est pas un simple catalogue d'orientations, mais un engagement concret. Elle doit permettre de donner un cap, d'identifier les porteurs de projet et de garantir un suivi rigoureux. Au-delà des injonctions nationales, il s'agit d'un pacte local de transition, adapté aux défis martiniquais : gestion de l'eau et de la biodiversité, résilience climatique, transition énergétique, mobilité durable, adaptation des infrastructures, protection des milieux naturels.

À travers cette démarche, j'appelle toutes les forces vives de Martinique à se rassembler. Chaque acteur, chaque citoyen a un rôle à jouer. C'est une démarche collective qui exige un dialogue sincère, une transparence partagée et une mobilisation durable. La consultation citoyenne doit nourrir notre légitimité, renforcer l'appropriation territoriale, et permettre d'orienter les priorités selon les attentes de la population.

Avec cette feuille de route, nous posons les jalons d'une Martinique qui assume pleinement son destin écologique : une île plus résiliente, plus protectrice de sa biodiversité et de ses ressources et solidaire dans ses choix. L'État sera à vos côtés, en soutien et en garant des moyens mobilisés, pour que cette transition ne soit pas une contrainte, mais une opportunité pour notre île et ses habitants.

Je vous invite à franchir ensemble ce cap essentiel. Que la COP de la transition écologique serve de moteur à une nouvelle ambition collective pour la Martinique.

Le Préfet de la Martinique

Introduction

- Le contexte martiniquais
- Points clés du diagnostic
- Points clés du plan d'action



La Martinique est reconnue comme l'un des **36 « hotspots » de la biodiversité mondiale**, abritant plus de **1 500 espèces endémiques**. Ses forêts couvrent **près de la moitié du territoire (46 %)**, tandis que **2 875 hectares de zones humides, mares et mangroves** contribuent à la richesse et à la régulation écologique des milieux naturels.

L'île dispose également d'un **espace marin de 45 000 km²**, incluant **56 km² de formations coralliennes** qui participent à la protection du littoral et à la vitalité des écosystèmes côtiers.

Si la **ressource en eau** est globalement abondante, **sa répartition demeure inégale**, tant sur le plan géographique que saisonnier, en raison d'une dépendance forte aux ressources de surface et d'un réseau encore peu performant.

Cette biodiversité exceptionnelle est cependant **soumise à de fortes pressions** : la **destruction et la fragmentation des habitats naturels**, l'**urbanisation diffuse**, le **développement des espèces exotiques envahissantes**, ainsi que les insuffisances du système d'assainissement, qui concerne encore plus de 50 % de la population et freine l'atteinte des objectifs réglementaires.

L'**insularité** de la Martinique accentue ces défis. L'île reste fortement dépendante des importations énergétiques, alimentaires et autres biens, avec notamment **plus de 75 % d'électricité issue de sources fossiles et importées**. Le système électrique nécessite un pilotage fin et des investissements constants pour accélérer la transition vers les énergies renouvelables. La **gestion des déchets** illustre la nécessité d'un changement de modèle vers une économie circulaire, fondée sur la réduction, le réemploi, la valorisation et la mutualisation des ressources.

La rareté du foncier, la taille limitée du marché et la dispersion de l'habitat complexifient la mise en place de filières locales performantes, mais offrent également des opportunités d'innovation et de coopération interterritoriale.

Sur le plan social et démographique, la Martinique connaît une **baisse continue de sa population**, un **vieillessement marqué** et des **inégalités sociales persistantes**, dans un contexte économique dominé par le secteur tertiaire. Ce modèle, très dépendant des importations, souligne la nécessité de **repenser la production locale**, de **favoriser les circuits courts** et de **développer des filières vertes** inscrites dans une logique circulaire et durable.

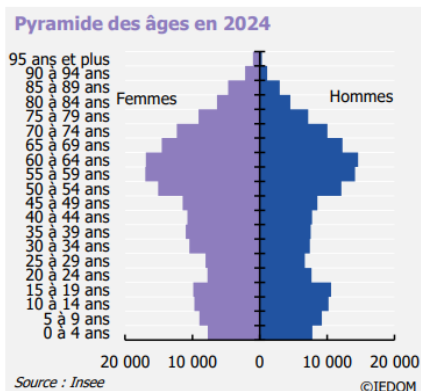
Données 2024

Martinique

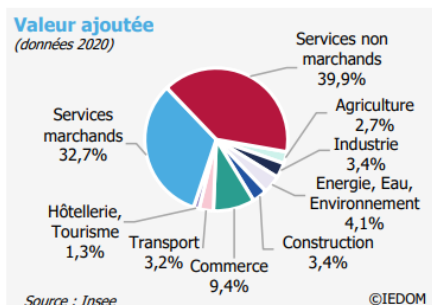
Hexagone

Population (milliers, au 1/1/25)	355	66 352
Densité de population (hab/km ²)	315	121
Taux de pauvreté au seuil de 60% (%)	26,7	14,4

Pyramide des âges 2024



Répartition sectorielle de la valeur ajoutée 2020



MIEUX Se déplacer

- Planification et connaissance des mobilités
- Transports en commun (y compris maritime) et intermodalité (marche/vélo)
- Réduction des déplacements
- Efficacité et carburants des véhicules décarbonés
- Bus et car décarbonés
- Véhicules électriques

MIEUX Se loger

- Maîtrise de l'énergie du résidentiel

MIEUX Préserver

- Continuités écologiques
- Restauration des habitats naturels / aires protégées
- Lutte contre les EEE
- Gestion des forêts
- Sobriété foncière & désimperméabilisation des sols
- Sécurisation de l'eau potable
- Sobriété dans l'eau et diversification de la ressource
- Assainissement

MIEUX Produire

- Gestion et prévention des déchets
- Rénovation tertiaire
- Produits bois
- Électricité renouvelable
- Décarbonation de l'industrie
- Transport de marchandises

MIEUX Se nourrir

- Agriculture bio & HVE
- Loi Egalim
- Usage des phytosanitaires

S'adapter

- Agriculture biologique et de HVE
- Gestion des forêts
- Sargasses
- Sobriété foncière
- Transports en commun

Accompagner la planification écologique

- Coopération régionale
- Formation et sensibilisation
- Données et connaissances de la transition écologique
- Financements

Points forts

Points à accélérer

MIEUX
Se nourrir

Améliorer la soutenabilité de l'alimentation des martiniquais de la graine à l'assiette

- Mise en place d'action d'éducation alimentaire (équilibre de l'assiette, gaspillage, qualité des produits)
- Réduction de l'utilisation des phytosanitaires par les collectivités
- Structuration des filières agricoles canne et banane
- Améliorer l'attractivité des filières d'agriculture et d'élevage
- Développer la structuration et l'accompagnement des filières
- Renforcer la gouvernance territoriale
- Anticiper l'adaptation aux changement climatique

MIEUX
Préserver

Préserver la richesse de la biodiversité endémique face aux changements induits par l'activité humaine

- Lutte Contre les Espèces Exotiques Envahissantes (EEE)
- Renforcement des outils de protection de la biodiversité
- Protection des zones de captage
- Régulation des constructions et gestion urbaine
- Améliorer le rendement des réseaux d'eau et diversification des ressources
- Mettre en conformité de l'assainissement
- Améliorer la connaissance et gestion de la biodiversité
- Sensibiliser les acteurs locaux à la biodiversité
- Approfondir la connaissance de la biodiversité

MIEUX
Se déplacer

Organiser un système de transport performant pour réduire la part de la voiture particulière

- Diagnostic de mobilité réalisé sur l'ensemble du territoire avec l'ensemble des acteurs, partagé en janvier 2024
- Développement des infrastructures de recharge de véhicules électrique en cohérence avec les objectifs
- Exemplarité du port et de l'aéroport
- Massifier les transports : le transport public (dont navettes maritimes) et intermodalité, en particulier les aménagements piétons
- Embarquer les établissements scolaires et les entreprises
- Améliorer la communication (communes/usagers) en utilisant le digital
- Développer les outils de connaissance des mobilités

MIEUX
Produire

Accélérer la valorisation des matières et la réalisation des projets d'énergies renouvelables

- Des gouvernances et stratégies structurées (déchets, économie circulaire, programmation pluriannuelle de l'énergie, filière bois)
- Atteinte des objectifs de maîtrise de l'énergie
- Des actions exemplaires réalisées par les entreprises
- Forte mobilisation de l'ensemble des Collectivités Territoriales sur la gestion des déchets avec de multiples actions engagées
- Développement de l'Observatoire Territorial de la Transition Ecologique et Energétique (OTTEE) sur les flux de déchets, matières et ressources
- Accélérer le développement des énergies renouvelables
- Renforcer la visibilité et l'accessibilité des guichets de soutien (EnR et maîtrise de l'énergie)
- Adresser la forte augmentation des quantités de déchets - faire évoluer les comportements
- Accélérer l'engagement des entreprises sur la maîtrise de l'énergie, la gestion des gaz fluorés, la logistique durable
- Développer la coopération régionale sur les déchets et l'énergie
- Accélérer la formation aux métiers de l'énergie, de la forêt et du bois, de la mobilité et logistique durable

S'adapter

Anticiper les effets du réchauffement climatique

- Structuration d'une offre d'accompagnement pour les pouvoirs publics
- Réflexion engagée sur les implications sanitaires du réchauffement climatique
- **S'adapter à :**
 - L'intensification des phénomènes météorologiques violents
 - Aux modifications du régime de précipitations
 - L'augmentation du niveau de température
 - A l'élévation du niveau de la mer

Accompagner

Garantir que les ressources et l'engagement des acteurs

- De nombreux guichets de financements existants
- Une dynamique de partage favorable dans le bassin caraibéen
- Collecter et structurer les données de la transition écologique
- Accompagner les porteurs de projet vers les guichets de financement
- Construire des partenariats régionaux

Premiers indicateurs et objectifs de la planification écologique en Martinique

Les indicateurs de suivi permettent de **mesurer l'avancement** des initiatives, **d'évaluer les performances** et **d'ajuster les stratégies** au fil de l'eau. Ils mettent également en lumière les lacunes en matière de données et les besoins de **fiabilisation**, éléments essentiels à l'élaboration de politiques publiques adaptées aux réalités locales. Ainsi, ils contribuent à garantir une transition écologique efficace et durable pour la Martinique.

Ci-dessous est compilée **une première liste d'indicateurs de suivi**. Ce tableau de bord a vocation à être progressivement fiabilisé avec des données actualisées et à être piloté tout au long de la démarche de Planification écologique, jusqu'à l'atteinte des résultats fixés à l'horizon 2030.

	Statut	Objectif
MIEUX Se déplacer	Voiture % des déplacements du territoire	75% 2021 Cible 2030 à l'étude PPE
	Transport en commun % des déplacements du territoire	9% 2021 Cible 2030 à l'étude PPE
	Modes actifs % des déplacements du territoire	15,3% 2021 Cible 2030 à l'étude PPE
MIEUX Produire	Electricité Renouvelable Produite % de la production du territoire	26,3% 2023 Cible 2023 PPE
	MDE Economies Electricité GWh annuel économisés	38 GWh 2023 Cible 2023 PPE
	MDE Economies Mobilité Terrestre % d'évolution de la consommation vs 2015	-3,2% 2023 Cible 2023 PPE
	Déchets Ménagers et Assimilés % d'évolution de la production vs 2010	-10,3% 2023 Cible 2025 PPGDM
	Mise en décharge % d'évolution de la mise en décharge vs 2010	-51% 2023 Cible 2030 PPGDM
	Collecte des biodéchets % de collecte sur le territoire	58% 2023 Cible 2030 PPGDM
	Valo. matière /organique DNDNI % valorisation sur le territoire	33,2% 2023 Cible 2025 PPGDM
Recycleries actives #	2 2022 Cible 2030 STEC	
MIEUX Se nourrir	Respect des obligations légales en restauration collective % réponse	33% 2023 Loi Egalim 2024
	Produits Egalim % des produits en restauration collective	8,3% 2022 Cible 2026 Loi Egalim
	Surfaces Agricoles en Bio et HVE % des surfaces agricoles du territoire	2,6% 2021 Cible 2030 SNB et SNBC
	Baisse de l'usage des phytosanitaires % d'évolution vs 2025-2017	43% 2015-2020 Cible 2030 Ecophyto
MIEUX Préserver	Forêts privées avec PGS % > 20ha équipées d'un Plan de Gestion Simple	4,5% 2024 Cible Nationale
	Identification des points noirs prioritaires	En cours 2024 2025 SNB
	Espèces Exotiques Envahissantes #	111 2024 Stabilisation 2030 SNB
	Consommation espace ha	155ha 2021 Cible ZAN 2030 à confirmer SAR
	Rendement des réseaux d'eau potable %	53% 2021 Cible 2027 SDAGE
	Conformité de l'assainissement collectif % des STEU >2000EH	28% 2023 Cible 2025 SDAGE

Certaines thématiques, telles que **l'adaptation au changement climatique**, le suivi des **gaz fluorés** ou **la biodiversité**, disposent encore de peu **d'indicateurs robustes, pérennes et centralisés**, permettant de suivre les évolutions dans le temps et de mesurer les progrès accomplis. Il s'agit d'un point à approfondir dans la suite des travaux de la planification écologique.

Les entreprises se sont exprimées sur leurs actions et leurs priorités

Afin de compléter le diagnostic un questionnaire a été conçu afin de donner la parole à l'ensemble des acteurs socio-économiques de l'île. Les réponses ont été recueillies entre juin et octobre 2024.

33 entreprises ont répondu au questionnaire. Une large majorité d'entre elles proviennent des secteurs du **tourisme** (dix répondants), de l'**industrie** et de l'**artisanat** (huit répondants). Le panel de participants inclut également des entreprises du **secteur de l'énergie** et du **commerce** (trois de chaque), du **BTP** (deux), ainsi que des entreprises d'**audit-conseil RSE**, de **services aux entreprises**, de **transport** et de l'**industrie agro-alimentaire** (une de chaque).

Plus de la moitié sont des **microentreprises ou des PME**, ce qui est reflète la structure du tissu entrepreneurial en Martinique. Ci-dessous sont présentés les points saillants sur chacune des familles d'action, les conséquences perçues par les entreprises du changement climatique ainsi que les actions mises en place au sein des entreprises.

N.B. : les niveaux d'implication des entreprises n'ont été demandés que sur les thématiques prioritaires identifiées lors du diagnostic, à savoir **l'eau, la sobriété foncière, les transports, l'énergie et les déchets**.

Conséquences perçues

Actions mises en place

MIEUX Se nourrir Agriculture

- Changement dans les conditions de culture, entraînant une augmentation du prix des matières premières.

- Meilleure gestion de l'eau, mise en place de systèmes de récupération et de stockage de l'eau de pluie.

MIEUX Préserver Eau

Niveau d'implication des entreprises sur la thématique

3,4

Pas d'implication : 1 Implication très forte : 5

Sobriété foncière

2,74

Pas d'implication : 1 Implication très forte : 5

Biodiversité

- Hausse des températures, sécheresses, événements climatiques extrêmes affectant la chaîne d'approvisionnement, les opérations et les produits/services.
- Erosion du littoral et impacts sur les établissements situés en bord de mer.
- Disponibilité réduite des ressources en eau.

- Installation de systèmes de récupération et de réutilisation des eaux de pluie.
- Mise en place de dispositifs de réduction de la consommation d'eau dans les sanitaires et les procédés industriels.
- Limitation de l'usage du foncier à travers la priorisation de conception ou rénovation de bureaux, la valorisation des friches et le choix des sites en intégrant les critères d'artificialisation des sols et de biodiversité.
- Valorisation du foncier utilisé à travers la mise en place d'actions de renaturation des espaces, de végétalisation des sites et de création des habitats adaptés aux espèces identifiées sur site.
- Sensibilisation des parties prenantes à travers la formation des employés et la communication auprès des fournisseurs et clients.

MIEUX Se déplacer Transport

2,58

Pas d'implication : 1 Implication très forte : 5

- Augmentation des coûts énergétiques pour les transports.
- Besoin de réduire les émissions de gaz à effet de serre liées aux déplacements.

- Développement de flottes de véhicules électriques et installation de bornes de recharge.
- Promotion du covoiturage et du télétravail pour réduire les déplacements.
- Encouragement des mobilités douces pour les trajets courts.

MIEUX Produire Energie

3,58

Pas d'implication : 1 Implication très forte : 5

Déchets

3,71

Pas d'implication : 1 Implication très forte : 5

- Rareté des intrants dans le processus de production.
- Augmentation des coûts des matières premières.
- Usure prématurée des équipements et installations.
- Augmentation des coûts énergétiques.

- Utilisation des énergies renouvelables (installation de panneaux photovoltaïques).
- Optimisation de la consommation énergétique (diagnostics de performance énergétique, sensibilisation des employés).
- Innovation et développement de nouveaux produits/services (recherche et développement, utilisation de l'hydrogène).
- Gestion des déchets : augmentation du taux de valorisation des déchets, optimisation de l'usage des matières achetées, mise en place de mesures de prévention auprès des employés, clients, fournisseurs, visiteurs.
- Réalisation de bilans carbone et suivi des émissions (calcul des émissions de GES, utilisation d'outils et d'indicateurs de suivi).

6 grands enseignements pour structurer l'action de la planification écologique

1

Renforcer la gouvernance

Une gouvernance renforcée est nécessaire pour traiter efficacement l'ensemble des thématiques et favoriser les synergies entre les différents acteurs. L'implication des collectivités, des institutions et des acteurs privés doit être mieux coordonnée par des structures ou instances dédiées, capables de piloter et d'accélérer la transition écologique locale. Cette gouvernance doit s'appuyer en priorité sur les instances et structures existantes afin de garantir une mise en œuvre simple et efficace.

2

Accélérer le passage à l'action des projets opérationnalisables

Les projets concrets et les actions sur le terrain sont indispensables pour répondre aux enjeux environnementaux majeurs en Martinique. Il est nécessaire d'engager des moyens techniques et financiers suffisants pour mettre en œuvre des actions structurantes et durables aux échelles administratives les plus adaptées.

3

Approfondir la connaissance sur les thématiques prioritaires

Certaines thématiques nécessitent une exploration et une réflexion plus poussée pour proposer des solutions durables, pérennes et adaptées aux spécificités de la Martinique (notamment sur des sujets clés comme la gestion des espèces exotiques envahissantes ou l'adaptation à l'évolution du trait de côte). Ces enjeux ne peuvent être résolus qu'à travers des analyses plus approfondies et un renforcement des collaborations avec des experts et les collectivités ou associations locales.

4

Créer des synergies pour amplifier l'innovation verte

L'innovation et l'adoption de technologies durables jouent un rôle essentiel pour accélérer la transition écologique en Martinique. Ce thème englobe les solutions technologiques et les initiatives qui permettent de répondre aux défis écologiques de façon plus efficiente, intégrée et partagée.

5

Sensibiliser et former pour accompagner les changements de comportements

La transition écologique passe par une évolution des comportements des individus, tant dans leur vie courante (tri des déchets, consommation responsable et locale, mobilité durable, etc.) que dans leurs activités professionnelles (rénovation des bâtiments, développement de l'économie circulaire, éco-conception, etc.). Pour favoriser cette évolution des pratiques, la sensibilisation, la formation et l'accompagnement constituent des leviers essentiels.

6

Mobiliser les financements et établir des partenariats

En facilitant l'accès aux financements (notamment par une meilleure diffusion de l'information sur les dispositifs et guichets existants), on encourage l'innovation et la transition vers des pratiques plus durables. De plus, la mise en place de partenariats régionaux renforce l'impact de ces projets en optimisant la mutualisation des ressources et en stimulant la coopération entre les acteurs du territoire.

MIEUX
Produire

p.26 et 28



Accompagner l'installation de
recycleries



Remettre en état les plateformes DIB
/ Encombrants

MIEUX
Préserver

p.41 et 45



Maintenir la brigade de lutte contre
les espèces exotiques envahissantes
du Parc Naturel Régional de la
Martinique



Renouveler et renforcer les
canalisations fuyardes

S'adapter

p.56



Aménagements en pleine mer pour
éviter l'échouage des sargasses



Adapter l'aménagement du littoral
pour faire face au retrait du trait de
côte

MIEUX
Se déplacer

p.35



Développer une application pour un
service de transport à la demande
solidaire (TADS)



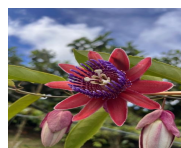
Aménager des aires de covoiturage
pour faciliter ce mode de transport.

MIEUX
Se nourrir

p.50



Créer une banque de semence
indigène et structurer la filière



Mettre en place le plan pollinisateur

p.59 **Accompagner**



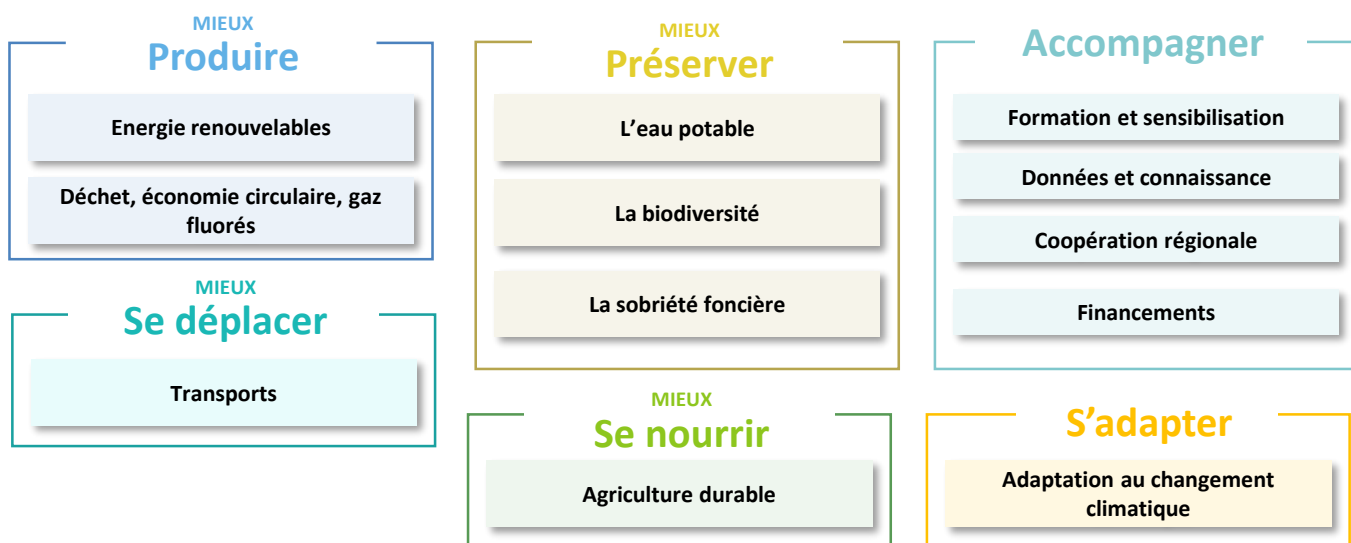
Développer la carte des formations
professionnelles initiales des lycées
professionnels en cohérence avec les
besoins du Territoire



Réaliser la feuille de route de la
planification écologique de la CMA de
Rivière-Salée

Une mobilisation collective pour l'élaboration du plan d'action

12 groupes de travail se sont réunis pendant 4 mois pour structurer le plan d'action de chacune des thématiques. Leur organisation s'est articulée de la manière suivante :



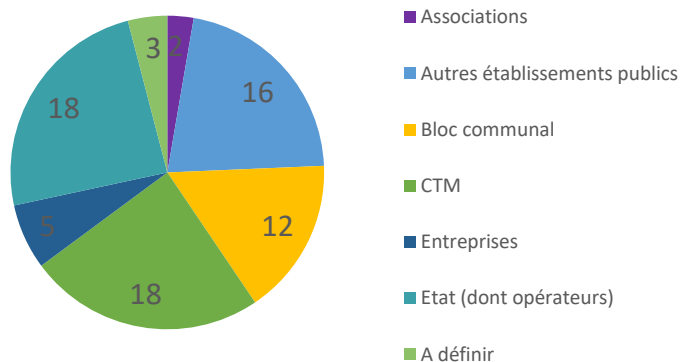
Chaque équipe cœur s'est entourée des acteurs de son écosystème afin d'élaborer le plan d'action :

Les collectivités, opérateurs, associations, services de l'État et entreprises ont été mobilisés pour identifier les actions prioritaires à inscrire dans le plan d'action.

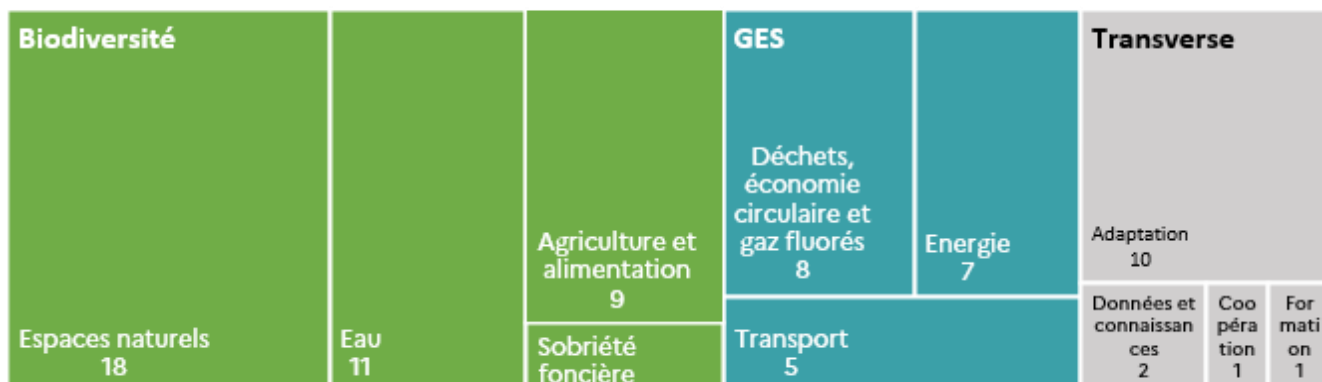
Cette mixité d'acteurs se retrouve également dans le portage des actions, qui mobilise l'ensemble du spectre des acteurs de la transition écologique.

On observe toutefois une surreprésentation des collectivités, véritables chevilles ouvrières de la mise en œuvre des actions, en raison de leurs compétences territoriales et de leur rôle central dans la coordination locale (mais également du fait de l'exercice de Planification Ecologique).

Distribution des actions selon les types de porteurs



Il en résulte 74 actions prioritaires, visant à réduire l'impact des GES, préserver la biodiversité et adapter la Martinique au changement climatique, réparties de la manière suivante :



Sur certaines thématiques comme l'adaptation ou la formation, où l'état des réflexions demande à être approfondi, des pistes de travail sont également proposées en complément afin de structurer la suite de la démarche.

Plan d'action

- Mieux produire et consommer
- Mieux se déplacer
- Mieux préserver
- Mieux se nourrir
- S'adapter
- Accompagner la transition écologique



MIEUX

Produire et Consommer

- Contexte
- Gouvernance
- Plan d'action



Energie, Déchet, économie circulaire et gaz fluorés

L'insularité martiniquaise accentue les défis énergétiques et de gestion des déchets, appelant à un développement accru d'une économie circulaire.

93% des ressources énergétiques sont importées

Consommation électricité :
90% par le résidentiel et le tertiaire
10% par l'industrie

60% de la consommation des communes est l'éclairage public

50% des flux logistiques sur le BTP et l'extraction
95% des véhicules professionnels sont des Véhicules Utilitaires Légers

Une ambition d'autonomie énergétique à concrétiser, tout en maîtrisant les coûts et en garantissant la sécurité d'approvisionnement

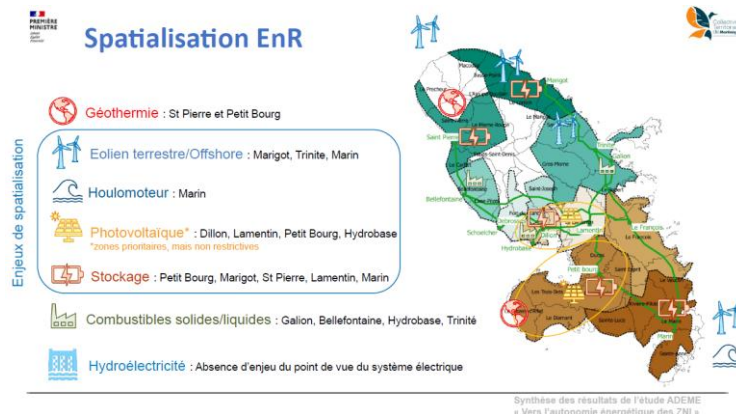
La Martinique importe plus de 90 % de son énergie, et 75 % de la production d'électricité repose sur des sources fossiles, consommée principalement par les secteurs tertiaire et résidentiel. Le coût de l'électricité produite est donc supérieur à celui de la France hexagonale, et demeure fortement exposé aux variations du cours du baril de pétrole. Il en résulte un intérêt accru pour la maîtrise de la consommation énergétique et la transition vers les énergies renouvelables. Le maintien et l'allongement de la durée de vie des installations énergétiques.

L'autonomie énergétique demeure l'objectif à atteindre. Pour y arriver, plusieurs volets ont été intégrés à la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE) : le développement des énergies renouvelables solaire et éolien, le stockage énergétique, la valorisation énergétique des déchets, la géothermie, ainsi que la sécurisation des approvisionnements et du réseau électrique, indispensables pour assurer une stabilité d'autant plus complexe du fait de la non-interconnexion du territoire, de la taille et des risques naturels exacerbés par le changement climatique.

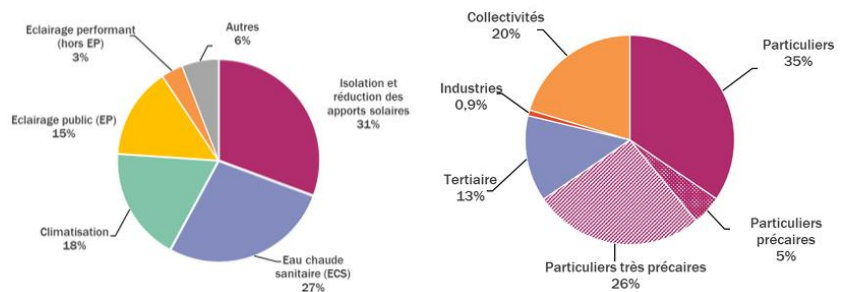
Des flux logistiques liés au BTP à optimiser dans le centre et un parc de VUL à mieux gérer

La performance du transport de marchandises est essentielle pour la compétitivité des entreprises : les embouteillages ralentissent les livraisons et le coût de l'énergie représente une charge forte. Pour les transports lourds, les motorisations alternatives restent onéreuses, mais pour les Véhicules Utilitaires Légers (VUL), l'électrique peut devenir une solution viable. De plus, les nuisances urbaines doivent être mieux prises en compte : en centre-ville, le manque de stationnement entrave les livraisons, tandis que les flux liés au BTP génèrent des nuisances sonores et dégradent les infrastructures routières.

Spatialisation envisagée du gisement d'ENR



Ventilation des charges brutes des actions standard en Martinique



Source : CRE

Energie, Déchet, économie circulaire et gaz fluorés

Tension sur l'ISDND du
Petit Galion

**Atteinte de la
capacité
maximale de
l'UIOM**

5% des émissions liées au
gaz fluorés (Martinique)

Source : CITEPA

- Absence de foncier
- Difficultés sociales & financières

La filière des déchets fait face à de multiples tensions et des freins importants

Les installations de traitement de l'île sont soumises à de fortes pressions, d'autant que la quantité de déchets ménagers a augmenté de 115 kg par habitant et par an depuis 2019 : L'installation de stockage des déchets non dangereux (ISDND) subit un remplissage accéléré tandis que l'usine d'Incineration d'Ordures Ménagères atteint sa capacité maximale. Il faut noter que le coût de la gestion des déchets en Martinique est en moyenne 1,6 supérieur à celui observée dans l'Hexagone, ce qui freine le développement des filières de recyclage.

Plusieurs éléments doivent être pris en compte : la nature des gisements et la faible disponibilité foncière limitent la possibilité de développer des filières locales. Le recours à l'exportation des déchets hors du territoire reste coûteux, et un changement culturel profond demeure nécessaire pour renforcer la prévention, la réduction et la valorisation des déchets en Martinique.

La gestion des gaz fluorés en Martinique : un enjeu majeur marqué par un déficit de données et de dispositifs de contrôle

Les gaz fluorés constituent un enjeu important pour la Martinique. Pourtant, on constate un manque de données et d'estimation, tant quantitatives que qualitatives, sur les flux entrants, sortants ou traités par les éco-organismes. Avec un pouvoir de réchauffement global jusqu'à 25 200 fois plus élevé que celui du CO₂, leur évaporation dans l'atmosphère génère un impact climatique considérable. Cette évaporation peut survenir lors des opérations de maintenance ou gestion en fin de vie des équipements frigorifiques, des climatiseurs mais également des véhicules.

Même si les opérateurs et revendeurs de systèmes doivent être agréés, et que les distributeurs ont l'obligation de vérifier que les usagers font appels à des professionnels certifiés, la visibilité sur les pratiques réelles demeure très faible. A ce jour, seules les installations classées pour la protection de l'environnement (IPCE) font l'objet de contrôles réguliers.

Hierarchie des modes de traitement et économie circulaire



Source : Cour des comptes

Axes des politiques de gestion des déchets et de l'économie circulaire

Le PPGDM définit **4 objectifs** :

- 1| Respect de la hiérarchie des modes de traitement
- 2| Gestion de proximité
- 3| Communication cohérente et efficiente
- 4| Amélioration de la connaissance des gisements de déchets

Il définit des objectifs en matière de traitement, de réduction et de valorisation des déchets.

La STEC prévoit **6 axes d'actions** :

- 1| La réduction de la dépendance aux importations et aux flux internationaux
- 2| Des pouvoirs publics martiniquais exemplaires
- 3| La recherche et l'éco-innovation pour maîtriser durablement les ressources et les flux
- 4| Une transformation des métiers et des compétences locales
- 5| Un cadre de vie adapté aux impératifs d'économie des ressources et de réduction des déchets
- 6| La création des outils nécessaires

Transverse : L'accompagnement aux changements de pratique, la STEC permet d'améliorer les pratiques sur différents secteurs : transports, traitement des déchets, bâtiment, alimentation et en transverse par rapport à l'exemplarité des acteurs publics.

Energie, Déchet, économie circulaire et gaz fluorés

Les outils de planification territoriale en matière d'énergie, de déchets, d'économie circulaire et de gaz fluorés constituent un socle à consolider et à mieux articuler.

Locaux

PPE

2015-2018

2019-2023

2024-2028

A valider

2029-2033

A valider

Cadre de Compensation

2019

2019

2021

En développement

2006-2024

2025-2044

En développement

Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE)

La Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) définit la trajectoire de la transition énergétique de la Martinique. Elle fixe les objectifs de production par source d'énergie et de réduction de la consommation dans les différents secteurs, en cohérence avec les engagements de diminution des émissions de gaz à effet de serre (GES). Elle comprend également des mesures de sécurisation du réseau électrique, ainsi que la définition du Schéma de déploiement des Énergies Renouvelables et du Schéma Régional Biomasse, destinés à soutenir le développement des filières locales de production énergétique, tout en préservant la multifonctionnalité des espaces agricoles et forestiers. Dans le cadre de l'élaboration de la nouvelle PPE, des études environnementales, économiques et sociales ont été conduites, accompagnées d'une large concertation publique couvrant l'ensemble du territoire. La PPE est co-pilotée par l'État (DEAL) et la Collectivité Territoriale de Martinique (CTM), avec un comité de pilotage associant EDF SEI, l'ADEME, le SMEM, Martinique Transport, la DAAF et le SER.

Son suivi est assuré par l'Observatoire Territorial de la Transition Écologique et Énergétique (OTTEE). Le Programme Territorial pour la Maîtrise de l'Énergie (PTME) s'inscrit dans la continuité de la PPE et accompagne les projets en faveur de la transition énergétique sur le territoire. En 2019, il a été complété par la mise en place du Cadre de Compensation de la Martinique, visant à renforcer la cohérence et l'efficacité des actions engagées.

Plan de Prévention et de Gestion des déchets de Martinique (PPGDM)

Adopté en 2019 par la Collectivité Territoriale de Martinique (CTM), le PPGDM a été élaboré en concertation avec l'ensemble des acteurs de la filière déchets. Il fixe les objectifs et orientations nationales déclinés à l'échelle de la Martinique et couvre l'ensemble des catégories de déchets : dangereux, non dangereux, inertes, ménagers et professionnels. Le plan prévoit des échéances à 2025 et 2031 pour la mise en œuvre progressive de ses actions. Son animation repose sur des rencontres territoriales, organisées à la fois par thématiques (fluides frigorigènes, BTP, VHU, etc.) et à travers des groupes de travail ou comités de pilotage dédiés aux études spécifiques.

Le suivi du plan est assuré conjointement par l'Observatoire Territorial de la Transition Écologique et Énergétique (OTTEE) et le comité de suivi du plan.

La Stratégie d'Économie Circulaire (STEC)

Adoptée en 2021, la STEC s'appuie sur un diagnostic et un plan d'action élaborés en 2019. Une réunion conjointe du Comité de suivi de l'économie circulaire (COSEC) et du Comité de l'économie circulaire (COMEC) s'est tenue en juin 2024 afin d'examiner les avancées et les perspectives. La stratégie s'articule autour de six axes prioritaires, complétés par un axe transversal dédié à l'accompagnement au changement des pratiques.

Son suivi et son évaluation sont assurés en partie par l'Observatoire Territorial de la Transition Écologique et Énergétique (OTTEE).

Le Plan de Mobilités Martinique (PDM)

Le transport de marchandises fait pleinement partie du périmètre du PDM, piloté par Martinique Transport, autorité organisatrice de la mobilité sur le territoire. C'est un plan stratégique, imposé par la loi d'orientation des mobilités (LOM), qui permet de définir une politique de mobilité cohérente avec les besoins de la population et les enjeux territoriaux. Cette approche contribue à coordonner les politiques de mobilité des personnes et des marchandises, dans une logique de planification intégrée et alignée avec les objectifs de transition écologique et énergétique portés par la Collectivité Territoriale de Martinique.

Schéma Régional des Carrières (SRC)

Le SRC définit les conditions générales d'implantation et de gestion des carrières, en cohérence avec les objectifs environnementaux et d'aménagement du territoire. Le plan intègre également les aspects logistiques ainsi que la valorisation des matériaux secondaires issus du réemploi et du recyclage. Son élaboration, placée sous l'égide du préfet, s'accompagne d'une concertation avec les acteurs concernés.

Énergie

Rappel : le diagnostic de la planification écologique territoriale a identifié les points forts et les points à accélérer de chaque thématique, rappelés ci-dessous. Le plan d'action se concentre sur les points à accélérer.

★ Points forts

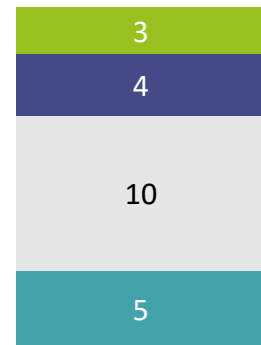
🔍 Le diagnostic complet est disponible en annexes.

- Des gouvernances et stratégies structurées (déchets, économie circulaire, programmation pluriannuelle de l'énergie, filière bois)
- Atteinte des objectifs de maîtrise de l'énergie
- Des actions exemplaires réalisées par les entreprises

▶ Points à accélérer

- MDE - faciliter les projets structurants sur l'EE
- MDE - accompagner d'avantage les particuliers et adapter les aides et technologies aux spécificités du territoire
- ENR - Accélérer le développement des énergies renouvelables
- Energie - Renforcer la communication, la coopération et la formation en local (hors particuliers)

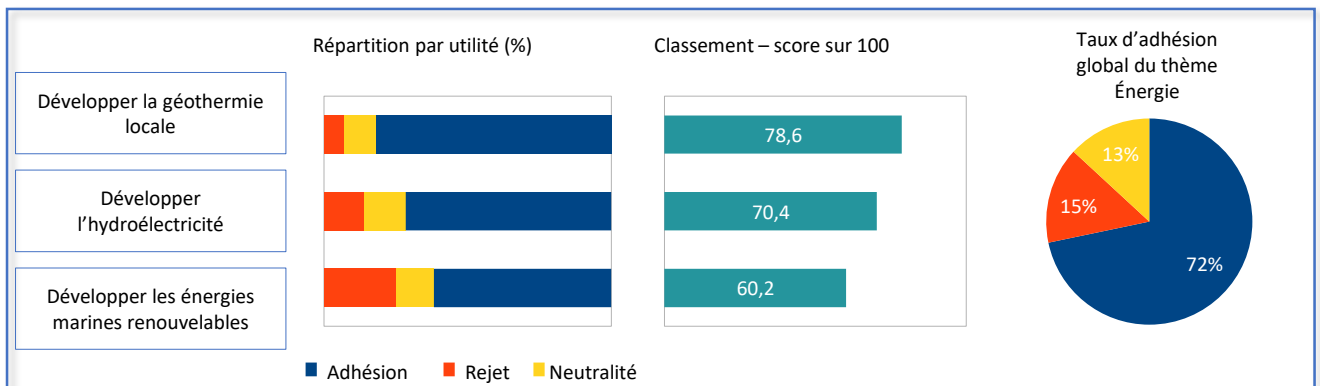
Répartition du nombre d'actions par priorité de la thématique



🔍 Indicateurs de suivi

	Statut	Objectif
Electricité Renouvelable Produite % de la production du territoire	26,3% 2023	58% Cible 2023 PPE
MDE Economies Electricité GWh annuel économisés	38 GWh 2023	45-50GWh Cible 2023 PPE
MDE Economies Mobilité Terrestre % d'évolution de la consommation vs 2015	-3,2% 2023	-19% Cible 2023 PPE

👥 Résultats de la concertation



Énergie

Actions prioritisées

- Mettre en place et animer les nouvelles instances de suivi de la PPE : comité restreint et comité élargi
- Lancer, suivre et accompagner les travaux du S2RenR pour assurer la capacité de connexion au réseau et la communication dans la filière
- Clarifier les conditions d'implantation des projets au fil de l'eau en adoptant une charte définissant les conditions d'implantation couvrant les enjeux environnementaux, écologiques, gestion de l'eau, d'acceptabilité
- Développer la filière géothermie locale en étudiant les gisements géothermiques potentiels (au Lamentin, et aux Anses d'Arlet)
- Lancer un appel à projets / manifestation d'intérêt « énergie marine renouvelable »
- Réviser et clarifier la réglementation thermique de la Martinique pour les bâtiments neufs (RTM) et la rénovation, et répondre aux objectifs de la PPE
- Réviser le cadre territorial de compensation 2025-2028 sur les actions de maîtrise de l'énergie pour le résidentiel et pour le tertiaire en cohérence avec les objectifs de la PPE.

Zoom sur deux actions

Réviser et mettre en œuvre le cadre territorial de compensation 2025-2028



Description Maintenir le rythme de déploiement des chauffe-eau solaires (8 000 installations par an) et renforcer les actions de maintenance. Poursuivre la substitution progressive des climatiseurs par des brasseurs d'air et analyser les freins à la mise en œuvre de la prime isolation. Engager une réflexion sur la consommation énergétique liée au froid alimentaire et aux équipements en veille. Déployer des campagnes ciblées pour promouvoir les équipements à haute performance énergétique et encourager les éco-gestes auprès des ménages et des entreprises.

Porteurs Comité MDE (Maîtrise de l'Énergie)

Partenaires Collectivités, CRE, AFD et ADEME

Jalon 2027 Révision déjà validée (19 décembre 2024)

Date d'objectif de réalisation 2027 (fin de période couverte)

Freins Bilan annuel du comité MDE avec CSPE évitée pour les actions standards et bilan qualitatif

Développer la filière de géothermie locale



Description Étudier les gisements locaux (Lamentin, Anses d'Arlet), relancer la coopération avec la CTM, et sécuriser les garanties nationale nécessaire au développement du projet. **Constituer une équipe projet dédiée afin de** : Vérifier les conditions de financement et le cadre juridique, lancer un appel d'offres ou un appel à manifestation d'intérêt international (AO/AMI) et sélectionner les lauréats, et initier l'interconnexion avec la Dominique.

Porteurs CTM

Partenaires PTME, CRE / Ministère, île de la Dominique

Budget 200 000 €

Jalon 2027 Obtenir auprès du ministère des garanties pour la faisabilité du projet et lancer un AO/AMI International

Date d'objectif de réalisation 2033

Freins Clarification du cadre international d'interconnexion électrique : faisabilité juridique, économique et fiscale du projet

Déchets

Rappel : le diagnostic de la planification écologique territoriale a identifié les points forts et les points à accélérer de chaque thématique, rappelés ci-dessous. Le plan d'action se concentre sur les points à accélérer.

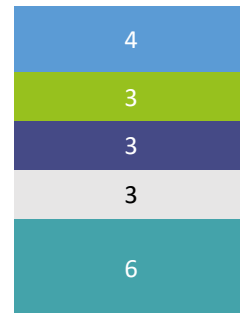
★ Points forts Le diagnostic complet est disponible en annexes.

- **La mobilisation des collectivités territoriales** : plus de 20 communes, ainsi que les EPCI, sont activement engagés dans des actions de prévention des déchets et de verbalisation. Cette mobilisation est essentielle pour atteindre les objectifs fixés.
- **Le développement de l'OTTEE** : l'Observatoire Territorial de la Transition Ecologique et Energétique (OTTEE) continue de se développer, fournissant des données clés pour le développement de la filière des déchets et des matières.

► Points à accélérer

- Réduire la production de déchets
- Améliorer le traitement des déchets problématiques tels que les boues de dragage, les sous-produits animaux, les déchets d'équipements électriques et électroniques, etc.
- Financer des infrastructures structurantes (centres de tri, déchetteries, CSR)
- Développer la coopération régionale sur le traitement des déchets
- Accélérer la mise en œuvre du tri des déchets (harmonisation de consignes de tri entre EPCI, extension des consignes de tri, généralisation du tri à la sources des biodéchets, compostage de proximité)

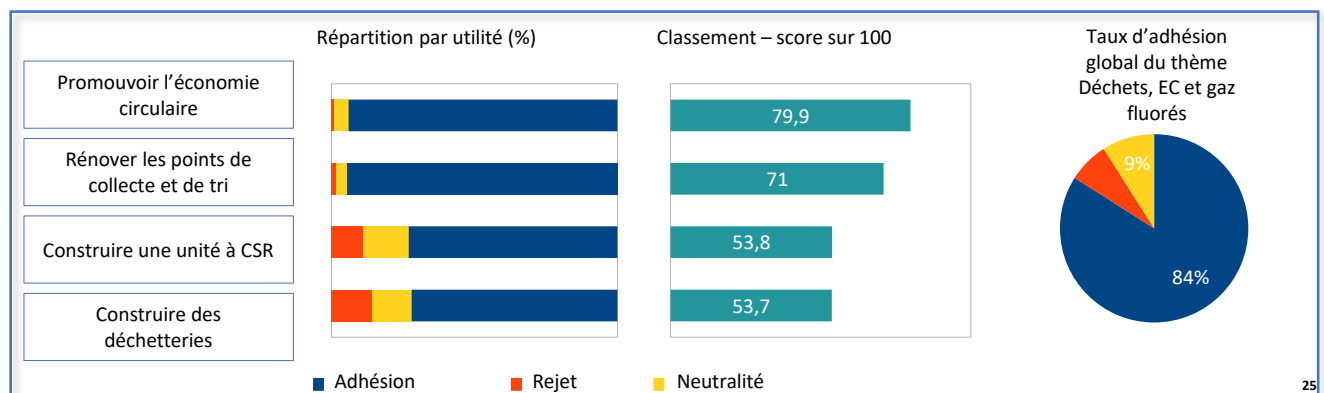
Répartition du nombre d'actions par priorité de la thématique



Indicateurs de suivi

	Statut	Objectif
Déchets ménagers et assimilés % d'évolution de la production vs 2010	-10,3% 2023	-10% à 2025 Cible 2025 PPGDM
Mise en décharge % d'évolution de la mise en décharge vs 2010	-51% 2023	-30% à 2030 Cible 2030 PPGDM
Collecte des biodéchets % de collecte sur le territoire	58% 2023	100% Cible 2030 PPGDM
Valo. matière /organique DNDNI % valorisation sur le territoire	33,2 % 2023	65% Cible 2025 PPGDM

Résultats de la concertation



Déchets

Actions prioritisées

- Densifier les points d'apports volontaires pour les habitants
- Construire au moins une unité à Combustible solide de récupération (CSR) afin de réduire l'enfouissement des déchets
- Remettre en état les plateformes DIB / encombrants
- Construire 8 déchetteries sur le territoire
- Mettre en œuvre les plans d'actions Responsabilité Elargie du Producteur (REP) Outre-Mer

Zoom sur deux actions

Remettre en état les plateformes DIB / Encombrants



- **Description** : Mettre en œuvre la remise en état des plateformes de déchets industriels banals et d'encombrants.
- **Porteurs** : SMTVD (Syndicat Martiniquais de Traitement et de Valorisation des Déchets).
- **Budget** : 5 784 000 €.
- **Jalon 2026** : Remise en état du centre de tri du Parc Technologique Environnemental (PTE) de la Trompeuse (hors aléas).
- **Date d'objectif de réalisation** : 2026.
- **Freins** : Capacité du SMTVD à porter un tel projet et installations vétustes et à agrandir en capacité.

Construire 8 déchetteries



- **Description** : Construire huit déchetteries pour améliorer la gestion des déchets sur le territoire.
- **Porteurs** : EPCI (Établissements Publics de Coopération Intercommunale) et partenaires privés.
- **Partenaires** : REP.
- **Budget** : 22 M€.
- **Jalon 2027** : Extension de la déchèterie de Case-Navire (travaux de voirie effectué sur Zone d'activités de Case-Navire). Finalisation des études opérationnelles.
- **Date d'objectif de réalisation** : 2028.
- **Freins** : Disponibilité foncière.

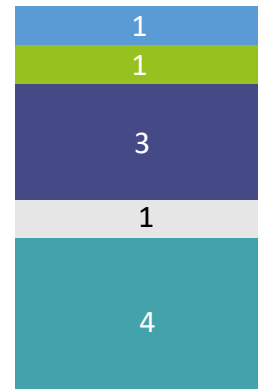
Économie circulaire

Rappel : le diagnostic de la planification écologique territoriale a identifié les points forts et les points à accélérer de chaque thématique. Le plan d'action se concentre sur les points à accélérer.

Points à accélérer

- Encourager l'exemplarité des acteurs publics
- Développer les économies industrielles territoriales
- Communiquer et accompagner les usagers lors des changements
- Coopérer au niveau régional
- Accompagner le développement du tissu local (recycleries, unités de valorisations, logistique circulaire, entrepôts mutualisés)

Répartition du nombre d'action par priorité de la thématique



Indicateurs de suivi

Statut

Objectif

Recycleries actives
nombre

2
2022

10
Cible 2030 STEC



Résultats de la concertation « Déchets & Economie circulaire »

Répartition par utilité (%)

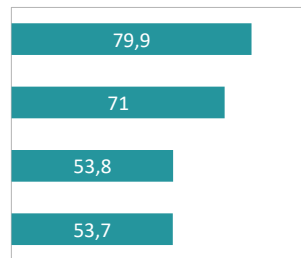
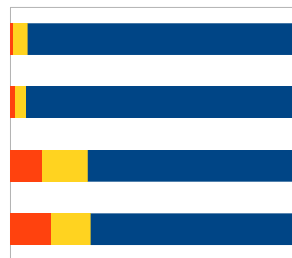
Classement – score sur 100

Promouvoir l'économie circulaire

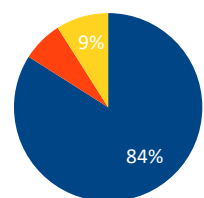
Rénover les points de collecte et de tri

Construire une unité à CSR

Construire des déchetteries



Taux d'adhésion global du thème Déchets, EC et gaz fluorés



■ Adhésion ■ Rejet ■ Neutralité

Économie circulaire

Actions prioritées

- Encourager des pratiques d'achats publics responsables en organisant des formations et en orientant les achats vers le réemploi
- Accompagner les recycleries sur le territoire
- Mettre en œuvre les plans d'actions Responsabilité Élargie du Producteur (REP) Outre-Mer

Zoom sur deux actions

Mettre en œuvre les plans d'actions Responsabilité Élargie du Producteur (REP) Outre-Mer



- **Description** : Mettre en œuvre les plans rendus obligatoires par la loi AGEC, qui ont identifié les actions nécessaires pour combler les écarts entre les territoires d'Outre-mer et l'hexagone en trois ans.
- **Porteurs** : REP.
- **Partenaires** : Collectivités, associations, Entreprises
- **Budget** : 95 000 €.
- **Jalon 2027** : Signature de l'ensemble des plans

Accompagner les recycleries sur le territoire



- **Description** : Mettre en place quatre recycleries sur le territoire, dont une au minimum par EPCI.
- **Porteurs** : CTM.
- **Partenaires** : CTM en animation territoriale et EPCI en maîtrise d'ouvrage.
- **Budget** : 400 000 €
- **Jalon 2027** : 4 recycleries supplémentaires (1 sur chaque EPCI et une issue d'un acteur associatif) accompagnées d'ici 2027, en plus des 3 déjà accompagnées.

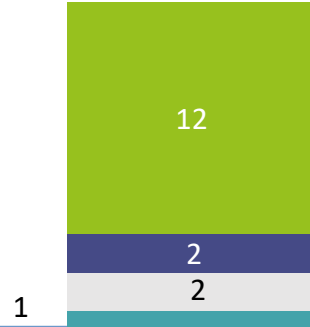
Gaz fluorés

Rappel : le diagnostic de la planification écologique territoriale a identifié les points forts et les points à accélérer de chaque thématique. Le plan d'action se concentre sur les points à accélérer.

►► Points à accélérer

- Sensibiliser et former (entreprises, opérateurs de maintenance, particuliers)
- Améliorer le suivi des émissions et du recyclage
- Renforcer les qualifications et agréments (opérateurs et revendeurs)
- Augmenter le taux de recyclage

Répartition du nombre d'action par priorité de la thématique



🔍 **Indicateurs de suivi** : restent à définir

Gaz fluorés

Actions prioritisées

- Assurer la traçabilité, la mesure et le suivi des différents types de gaz fluorés pour un meilleur respect de la réglementation
- Campagne de sensibilisation Grand Public

Zoom sur deux actions à impact

Campagne de sensibilisation



- **Description** Renforcer la connaissance de la réglementation sur les gaz fluorés auprès du Grand Public et des organes de contrôle (Douanes, Gendarmerie, etc.) et améliorer leur capacité à identifier les produits interdits.
- **Porteurs** Syndicats martiniquais des professionnels du froid et de la climatisation
- **Partenaires** Distributeurs, importateurs de GF, ADEME, SMEM
- **Budget** 20 000 euros
- **Jalon 2027** à définir
- **Date l'objectif de réalisation** à définir
- **Critères de réussite** Meilleure appropriation des enjeux auprès de la population et mis en place des sanctions et pénalités au niveau du préfet (réseaux clandestins en provenance de Sainte Lucie et la Dominique)

Assurer la traçabilité, la mesure et le suivi des différents types de gaz fluorés en circulation



- **Description** : Mettre en place une gestion optimisée de la circulation des gaz fluorés en Martinique, en les associant à leurs codes douaniers afin d'assurer leur traçabilité, leur suivi et leur réutilisation. Renforcer la connaissance des différents types de gaz présents dans les ports, en lien avec les services douaniers, et renseigner systématiquement les informations dans une application dédiée (type TrackDéchets). Connecter et croiser les données issues des services des douanes et mettre en œuvre un suivi continu à partir de données réelles, afin de comparer les volumes de gaz importés et ceux traités comme déchets, dans une logique d'amélioration continue de la valorisation et de la maîtrise des flux.
- **Porteurs** : Préfecture de Martinique, OTTEE, CTM
- **Partenaires** : GAZ DOM, Air Liquide, MOE de l'outil TrackDéchets
- **Budget** à définir
- **Jalon 2027** à définir
- **Date l'objectif de réalisation** à définir
- **Critères de réussite** : mener une comparaison des volumes récupérés par Gaz Dom et les informations douanières afin de mener des actions de communication ciblées.

MIEUX Se déplacer

- Contexte
- Gouvernance
- Plan d'action



Avec des contraintes foncières importantes et une culture de l'auto-solisme, il est essentiel de prioriser la massification des transports en commun et des modes de déplacement doux pour relever les défis socio-économiques et environnementaux.

Second émetteur

de GES représentant 39,3%
des émissions (2021)

75%

des déplacements sont effectués en voiture

40 M€/an

de coût estimé des congestions

60% des mobilités professionnelles

effectuées à Fort de France et au Lamentin

7 km

parcourus en moyenne par déplacement

15%

de part de déplacement effectués à pied

0,3%

de part de déplacement effectués à vélo

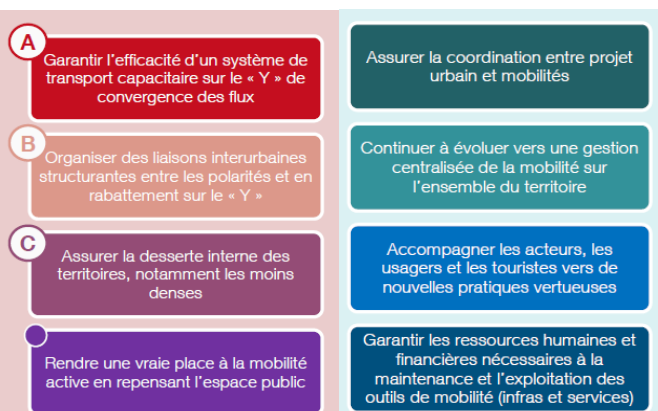
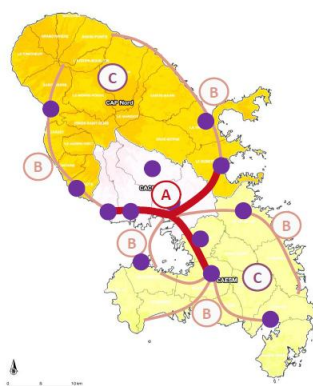
Un triple enjeu environnemental, social et économique

La mobilité en Martinique se situe au cœur des enjeux de transition écologique et de cohésion territoriale. Sur le plan environnemental, elle constitue le deuxième poste d'émissions de gaz à effet de serre, en raison d'une dépendance quasi exclusive aux combustibles fossiles. Sur le plan social, la voiture individuelle domine largement les pratiques de déplacement, représentant environ 75 % des trajets, contre 9 % en transport en commun et 14,7 % à pied. Cet usage massif de l'automobile, conjugué à une inégalité d'accès à la motorisation, crée des freins à l'emploi, à la mobilité quotidienne et à l'inclusion sociale. Sur le plan économique, la concentration des déplacements vers le centre de l'île accentue les congestions routières, générant des surcoûts pour les entreprises et une perte de productivité. Malgré la baisse démographique, la multiplication des pôles urbains contribue à aggraver ces phénomènes. Le relief montagneux, l'absence d'infrastructures cyclables adaptées et le climat tropical humide limitent par ailleurs le développement du vélo comme mode alternatif. Cependant, la marche, qui représente déjà près de 15 % des déplacements, constitue un levier d'action prometteur pour favoriser une mobilité plus durable et accessible à tous.

Objectif principal : réduire la part de la voiture particulière

Le diagnostic partagé en 2024, dans le cadre de l'élaboration du Plan de Mobilités de la Martinique, a mis en évidence les leviers majeurs pour diminuer la dépendance à la voiture individuelle dans les déplacements quotidiens. Le pilotage du développement de la mobilité électrique (avec optimisation de la gestion de la recharge des véhicules), l'amélioration autour de la connaissance de nos mobilités et déplacements et la planification des aménagements pour assurer une cohérence entre urbanisme, transport et usages.

- Organiser un système de mobilités performant :
 - Massification : transport en commun et intermodalité
 - Réduction du besoin : covoiturage, marche/vélo
- Garantir sa mise en œuvre, sa pérennité et l'adhésion



l'électricité produite sur le réseau martiniquais et du déploiement de solutions de recharge alimentées par l'énergie solaire. Comme le souligne la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE), la trajectoire d'électrification des mobilités doit être suivie avec rigueur afin d'atteindre les objectifs fixés, tout en prenant en compte les spécificités et les enjeux socio-économiques du territoire martiniquais.

“La CRE est favorable aux initiatives des collectivités visant à accompagner avec précaution la pénétration du véhicule électrique dans les ZNI. Un pilotage fin et réactif devra inciter les futurs utilisateurs à recharger (voire injecter sur le réseau) au bon moment. En outre, la future flotte de véhicules électriques constituera un dispositif de stockage qui pourrait être exploité pour faciliter l'intégration des énergies renouvelables.”

La structuration actuelle de la gouvernance de la mobilité en Martinique doit permettre de définir un plan de mobilités cohérent avec les orientations du territoire en matière de transition écologique, énergétique et environnemental

Locaux

Diagnostic du PDM

2024

Voir le calendrier et gouvernance dans « mieux produire »

Voir le calendrier et gouvernance dans « mieux produire »

2025

Le Plan de Mobilités Martinique (PDM)

Le Plan stratégique de la mobilité, lancé par Martinique Transport, autorité organisatrice de la mobilité (AOM), a pour objectif de structurer la politique de mobilité à l'échelle du territoire martiniquais. Un premier diagnostic a été réalisé en 2023 puis partagé en 2024, constituant la base de la démarche. Le plan s'appuie sur une gouvernance articulée autour d'un comité technique (COTECH) et d'un comité de pilotage (COPIL) associant la Collectivité Territoriale de Martinique (CTM), les trois EPCI, les communes, ainsi que les partenaires institutionnels tels que l'ADEME et la DEAL Martinique. Ce plan doit être cohérent avec les principaux documents territoriaux de référence, notamment le Schéma d'Aménagement Régional (SAR), le Plan Air-Climat-Énergie Territorial (PCAET) et le Plan Territorial de Maîtrise de l'Énergie (PTME). Des efforts sont actuellement engagés pour renforcer les ressources et les compétences de Martinique Transport, afin d'assurer une mise en œuvre efficace et durable du plan.

Enfin, il convient de rappeler que la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) de 2019 a conféré aux Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM) les compétences nécessaires pour développer et promouvoir les mobilités actives (marche, vélo), partagées (covoiturage, autopartage) et solidaires, en complément des compétences existantes relatives aux services réguliers, à la demande et scolaires.

Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE)

La Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) fixe les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre du secteur de la mobilité à l'échelle de la Martinique. Elle définit également la trajectoire de décarbonation de l'électricité distribuée sur le réseau, notamment celle utilisée pour l'alimentation des véhicules électriques. Dans le cadre de l'élaboration de la nouvelle PPE, des ateliers thématiques consacrés aux transports ont été organisés afin d'intégrer pleinement les enjeux de mobilité dans la planification énergétique du territoire.

La Stratégie d'Économie Circulaire (STEC)

L'axe 1 de la Stratégie Territoriale pour l'Économie Circulaire (STEC) vise à circulariser l'économie martiniquaise en réduisant la dépendance du territoire aux importations et aux flux internationaux, tout en renforçant son intégration dans l'espace caribéen. Cet axe rejoint pleinement les enjeux d'optimisation de l'impact environnemental des mobilités, en proposant une approche fondée sur l'ensemble du cycle de vie des déplacements, incluant l'usage rationnel des véhicules, leur maintenance et leur réutilisation.

La Stratégie Logistique du Territoire

La Stratégie Logistique du Territoire, portée par la Collectivité Territoriale de Martinique, a pour objectif de renforcer la performance logistique de l'île en s'appuyant sur une analyse approfondie du potentiel commercial, des infrastructures de transport et des opportunités de marché. Elle répond à la nécessité de mieux connecter la Martinique à son environnement régional et international, tout en favorisant un développement économique plus autonome, durable et résilient. Élaborée dans une démarche collaborative associant acteurs publics et privés, cette stratégie s'appuie sur un plan d'actions structuré autour de solutions innovantes.

Elle ambitionne de positionner la Martinique comme un hub logistique stratégique entre l'Europe et la Grande Caraïbe, en intégrant pleinement les enjeux de transition écologique, de numérisation des chaînes d'approvisionnement et de coopération régionale.

Rappel : le diagnostic de la planification écologique territoriale a identifié les points forts et les points à accélérer de chaque thématique, rappelés ci-dessous. Le plan d'action se concentre sur les points à accélérer.

★ Points forts

🔍 Le diagnostic complet est disponible en annexes.

- Diagnostic de mobilité réalisé sur l'ensemble du territoire avec l'ensemble des acteurs, partagé en janvier 2024
- Développement des infrastructures de recharge de véhicules électrique en cohérence avec les objectifs
- Exemplarité du port et de l'aéroport

▶ Points à accélérer

- Développer les outils de connaissance des mobilités (projet GT Data)
- Améliorer la communication (communes/usagers) en utilisant le digital
- Massifier les transports en commun (y compris les navettes maritimes) et promouvoir l'intermodalité (incluant les aménagements piétons)
- Embarquer les établissements scolaires et les entreprises

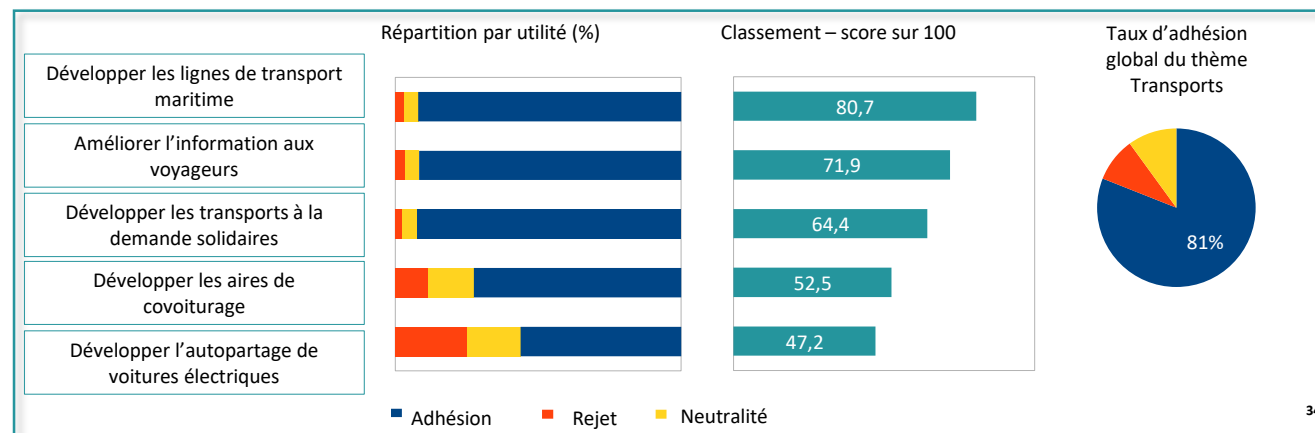
Répartition du nombre d'actions par priorité de la thématique



📊 Indicateurs de suivi

	Statut	Objectif
Voiture % des déplacements du territoire	75% 2021	50% Cible 2030 à l'étude PPE
Transport en commun % des déplacements du territoire	9% 2021	10% Cible 2028 à l'étude PPE
Modes actifs % des déplacements du territoire	15,3% 2021	19% Cible 2028 à l'étude PPE
MDE Economies Mobilité Terrestre % d'évolution de la consommation vs 2015	-3,2% 2023	-9% Cible 2023 PPE

👥 Résultats de la concertation



Actions prioritées

- Fournir un service de transport public maritime pour les voyageurs
- Mettre en place un service d'autopartage de véhicules électriques dans la ville basse de Fort de France
- Améliorer la qualité et l'accessibilité de l'information sur les voyages pour les usagers
- Développer une application pour un service de transport à la demande solidaire (TADS)
- Aménager des aires de covoiturage pour faciliter ce mode de transport

Zoom sur deux actions à impact

Développer une application pour un service de transport à la demande solidaire (TADS).



Description Développer une application dédiée à l'amélioration de la mobilité interquartiers, en mettant l'accent sur la gestion du "dernier kilomètre" et la facilitation des déplacements du quotidien

Porteurs City Up Digital

Partenaires à définir

Budget à définir

Jalon 2025 mise en test de l'application sur le TAD solidaire du CCAS de Fort de France

Date d'objectif de réalisation 2025

Freins Méconnaissance du service et interprétation du service par les Taxis comme un service concurrent

Aménager des aires de covoiturage pour faciliter ce mode de transport



Description Mettre en place des aménagements dédiés à des aires de covoiturage sécurisées, identifiées et entretenues, sur la base des conclusions issues des études et expérimentations existantes (Plans de Déplacements et de Mobilité, Plans de Mobilité Employeurs, études d'usages et de pratiques, etc.).

Porteurs CTM

Partenaires Communes, MT, Entreprises engagées dans opération de covoiturage (CHUM...)

Budget à définir

Jalon 2027 à définir

Date d'objectif de réalisation à définir

MIEUX Préserver

- Contexte
- Gouvernance
- Plans d'action
 - Espaces naturels
 - Sobriété foncière
 - Eau



Des ressources et espaces naturels d'exception fragilisés par des pressions anthropiques croissantes.

70%

de perte de biodiversité constatée

86%

des stations d'épuration collectives sont non conformes en 2022

47%

du territoire est recouvert par la forêt

1336 ha

Perte d'Espaces naturels agricoles et forestiers entre 2011 et 2021

Un patrimoine naturel d'exception menacé.

Reconnue comme un « hotspot » de la biodiversité mondiale, la Martinique abrite une richesse écologique remarquable sur un territoire restreint de 1 128 km². Près de 46 % du territoire est couvert de forêts, auxquelles s'ajoutent 50 km de plages, 2 200 ha de mangroves et 2 875 ha de zones humides. Son espace marin, vaste de 45 000 km², comprend 56 km² de récifs coralliens et 50 km² d'herbiers.

Cependant, cette biodiversité exceptionnelle a subi une érosion estimée à plus de 70 % par rapport à son état initial, sous l'effet de pressions anthropiques multiples : destruction des habitats naturels, introduction d'espèces exotiques envahissantes, pollutions, et surexploitation des ressources.

Une ressource en eau abondante

Si la ressource en eau est globalement abondante, elle demeure inégalement répartie, les principales sources étant concentrées dans le Nord de l'île. Environ 94 % de l'eau brute destinée à la consommation provient des rivières, grâce à 37 captages actifs et 27 usines de production d'eau potable. La qualité des eaux reste toutefois un enjeu majeur : sur les 20 cours d'eau suivis, seuls 8 présentent un bon état écologique, hors contamination à la chlordécone.

La protection, la restauration et l'adaptation aux changements climatiques des forêts et mangroves est essentielle pour la Martinique

Occupant 47 % du territoire (soit 52 200 ha, dont 2 200 ha de mangroves), les forêts martiniquaises jouent un rôle essentiel : protection contre l'érosion, régulation de la ressource en eau, atténuation du changement climatique et préservation d'une biodiversité endémique unique. Toutefois, la propriété majoritairement privée de ces espaces (près des deux tiers) rend leur gestion, leur suivi et leur préservation plus complexes face à la pression foncière et à l'urbanisation. La connaissance scientifique reste partielle : la forêt caribéenne demeure encore mal documentée, et le Conservatoire Botanique National de Martinique continue de recenser de nouvelles espèces chaque mois.

Limiter l'artificialisation des sols pour protéger la biodiversité et les terres agricoles

Malgré une baisse de la population et une vacance importante du parc de logements, l'artificialisation des sols se poursuit, en raison notamment de la spéculation foncière, de l'indivision ou de l'inadaptation du parc existant à l'évolution démographique (essor des foyers d'une personne). Cette dynamique accroît la fragmentation des milieux naturels, réduit les surfaces agricoles et aggrave la dépendance à la voiture individuelle. Entre 2010 et 2020, la surface agricole utile de la Martinique a reculé de 12,4 % (passant de 24 982 ha à 21 894 ha), illustrant la pression croissante sur les terres productives.

La préservation de la biodiversité et des ressources naturelles s'appuie sur un cadre réglementaire solide, qui doit être pleinement décliné et appliqué à l'échelle locale.

Nationaux

2024

2023

2021

2021

2007

Assises de l'eau et de l'assainissement en outre-mer

Les Assises de l'eau et de l'assainissement visent à aborder les défis spécifiques liés à la gestion de l'eau et de l'assainissement dans les territoires ultramarins. Elles ont pour objectif de mobiliser les acteurs de la gouvernance, identifier les leviers d'action prioritaires et partager les bonnes pratiques, afin de renforcer les politiques publiques en matière de gestion intégrée et durable de la ressource en eau.

Stratégie Nationale pour la Biodiversité (SNB)

La Stratégie Nationale pour la Biodiversité (SNB) constitue le cadre national de mise en œuvre de la stratégie européenne pour la biodiversité à horizon 2030. Son objectif principal est la protection et la restauration des espaces naturels et des fonctions écologiques essentielles. Elle doit être déclinée au niveau régional, avec une gouvernance spécifique pour les outre-mer, s'appuyant sur les comités de l'eau et de la biodiversité, les conseils de bassins maritimes et les conseils scientifiques régionaux du patrimoine naturel.

À ce jour, la Martinique ne dispose pas encore de sa Stratégie Régionale pour la Biodiversité (SRB). Dans ce cadre, la démarche DECERR (Démarche Économique de Compensation Écologique, de Renaturation et de Restauration), intégrée à la feuille de route de la SNB, vise à anticiper les besoins de compensation écologique par l'offre, en vue de structurer un marché de la biodiversité sur le domaine public.

Elle prévoit notamment la création d'un Conservatoire d'espaces naturels, dont la préfiguration fera l'objet d'un appel à manifestation d'intérêt (AMI) lors du colloque biodiversité de décembre 2025.

La démarche contribue également à l'augmentation des puits de carbone et poursuit six objectifs majeurs : a restauration écologique endémique et indigène (1), la renaturation dans une logique de sobriété foncière (zéro artificialisation nette, désartificialisation) (2), la réhabilitation des décharges littorales (3), la lutte contre l'érosion (4), la maîtrise des espèces exotiques envahissantes (EEE) (5), et l'intégration de la biodiversité dans les dynamiques de réindustrialisation (6).

Loi Climat et Résilience

La Loi Climat et Résilience fixe des objectifs ambitieux de protection des écosystèmes et de la biodiversité. Elle met l'accent sur la préservation des hydrosystèmes, la lutte contre la pollution, la qualité de l'eau, et la valorisation des puits de carbone forestiers. Elle intègre également les forêts ultramarines dans l'inventaire forestier national et impose des mesures renforcées de protection des ressources stratégiques en eau potable.

Stratégie nationale des aires protégées

La Stratégie Nationale des Aires Protégées vise à renforcer la protection, la gestion et la résilience des écosystèmes naturels, y compris en Martinique. Ses objectifs portent sur la préservation de la biodiversité, la restauration des habitats dégradés, et l'adaptation des espaces naturels au changement climatique, en cohérence avec les engagements internationaux de la France.

Trame Verte et Bleue

La Trame Verte et Bleue constitue un outil national de préservation des continuités écologiques et de planification territoriale. Elle vise à maintenir, restaurer et reconnecter les milieux naturels terrestres et aquatiques pour favoriser la circulation des espèces et la pérennité des écosystèmes. En Martinique, elle est déclinée à travers le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE), intégré au Schéma d'Aménagement Régional (SAR), tandis que dans l'Hexagone, elle relève du SRADDET. Le dispositif met l'accent sur la lutte contre la fragmentation des habitats, la préservation des corridors écologiques et la protection des zones humides, essentielles à la régulation des milieux.

La préservation de la biodiversité et des ressources naturelles dispose d'un arsenal réglementaire conséquent qui doit continuer d'être transposé et appliqué au niveau local

Locaux

En cours de
révision

2022-2027

2019-2029

2021-2023
Renouvellement en
2027

2016

En cours de
rédaction

2025

1983

Schéma d'Aménagement Régional (SAR)

Le Schéma d'Aménagement Régional (SAR) constitue le document stratégique de référence pour le développement territorial durable de la Martinique. Il fixe les grandes orientations d'aménagement du territoire en matière économique, sociale et environnementale, et sert de cadre de cohérence pour les documents locaux d'urbanisme tels que les Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT) et les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU).

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)

Le SDAGE définit les orientations fondamentales pour une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau. Il intègre un volet majeur consacré à l'adaptation au changement climatique, afin d'assurer la préservation de la qualité et de la disponibilité de l'eau sur le long terme.

Programme Régional de la Forêt et du Bois (PRFB)

Le PRFB constitue le cadre stratégique de la politique forestière en Martinique. Aligné sur les objectifs nationaux, il couvre les dimensions de production de bois, de protection de l'environnement et de valorisation récréative et touristique. Un groupe d'étude "Forêt et filière bois" a été créé, et plusieurs travaux menés en 2024 ont porté sur la caractérisation des essences antillaises, la prévention des incendies, et la viabilité économique de la traction animale pour le débardage du bois énergie. Par ailleurs, de nouveaux documents de planification sont en cours d'élaboration, tels que le Schéma Régional de Gestion Sylvicole (SRGS) et le Schéma Régional Biomasse (SRB).

Document stratégique de bassin

Le Document Stratégique de Bassin des Antilles (DSB) vise à définir et justifier les orientations régionales en matière de protection des milieux marins, de développement des activités maritimes, de surveillance et de contrôle, ainsi que de planification des usages du littoral et de la mer. Il a pour ambition de promouvoir les actions environnementales à l'échelle du bassin caribéen, en complémentarité avec la présente feuille de route, dont il constitue le volet maritime.

Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE)

Le SRCE dresse un état des lieux de la biodiversité martiniquaise, en intégrant les activités économiques et les usages des milieux naturels. Il met en évidence les perturbations liées aux pressions humaines sur les continuités écologiques – réservoirs de biodiversité, corridors écologiques, zones humides – et décrit la méthodologie d'identification des trames verte et bleue à l'échelle régionale.

Schéma Régional de Gestion Sylvicole (SRGS)

Le SRGS, actuellement en cours d'élaboration par la Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DAAF), définit le cadre réglementaire de la gestion durable des forêts privées. Il s'inscrit dans la politique forestière nationale et régionale, afin d'assurer une exploitation équilibrée, écologique et économiquement viable des ressources forestières martiniquaises.

Code de bonnes pratiques sylvicoles (CBPS)

Le CBPS précise les principes de gestion durable par grands types de peuplements, conformément aux orientations du Schéma Régional de Gestion Sylvicole. Il s'adresse principalement aux propriétaires de petites surfaces forestières (inférieures à 20 ha), leur garantissant une présomption de gestion durable. Les déclinaisons CBPS PSCF/CSCF (Productions et Cultures sous couverts forestiers) encouragent une évolution vers un modèle agroforestier conciliant production agricole, protection des sols et résilience écologique, fondé sur un diagnostic territorial initial.

Schéma de mise en valeur de la mer (SMVM)

Le SMVM est un outil de planification et d'aménagement du littoral, élaboré en cohérence avec le SAR. Il fixe les orientations fondamentales de protection, d'exploitation et d'aménagement des zones littorales et marines, dans une logique de préservation des milieux naturels et de valorisation durable des usages du littoral.

Espaces naturels

Rappel : le diagnostic de la planification écologique territoriale a identifié les points forts et les points à accélérer de chaque thématique, rappelés ci-dessous. Le plan d'action se concentre sur les points à accélérer.

★ Points forts Le diagnostic complet est disponible en annexes.

- Lutte Contre les Espèces Exotiques Envahissantes (EEE)
- Renforcement des outils de protection de la biodiversité

►► Points à accélérer

- Garantir les ressources (humaines et financières pour le déploiement des plans d'action)
- Anticiper l'adaptation de la biodiversité aux effets du réchauffement climatique
- Améliorer la connaissance et la gestion de la biodiversité
- Accompagner les entreprises pour réduire ses impacts sur la biodiversité (notamment transport et tourisme)*
- Définir des indicateurs permettant d'évaluer la réussite de actions*

Répartition du nombre d'action par priorité de la thématique

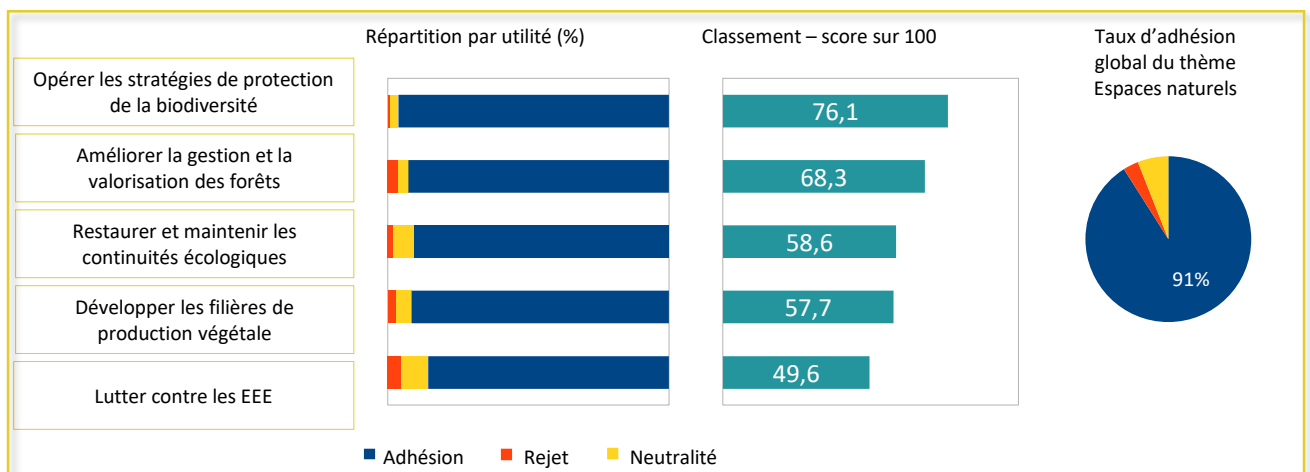


*Il est à noter que les deux derniers indicateurs n'ont pas d'action correspondante dans le plan d'action actuel.

Indicateurs de suivi

	Statut	Objectif
Forêts privées avec PGS % > 20ha équipées d'un Plan de Gestion Simple	4,5% 2024	14% Cible nationale
Identification des points noirs prioritaires #	En cours 2024	Identifiés 2025 SNB
Espèces Exotiques Envahissantes #	111	Stabilisation 2030 SNB

Résultats de la concertation



Espaces naturels

Actions prioritées

- Améliorer la gestion durable des forêts privées martiniquaises
- Développer de nouveaux débouchés économiques pour la filière bois en Martinique
- Mettre en place une Défense des Forêts Contre l'Incendie
- Elaborer et animer le schéma des Espaces Naturels Sensibles (ENS)
- Mettre en place la Stratégie Territoriale des Aires Protégées
- Mettre en place la Stratégie Territoriale Biodiversité pour préserver la biodiversité martiniquaise
- Garantir la compatibilité des usages par un cadre de surveillance et de contrôle des activités adaptées aux enjeux de protection des aires de protection (AP) et sites sensibles
- Protéger et valoriser la mangrove pour l'accueil du public
- Mettre en place un corridor écologique entre les massifs forestiers de la presqu'île de la Caravelle
- Restaurer des continuités écologiques entre les deux entités du bien UNESCO
- Restaurer une trame bleu-vert des récifs aux forêts en passant par la mangrove
- Restaurer les berges de la rivière Monsieur et de la rivière Coulisse
- Revégétaliser les plages pour permettre une continuité de la végétation
- Développer la filière « Végétal Local »
- Développer une pépinière de plants de palétuviers
- Mettre en œuvre le plan de prévention et de gestion des Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) en Martinique
- Maintenir la brigade de lutte contre les Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) du PNRM
- Elaborer un plan de prévention et de gestion des Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) en Martinique

Zoom sur deux actions

Maintenir la brigade de lutte contre les EEE du PNRM



Description Sécuriser les financements et les moyens humains nécessaires au maintien et à la pérennisation de la brigade de lutte contre les espèces exotiques envahissantes (EEE) du Parc Naturel Régional de la Martinique (PNRM).

Porteurs PNRM

Partenaires DEAL, Conservatoire Botanique de Martinique (CBMQ), ONF, ODE

Budget 550 000 €

Jalon 2027 La bridage est toujours opérationnelle

Date d'objectif de réalisation en continu

Freins Manque de personnel dans les brigades existantes

Mettre en place la Stratégie Territoriale Biodiversité



Description Mettre en œuvre une stratégie de préservation de la biodiversité martiniquaise, conciliant protection des milieux naturels et développement du territoire. Relancer les travaux engagés par la CTM et instaurer un processus de concertation élargi, dans des délais raisonnables permettant une adhésion collective des acteurs concernés.

Porteurs CTM

Partenaires DEAL

Budget 50 000 €

Jalon 2027 Mise en place d'une gouvernance commune entre la CTM et l'Etat et d'une stratégie territoriale pour la biodiversité

Date d'objectif de réalisation 2030

Critères de réussite Implication des porteurs et lancement d'un marché avec un bureau d'étude

Sobriété foncière

Rappel : le diagnostic de la planification écologique territoriale a identifié les points forts et les points à accélérer de chaque thématique, rappelés ci-dessous. Le plan d'action se concentre sur les points à accélérer.

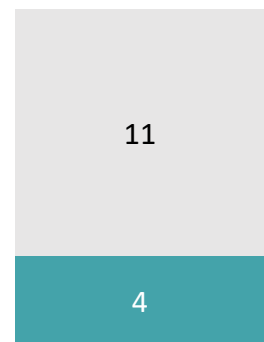
★ Points forts Le diagnostic complet est disponible en annexes.

- Régulation des constructions et gestion urbaine

▶▶ Points à accélérer

- Réguler les constructions de surfaces bâties
- Maintenir la vocation agricole du foncier
- Sensibiliser les élus et la population aux enjeux de la zéro artificialisation nette*
- Lutter contre l'indivision*
- Gagner en connaissance sur l'évolution du trait de côte et des risques*

Répartition du nombre d'action par priorité de la thématique

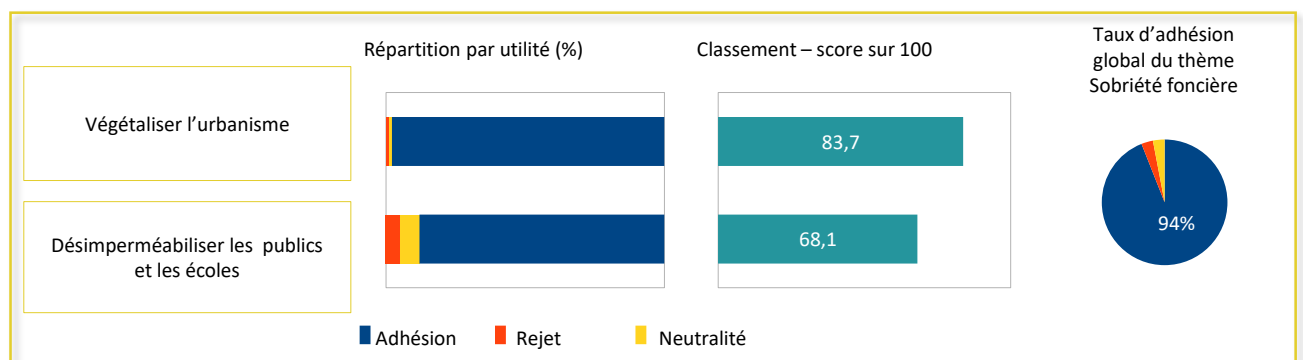


*Il est à noter que les trois derniers indicateurs n'ont pas d'action correspondante dans le plan d'action actuel.

Indicateurs de suivi

	Statut	Objectif
Consommation d'espace ha	155 ha 2021	50% Cible ZAN 2030

Résultats de la concertation



Sobriété foncière

Actions prioritisées

- Refondre l'urbanisme et ses méthodes, végétaliser l'urbanisme
- Végétaliser et désimperméabiliser les espaces publics et les cours des établissements scolaires

Zoom sur les deux actions prioritisées

Végétaliser et désimperméabiliser les espaces publics et les cours des établissements scolaires



Description Renforcer les actions en faveur de la végétalisation et de la désimperméabilisation des espaces publics, notamment à travers la requalification des places, parkings et cours d'écoles. À l'issue de l'étude, la commune devra prévoir des accompagnements complémentaires, afin d'assurer un suivi efficace des phases pré-opérationnelles et opérationnelles.

Porteurs ADDUAM

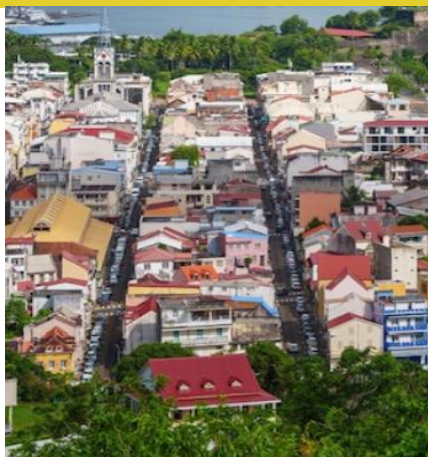
Partenaires CTM, DEAL

Jalon 2027 Accompagner huit communes dans l'élaboration de stratégies de revitalisation de leurs centres-bourgs et la formalisation, pour chacune d'elles, d'un Plan guide et de fiches actions opérationnelles.

Date d'objectif de réalisation 2026

Freins Implication des élus et des techniciens, avec la désignation d'un référent et d'un groupe projet qui accompagneront l'ADDUAM tout au long de la démarche.

Refondre l'urbanisme et ses méthodes / Végétaliser l'urbanisme



Description Réhabiliter les dents creuses et les friches urbaines, en favorisant la mixité des usages et en optimisant l'occupation du bâti existant, afin de réduire les périodes de vacance et de non-utilisation.

Porteurs Communes

Partenaires à définir

Budget 3M€

Jalon 2027 à définir

Date d'objectif de réalisation à définir

Freins Associations qui peuvent freiner la mise en place de cette action (problèmes de posture)

Eau

Rappel : le diagnostic de la planification écologique territoriale a identifié les points forts et les points à accélérer de chaque thématique, rappelés ci-dessous. Le plan d'action se concentre sur les points à accélérer.

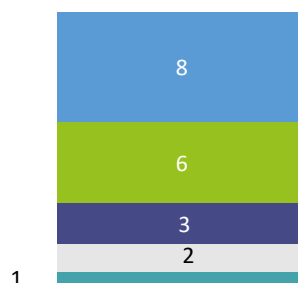
★ Points forts Le diagnostic complet est disponible en annexes.

- Protection des zones de captage
- Mise à disposition d'outils d'aide à la décision publique sur l'eau
- Structuration d'une gouvernance dédiée

►► Points à accélérer

- Diversifier les ressources et sécuriser l'approvisionnement
- Améliorer les rendements du réseau
- Mettre en conformité l'assainissement collectif et non-collectif
- Renforcer la gouvernance existante et mobiliser les entreprises de travaux
- Protéger les zones de captage

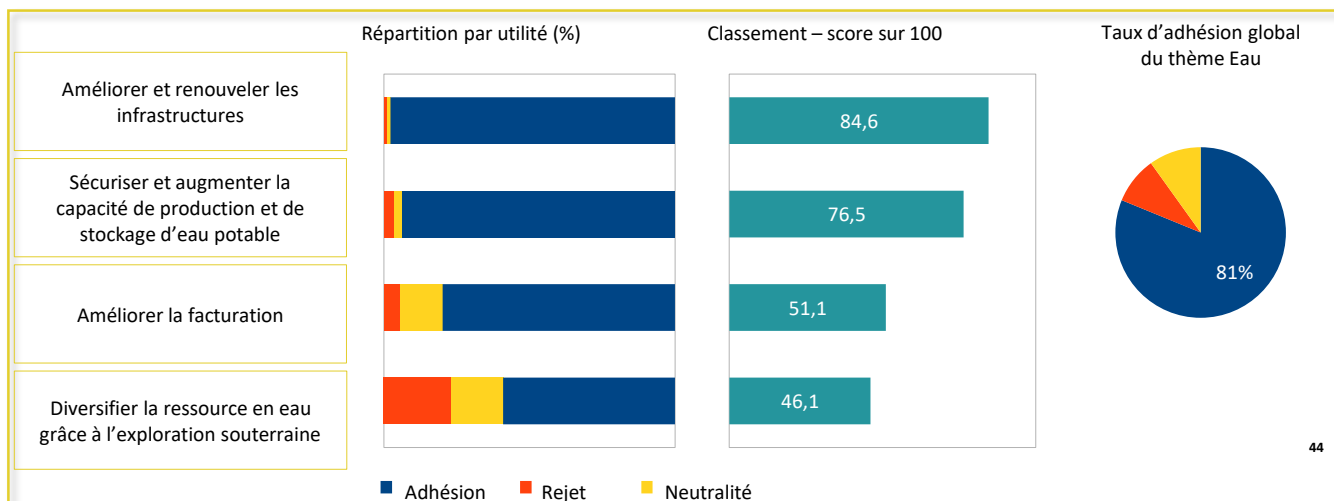
Répartition du nombre d'action par priorité de la thématique



Indicateurs de suivi

	Statut	Objectif
Taux de protection des captages d'eau potable %	72% 2020	100% Cible 2027 SDAGE
Rendement des réseaux d'eau potable %	53% 2021	80% Cible 2027 SDAGE
Conformité de l'assainissement collectif % des STEU >2000EH	28% 2023	80% Cible 2025 SDAGE
Taux de conformité de l'assainissement non-collectif %	10% 2019	100% Cible 2027 SDAGE
Surface desservies par les ressources alternatives aux captages en rivière (forage, REUT,...) %	6% 2021	Non défini

Résultats de la concertation



Eau

Actions prioritées

- Améliorer la gouvernance par la création d'une autorité unique de l'eau
- Finaliser la mise en place des périmètres de protection des captages restants
- Sécuriser l'alimentation en eau potable en eau augmentant la capacité de production et de stockage de l'usine de Vivé et la capacité de stockage d'Assier
- Sécuriser l'alimentation en eau potable dans les usines et réseaux
- Renouveler les canalisations fuyardes
- Poursuivre la mise en conformité des plus grosses stations d'épuration (STEP)
- Poursuivre la mise en conformité des réseaux en réhabilitant 27 postes de refoulement
- Diversifier la ressource en eau grâce à la recherche sur les eaux souterraines
- Améliorer la comptabilisation des volumes distribués et la facturation

Zoom sur deux actions

Poursuivre la mise en conformité des plus grosses stations d'épuration



Description Mise en conformité administrative cinq stations d'épuration et améliorer l'autosurveillance des systèmes d'assainissement (STEU \geq 2 000 EH), notamment à travers le renforcement des équipements de comptage, la gestion optimisée des trop-pleins et le suivi renforcé des rejets. Transfert des effluents de la station du Long Pré vers celle de Gaigneron afin d'optimiser les capacités de traitement et d'améliorer la performance globale du réseau d'assainissement.

Porteurs Espace Sud, CAP Nord, CACEM, ODYSSI.

Parties prenantes SME.

Jalon 2027 Lancement opérationnel d'un projet d'assainissement structurant avec désignation d'une AMO, démarrage des travaux de mise en conformité et préparation du DCE.

Budget 2M€.

Freins Délais d'approvisionnement et la disponibilité limitée des BET

Renouveler et renforcer les canalisations fuyardes



Description : Renouveler et moderniser les réseaux afin de réduire les pertes et améliorer la performance globale des systèmes de distribution et d'assainissement.

Porteurs : Espace Sud, CAP Nord, CACEM, ODYSSI

Partenaires : Gestionnaires de voiries

Budget : 33,4M€

Jalon 2026 : Renouvellement de 30 km de canalisations (2,3%), Gérer un réseau vieillissant, dont 71 % est constitué de canalisations en amiante-ciment.

Date d'objectif de réalisation : 2026

Freins : Obtention des permissions de voirie

MIEUX Se nourrir

- Contexte
- Gouvernance
- Plan d'action



En Martinique, les enjeux de souveraineté alimentaire sont accentués par les dynamiques socio-démographiques, économiques (« Vie chère ») et par les défis croissants d'adaptation au changement climatique.

La Martinique fait face à des défis majeurs en matière de souveraineté agricole

La Martinique fait face à d'importants défis en matière de souveraineté alimentaire et agricole. La Surface Agricole Utile (SAU) consacrée à l'agriculture biologique a atteint 1 052 hectares en 2022, témoignant d'une progression encourageante. Cependant, cette dynamique demeure insuffisante : seuls 33 % des produits consommés en restauration collective et 20 % des repas des ménages martiniquais proviennent de la production locale.

Malgré cette croissance, le bio ne représente encore que 4,6 % de la SAU totale, et 99 % des produits locaux ne disposent pas de Signe d'Identification de Qualité et d'Origine (SIQO), ce qui limite leur valorisation économique et leur compétitivité.

Des déséquilibres alimentaires préoccupants pour la santé publique martiniquaise

La qualité et l'équilibre nutritionnel de l'alimentation constituent une préoccupation majeure de santé publique. Le surpoids touche près de 35 % des enfants martiniquais, un taux alarmant lié en partie au coût élevé des denrées alimentaires, supérieur de 38 % à celui de l'Hexagone, rendant difficile l'accès à une alimentation équilibrée et diversifiée. À cela s'ajoute la contamination des sols agricoles : sur 32 000 hectares de SAU, environ 19 % sont modérément à fortement pollués, notamment par la chlordécone, un pesticide persistant. Cette contamination compromet à la fois la production agricole locale et la sécurité sanitaire des aliments.

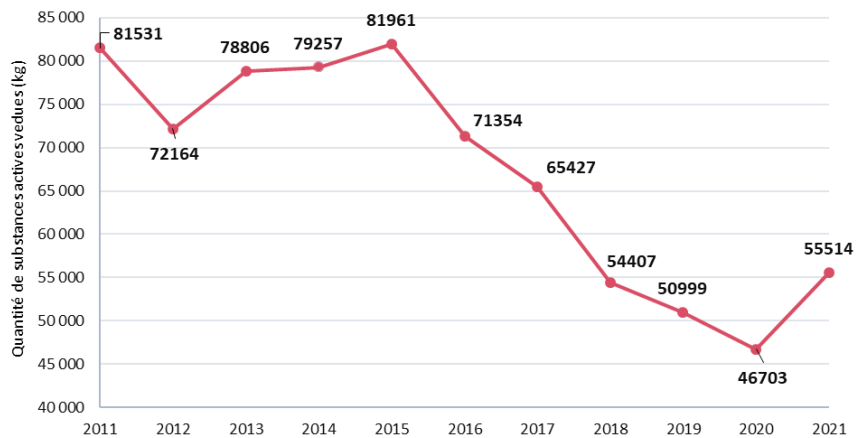
Un secteur agricole vieillissant et fragilisé

Le vieillissement des exploitants constitue un frein majeur au renouvellement du secteur. En 2020, l'âge moyen des agriculteurs atteignait 56 ans, contre 52 ans en 2010, et les 55 ans et plus représentent désormais 57 % des effectifs, soit une hausse de 17 points en dix ans. Ce manque de relève compromet la pérennité des exploitations et la transmission des savoir-faire, menaçant à terme la capacité de la Martinique à atteindre ses objectifs de souveraineté alimentaire et de transition durable.

33%
de produits martiniquais
dans la restauration
collective

19%
de la SAU
est moyennement à
fortement contaminées

56 ans
âge moyen des exploitants



Source : DAAF, 2024

Les orientations nationales portées par les lois Égalim et le plan Écophyto doivent être renforcées et adaptées au contexte martiniquais, afin de favoriser une transition agroécologique concrète et durable.

Nationaux

2018

La Loi Egalim : vers une alimentation plus saine et durable

La loi Égalim (Équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentation saine et durable) fixe le cadre national pour une transition vers un système alimentaire plus juste et plus respectueux de l'environnement. Elle vise à :

1. **Garantir un juste rémunération** des producteurs,
2. Renforcer la **qualité sanitaire, environnementale et nutritionnelle** des produits alimentaires,
3. Promouvoir une **alimentation saine, sûre et durable** à tous,
4. Accroître les engagements en faveur du **bien-être animal** ;
5. **Réduire l'usage du plastique** dans la chaîne alimentaire.

2024

Le Plan Écophyto 2030 : réduire l'usage des pesticides et promouvoir des alternatives durables

Le plan Écophyto 2030 s'inscrit dans la stratégie nationale de réduction de 50 % de l'utilisation et des risques liés aux produits phytopharmaceutiques d'ici 2030, par rapport à la période 2011-2013. Il encourage le déploiement de solutions innovantes et d'alternatives aux pesticides, conciliant performance économique, environnementale, sanitaire et sociale. En Martinique, où la pollution des sols liée aux pesticides constitue un enjeu majeur, ce plan représente un levier essentiel pour promouvoir des pratiques agricoles durables et protéger la santé publique.

Locaux

En développement

Les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) : vers une production locale et durable

Les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) constituent des outils de relocalisation et de durabilité des systèmes alimentaires. Ils favorisent la production, la transformation, la distribution et la consommation locales, tout en encourageant les circuits courts et l'agroécologie. En Martinique, trois PAT sont aujourd'hui engagés : la CTM, l'Espace Sud et la commune de Ducos.

Le PAT de Ducos, labellisé en 2025, s'articule autour de quatre axes stratégiques : Développer la production maraîchère locale (1), Éduquer à une alimentation saine et responsable (2), Renforcer la justice sociale dans l'accès à une alimentation de qualité (3), Protéger et valoriser les espaces agricoles (4).

Les PAT de la CTM et de l'Espace Sud sont actuellement en phase de concertation, en vue d'une mise en cohérence à l'échelle territoriale. Les PAT de la CTM et de l'Espace Sud sont en cours de concertation.

2024

Les États Généraux de l'Agriculture de la Martinique

Les États Généraux de l'Agriculture de la Martinique, organisés entre avril et juin 2024, ont permis de co-construire une vision commune pour une agriculture durable, résiliente et inclusive.

Cette démarche participative a réuni agriculteurs, institutions et partenaires économiques autour de thématiques clés : renouvellement des générations, diversification des productions, gestion du foncier et financement des exploitations. Les ateliers collaboratifs et échanges structurés ont abouti à une synthèse collective destinée à orienter les politiques publiques agricoles locales, en cohérence avec les objectifs de souveraineté alimentaire et de transition écologique du territoire.

Rappel : le diagnostic de la planification écologique territoriale a identifié les points forts et les points à accélérer de chaque thématique, rappelés ci-dessous. Le plan d'action se concentre sur les points à accélérer.

★ Points forts

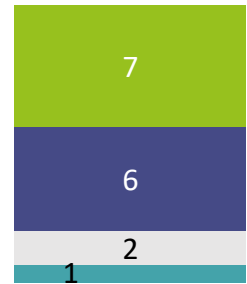
🔍 Le diagnostic complet est disponible en annexes.

- Mise en place d'action d'éducation alimentaire (équilibre de l'assiette, gaspillage, qualité des produits)
- Réduction de l'utilisation des phytosanitaires par les collectivités
- Structuration des filières agricoles canne et banane

▶ Points à accélérer

- Développer la structuration et l'accompagnement des filières
- Renforcer la gouvernance territoriale
- Anticiper l'adaptation aux changements climatiques
- Améliorer l'attractivité des filières d'agriculture et d'élevage

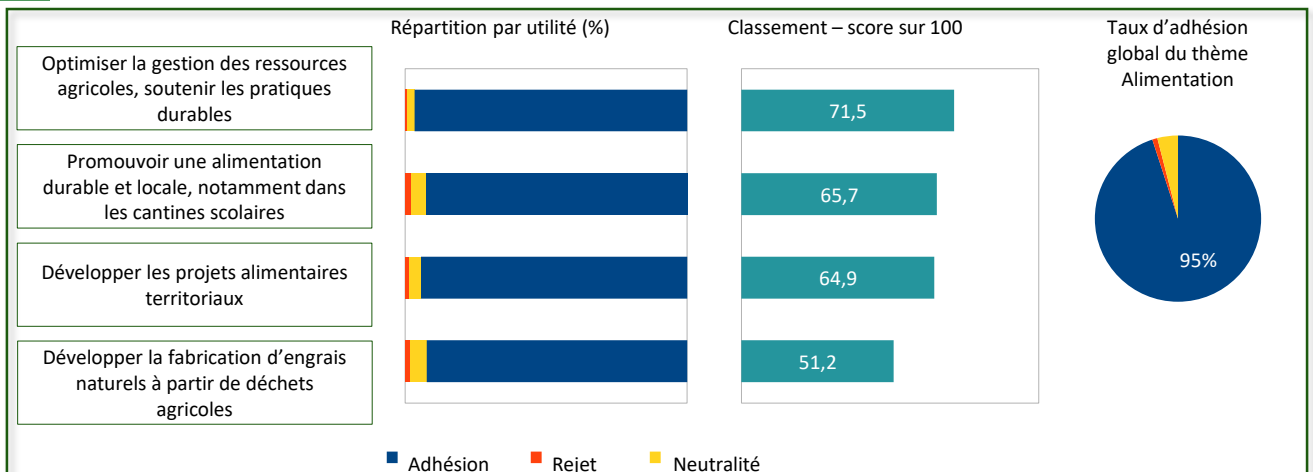
Répartition du nombre d'action par priorité de la thématique



📊 Indicateurs de suivi

	Statut	Objectif
Respect des obligations légales en restauration collective % réponses	33% 2023	100% Loi Egalim 2024
Produits Egalim % des produits en restauration collective	8,3% 2022	20% Cible 2026 Loi Egalim
Surfaces agricoles en Bio et HVE % des surfaces agricoles du territoire	2,6% 2021	21% en AB Cible 2030 SNB et SNBC
Baisse de l'usage des phytosanitaires % d'évolution vs 2025-2017	43% 2015-2020	50% Cible 2030 Ecophyto

🗣️ Résultats de la concertation



Actions prioritées

- Développer l'usage de la plateforme « Ma Cantine »
- Promouvoir une alimentation locale, durable et de qualité
- Adapter les semences et plants au contexte tropical en favorisant l'émergence d'une filière locale
- Structurer l'accompagnement pour raisonner l'usage des engrais chimiques
- Soutenir l'acquisition de matériels participant à la production à bas niveau d'intrants et économe en eau
- Développer la production de fertilisants organiques à partir de déchets organiques et des effluents d'élevage
- Développer les projets alimentaires territoriaux (PAT)
- Créer une banque de semence indigène et structurer la filière
- Mettre en œuvre le plan pollinisateur

Zoom sur deux actions

Créer une banque de semence indigène et structurer la filière



Description Créer une structure dédiée à la gestion d'une banque de semences de plantes indigènes et endémiques, afin d'approvisionner les pépiniéristes et de structurer les actions de renaturation sur le territoire.

Porteurs CTEA (CTM)

Partenaires DAAF, DEAL, CBN, privés, financeurs

Budget 110 000 €

Jalon 2027 Lancement d'un MAPA et définition d'un plan d'action

Date d'objectif de réalisation 2027

Freins Contraintes réglementaires d'utilisation de nouvelles semences, portage de l'audit

Mettre en œuvre le plan pollinisateur



Description Cartographier les habitats naturels favorables aux insectes pollinisateurs et aux plantes pollinifères, ainsi que les zones à fort enjeux de conservation.

Porteurs Parc naturel régional

Partenaires DEAL, DAAF, CIRAD, la FREDON, PNRM

Budget 30 000 €

Jalon 2027 Prise de contact entre tous les partenaires potentiels pour décider des modalités de collaboration

Date d'objectif de réalisation 2027

Freins Accès aux financements complémentaires (arbitrages budgétaires de la DEAL)

S'adapter

aux effets du réchauffement climatique

- Contexte
- Gouvernance
- Plan d'action



La Martinique, en tant que territoire insulaire tropical, se trouve en première ligne des effets du changement climatique, avec des enjeux accrus d'adaptation et de résilience.

1 mètre par an

Gagné par l'océan en moyenne sur les côtes martiniquaises

>1 ppm/jour de sulfure d'hydrogène au-dessus du seuil en 2024

+2,5 à +3,5°C
d'ici 2080

Pour la saison sèche

+ 5 à 15%

Des pluies cycloniques attendues

-20 %

De superficie corallienne ces 50 dernières années

L'érosion côtière et la montée du niveau de la mer : des menaces directes sur les territoires littoraux

L'élévation du niveau de la mer accentue l'érosion des côtes et menace directement les infrastructures, les zones touristiques et les habitations situées en bord de mer. L'intrusion saline dégrade la qualité des eaux douces et rend certaines terres agricoles impropres à la culture, tandis que les zones côtières densément peuplées sont exposées à des risques de déplacements de populations. Ces évolutions imposent la mise en œuvre de stratégies d'adaptation intégrées : protection du littoral (solutions fondées sur la nature, végétalisation avec des plantes endémiques), relocalisation progressive de certaines zones urbaines, et aménagements résilients dans les espaces à risque.

Les sargasses : un enjeu environnemental, sanitaire et économique majeur

Depuis 2011, les échouements massifs de sargasses sur les côtes martiniquaises représentent un phénomène récurrent aux impacts multiples : pollution de l'air, atteintes à la santé publique, dégradation des écosystèmes marins et nuisances économiques pour les activités littorales. La décomposition de ces algues libère du sulfure d'hydrogène (H₂S), gaz toxique responsable de troubles respiratoires, neurologiques et cardiovasculaires. Ce phénomène nécessite une gestion coordonnée et durable, combinant surveillance, collecte rapide, valorisation et plans d'adaptation locaux, afin de réduire la vulnérabilité des zones côtières.

Le réchauffement climatique et l'augmentation des températures en Martinique : un impact croissant sur la santé, la biodiversité et l'économie

La hausse des températures, notamment nocturnes, accentue le stress thermique pour les populations vulnérables (enfants, personnes âgées) et accroît les risques de maladies climato-sensibles. Les écosystèmes naturels subissent également ces effets : migration ou disparition d'espèces, blanchissement des coraux et réduction de la productivité agricole liée à la chaleur et au manque d'eau. Le secteur touristique, pilier économique du territoire, pourrait à terme en subir les conséquences. L'adaptation passe par une évolution des pratiques agricoles, un aménagement du territoire plus résilient et le renforcement de la prévention sanitaire.

La Martinique fait face à des phénomènes météorologiques extrêmes de plus en plus destructeurs

Les cyclones, tempêtes et fortes pluies s'intensifient et provoquent des dégâts matériels et humains considérables. Ces événements entraînent la destruction d'infrastructures, la perturbation des activités économiques, et menacent la sécurité alimentaire du territoire. Pour y faire face, il est essentiel de renforcer les normes de construction, d'actualiser les plans de gestion des risques, de protéger les infrastructures critiques, et de développer les systèmes d'alerte et d'accompagnement post-catastrophe.

La combinaison de la pollution et des conditions climatiques extrêmes met en péril la biodiversité unique de la Martinique

La Martinique, reconnue comme un véritable « hotspot » mondial de biodiversité, voit son patrimoine naturel exceptionnel gravement menacé par les effets du changement climatique. Riche de centaines d'espèces endémiques — fougères, orchidées, arbres tropicaux, reptiles et oiseaux —, l'île a déjà perdu plusieurs espèces emblématiques (aras, perroquets, flamant rose) et certaines, comme les tortues marines ou l'iguane des Petites Antilles, sont aujourd'hui en danger critique. Les récifs coralliens, parmi les écosystèmes les plus sensibles, subissent des blanchissements répétés liés à la hausse des températures marines. Ces épisodes, de plus en plus fréquents, altèrent la régénération naturelle des coraux et fragilisent l'ensemble de la chaîne écologique marine. Parallèlement, la prolifération massive des sargasses, algues brunes venues de l'Atlantique, perturbe les écosystèmes côtiers, accentuant encore la pression sur la biodiversité insulaire.

Parce que le changement climatique affecte toutes les dimensions du territoire, la cohérence entre les politiques publiques devient essentielle. Plusieurs plans structurants intègrent déjà des volets d'adaptation à ces enjeux.

Nationaux

2023

Trajectoire de réchauffement de référence Pour l'adaptation au changement climatique (TRACC)

La TRACC a pour objectif de fournir un cadre réaliste aux politiques d'adaptation, en tenant compte des impacts climatiques à venir. Elle propose des références d'élévation de température à l'horizon 2030, 2050 et 2100. Bien qu'elle repose sur les engagements actuels, elle demeure évolutive et pourra être ajustée dans les prochaines années. Dans ce cadre, les études préalables à la définition d'une TRACC spécifique aux territoires ultramarins, pilotées par la DGEC du MTE, seront finalisées d'ici la fin de l'année 2025. L'objectif est de lancer dès 2026 les travaux d'élaboration de cette trajectoire pour la Martinique.

Parallèlement, plusieurs initiatives institutionnelles et thématiques sont déjà engagées afin de renforcer la connaissance du territoire et de préparer des programmes d'action concrets pour accroître sa résilience. L'année 2025 constituera ainsi une étape clé, marquée par la structuration et le partage de la connaissance scientifique, avec une priorité donnée au suivi du recul du trait de côte et de l'érosion littorale, en lien avec le décret listant les communes littorales concernées.

Une plateforme commune sera mise en place pour agréger et diffuser ces connaissances.

En complément, six actions prioritaires sont en cours de définition :

- Stopper l'urbanisation dans les zones à risque ;
- Reculer l'urbanisation par des opérations de délocalisation ;
- Limiter les aménagements hydrauliques afin de favoriser le transport sédimentaire entre les rivières et la mer, contribuant ainsi à la recharge naturelle des plages ;
- Favoriser les zones d'expansion des crues ; Renaturer les milieux, notamment via la démarche économique de compensation écologique, de restauration et de renaturation (DECERR) ;

Stratégie nationale biodiversité (SNB)

La SNB constitue un cadre stratégique national traduisant la stratégie européenne en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030, avec pour objectif d'assurer la conservation et l'utilisation durable des écosystèmes. L'adaptation au changement climatique y est intégrée en filigrane, comme l'un des leviers essentiels de protection et de restauration de la biodiversité.

Plan Eau

Composé de 53 mesures, le Plan Eau vise à préserver et mieux gérer la ressource face aux défis du changement climatique. Il prévoit des actions d'économie d'eau, une meilleure répartition de la ressource et la restauration des milieux aquatiques pour améliorer leur qualité et leur résilience.

Plan National Santé Environnement 4 (PNSE 4)

Le PNSE 4 fait de l'adaptation et de l'atténuation des effets du changement climatique une priorité transversale des politiques santé-environnement. Il met en avant plusieurs enjeux majeurs : amplification des risques infectieux, recrudescence de certaines maladies, dégradation des milieux naturels et de la biodiversité, inégalités d'exposition aux aléas climatiques, ainsi que les impacts économiques liés aux sinistres et aux pertes d'activité.

2023

2023

2021-2025

En Martinique, le changement climatique impacte tous les secteurs d'activité, rendant nécessaire une planification cohérente et intégrée. Plusieurs plans structurants intègrent déjà des volets d'adaptation présentés ci-dessous.

Nationaux

2025

Plan national d'adaptation au changement climatique PNACC 3

Le PNACC 3 vise à adapter la France aux conséquences du changement climatique, conformément aux engagements de l'Accord de Paris. Il met l'accent sur plusieurs axes prioritaires : renforcer la résilience des territoires, adapter les secteurs économiques, mobiliser la société civile et protéger la population face aux impacts du changement climatique.

2015-2050

Stratégie d'intervention foncière du Conservatoire du littoral 2015-2050

Cette stratégie a pour objectif de préserver le "tiers naturel littoral" et de constituer un réseau cohérent de sites naturels en bon état écologique d'ici 2050. Elle s'inscrit dans la continuité des planifications nationales, régionales et européennes. En Martinique, sept zones littorales font actuellement l'objet d'actions spécifiques de protection et de gestion.

Locaux

CACEM 2020
CAPNord 2020
CAESM 2022

Plan Climat Air Energie des Territoires (PCAET)

Les PCAET définissent les objectifs stratégiques et opérationnels des collectivités pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, améliorer la qualité de l'air et accroître la résilience des territoires face aux effets du changement climatique.

2024-2028

Plan Régional Santé Environnement 4 (PRSE 4)

Le PRSE 4 reconnaît les impacts du dérèglement climatique sur les écosystèmes, la santé publique et les infrastructures. Il prévoit des mesures portant sur la gestion durable des ressources en eau, la prévention des maladies vectorielles (notamment liées aux moustiques), et la préparation aux événements météorologiques extrêmes tels que les sécheresses et cyclones. Des stratégies renforcées de prévention et d'atténuation doivent être développées pour mieux anticiper ces risques.

2024

Plan de Protection des Forêts Contres les incendies (PPFCI)

Le PPFCI est un document de planification destiné à organiser la prévention et la lutte contre les incendies de forêt, en tenant compte des spécificités locales et des risques naturels. En Martinique, la mise en place du dispositif de surveillance et d'alerte a débuté en 2025.

2004

Plan de prévention des Risques Naturels (PPRN)

Le PPRN, élaboré par l'État en concertation avec les collectivités, régit l'usage des sols selon les risques naturels identifiés (séismes, incendies, éruptions volcaniques, mouvements de terrain, inondations, cyclones). L'ensemble des documents d'aménagement du territoire (SAR, SCOT, PLU...) doivent être compatibles avec le PPRN. En Martinique, 34 PPRN ont été approuvés depuis 2004, couvrant l'intégralité du territoire.

L'adaptation au changement climatique constitue un pilier essentiel de la planification écologique. Si la pertinence du sujet est désormais largement reconnue, nombre de thématiques qui la composent restent encore à un stade exploratoire.

►► Points à accélérer

- Adaptation à l'intensification des phénomènes météorologiques violents
- Adaptation aux modifications du régime de précipitations
- Adaptation à l'augmentation du niveau de température
- Adaptation à l'élévation du niveau de la mer

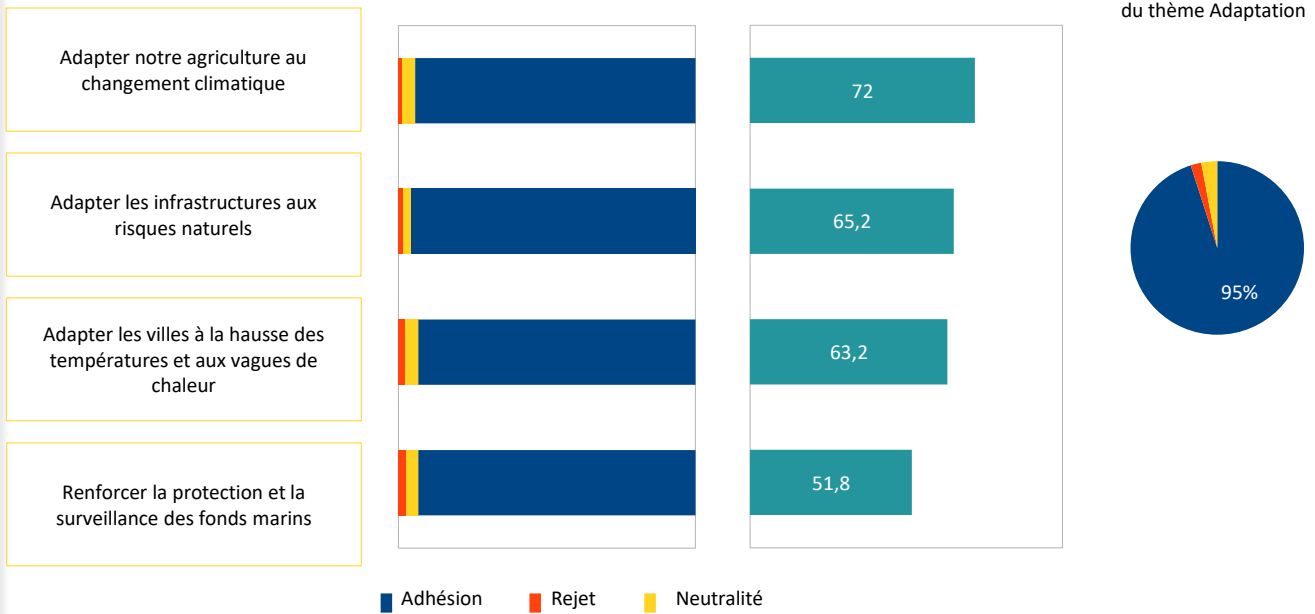
Résultats de la consultation

Adaptation

Répartition par utilité (%)

Classement – score sur 100

Taux d'adhésion global du thème Adaptation

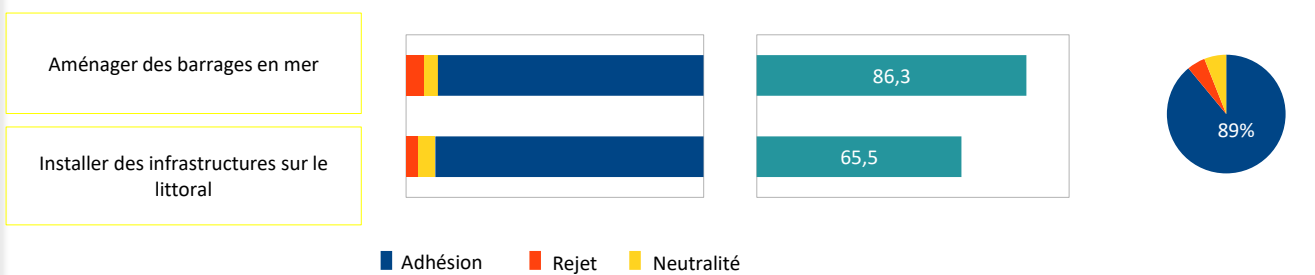


Sargasses

Répartition par utilité (%)

Classement – score sur 100

Taux d'adhésion global du thème Sargasses



Actions prioritisées

- Adapter les villes à l'augmentation des températures moyennes
- Adapter les pratiques agricoles aux changements liés au réchauffement climatique
- Renforcer les protocoles de gestion des incendies
- Adapter l'aménagement du littoral pour faire face au recul du trait de côte
- Adapter les infrastructures à la gestion des crues
- Garantir la résilience des moyens de transports
- Intensifier les moyens de gestion des fonds marins
- Aménager sur le littoral pour faciliter la collecte des sargasses
- Stocker les sargasses sur des sites réglementés
- Aménager des barrages en mer pour éviter l'échouage des sargasses

Zoom sur deux actions

Aménagements de barrages en mer pour éviter l'échouement des sargasses



Description Des barrages bloquants ont été installés pour protéger les zones habitées et les mangroves, tandis que des barrages déviants permettent d'orienter les sargasses vers des zones d'échouage aménagées pour leur collecte. D'ici 2026, dix nouveaux barrages seront déployés au Vauclin, à Sainte-Anne, au Marin, à Trinité, au François et au Diamant, en complément des 15 km déjà équipés à Trinité, au Robert et au François. Une étude complémentaire est actuellement en cours afin d'identifier de nouveaux sites d'implantation.

Porteurs GIP et communes pour les 1ers barrages déjà existants

Budget 3,5M€

Jalons clé 2027 déploiement de 10 barrages (3 déjà existants)

Date d'objectif de réalisation 2026

Freins Risque de rupture de barrage si accumulation trop importante

Adapter l'aménagement du littoral pour faire face au recul du trait de côte



Description Mettre à jour les cartographies et les documents de planification afin d'intégrer les risques de submersion marine et d'érosion côtière, notamment à travers la révision des SLGRI, PPRN et PCAET, ainsi que la réalisation d'études sur le rôle des mangroves. Élaborer une stratégie foncière régionale et accompagner les collectivités dans la recomposition spatiale et l'adaptation aux effets du changement climatique.

Porteurs Collectivités, CDL, intercommunalités

Partenaires Dife Consulting

Jalons clé 2027 Révision des SCOTS et du SAR par la suite

Date d'objectif de réalisation 2027

Critères de réussite Synergie/coordination des acteurs sur ces travaux et documents

Accompagner la transition écologique

- Formation et sensibilisation
- Données et connaissances
- Coopération Régionale
- Financement



La transition écologique se construit collectivement. Il est essentiel d'accompagner l'ensemble de la société vers des pratiques plus durables, afin d'atténuer les effets de l'activité humaine sur l'environnement et d'anticiper les conséquences inévitables du réchauffement climatique.

Contexte

Mobiliser les citoyens pour un avenir durable

Accompagner l'évolution des comportements est indispensable pour faire progresser les pratiques et atteindre les objectifs de la transition écologique. Malgré les efforts de sensibilisation et de communication déjà engagés, les changements demeurent lents, voire parfois contraires aux objectifs visés (par exemple, la production de déchets par habitant continue d'augmenter au lieu de diminuer).

Soutenir les entreprises dans la transition écologique

Les actions de formation et d'accompagnement sont également nécessaires pour aider les entreprises à adopter des modèles de production plus sobres et durables. Face aux enjeux d'économie circulaire et d'adaptation au changement climatique, les entreprises doivent être soutenues dans leur transformation afin de réduire leur empreinte environnementale et de développer des pratiques innovantes. Cela concerne tout particulièrement le secteur du tourisme, directement exposé aux effets de l'érosion côtière et à la dégradation de la biodiversité.

Faire preuve d'exemplarité

L'exemplarité des collectivités et de l'État constitue un levier essentiel pour entraîner l'ensemble de la société. La gestion du bâti, des infrastructures et de l'aménagement du territoire doit être alignée sur les objectifs de transition écologique, afin de montrer la voie et de garantir une action cohérente et proactive face au changement climatique. Ces démarches de formation, de sensibilisation et d'exemplarité publique sont au cœur de la réussite de la transition écologique en Martinique, pour en faire un modèle de durabilité et de résilience.

►► Points à accélérer

- **Mettre en valeur les plans et stratégies existants** : Promouvoir les initiatives en cours visant à renforcer et adapter l'offre de formation aux enjeux de la transition écologique, en intégrant la formation initiale, la formation continue et les actions de sensibilisation.
- **Identifier les manques en compétences** : Aligner les compétences disponibles avec les besoins réels du marché et des secteurs engagés dans la transition écologique, afin d'assurer une meilleure adéquation entre formation et emploi.
- **Renforcer la coordination entre les acteurs de la formation** : Articuler et synchroniser les initiatives des différents acteurs pour garantir une offre cohérente, complémentaire et accessible, répondant aux exigences de la transition écologique et énergétique.

Action priorisée

- Développer la carte des formations professionnelles initiales des lycées professionnels en cohérence avec les besoins du territoire

Zoom sur deux actions à impact

Développer la carte des formations professionnelles initiales des lycées professionnels en cohérence avec les besoins du Territoire



Description Ouverture de nouvelles formations dans les lycées professionnels basées sur les besoins du Territoire et sur les grands axes de développement stratégiques dont la transition écologique.

Porteurs CTM, Académie de Martinique, DAAF.

Partenaires Chambres consulaires, DEETS, France Travail, Missions locales, Organisations Professionnelles.

Budget : à définir

Jalons clé 2027 Réunion en Sous-Préfecture pour recueillir l'avis des acteurs économiques, sélection par la CTM et le Rectorat des formations éligibles et décision d'ouverture de formations par la CTM.

Date de fin prévue 2025.

Freins Attractivité des formations, déprise démographique.

Réaliser la feuille de route de la planification écologique de la CMA de Rivière-Salée



Description Décliner pour chacune des 6 familles pour agir, les actions contributives de la CMA sous la forme d'une feuille de route transversales à tous les secteurs. Au-delà des leviers identifiés dans le cadre de la Planification Ecologique, il s'agit pour le siège de la CMA et CMA Formation Rivière-Salée de déterminer les actions de sensibilisation, de conseil, de formation et de suivi à la concrétisation ciblées à sa communauté artisanale.

Porteurs Chambre des métiers de l'artisanat, Formation Rivière-Salée.

Partenaires CTM, Associations spécialisées sur la transition écologique, Organisations Professionnelles.

Budget 0€

Jalons clé 2027 Présenter le plan d'action.

Date de fin prévue 2025

Critères de réussite Terminer l'élaboration et la communication autour du plan d'action. Existence du livrable "PAC Planification Ecologie de CMA Martinique"

Pour approfondir

- **Formation initiale** : Adapter les programmes existants et développer de nouvelles filières afin de renforcer l'attractivité des métiers au cœur de la planification écologique.. *Thématiques concernées* : énergies renouvelables, assainissement, agriculture durable, métiers du bois et de la forêt, techniques de rénovation du bâtiment adaptées aux spécificités d'Outre-mer.
- **Formation continue** : Intégrer des modules de formation dédiés à la transition écologique dans les filières et corps de métiers en cours de « verdissement ». *Secteurs concernés* : agriculture, tourisme, rénovation des bâtiments.
- **Sensibilisation** : Favoriser l'adoption de comportements plus sobres et responsables chez les citoyens, les consommateurs et au sein des entreprises.. *Par exemple* : réduction de la production de déchets, tri des déchets, mobilités douces, alimentation locale.

Le suivi des objectifs de la planification écologique repose sur la production et l'exploitation de données fiables, couvrant l'ensemble des leviers identifiés : réduction des gaz à effet de serre, préservation de la biodiversité, adaptation au changement climatique, ainsi que les dimensions transversales qui en assurent la cohérence.

► Points à accélérer

- Pérenniser le suivi annuel des indicateurs de la COP
- Elargir le suivi d'indicateurs

Zoom sur les deux actions à impact

Effectuer une évaluation de l'empreinte carbone, écologique et des services écosystémiques de la Martinique

Description Renforcer la connaissance des émissions de gaz à effet de serre à l'échelle du territoire et des EPCI, évaluer la capacité biologique de production et d'assimilation des déchets, ainsi que les services écosystémiques rendus par les milieux marins et terrestres en Martinique. Centraliser et structurer les données géographiques relatives aux espaces naturels afin de faciliter la conduite et le suivi de ces analyses.

Porteurs CTM (via l'OTTEE)

Partenaires EPCI/ADEME/ DEAL/ IFRECOR/ PNM/ Parc Naturel Marin/ GéoMartinique/ Université des Antilles...

Budget 395 000 €

Jalon 2026 Un jalon intermédiaire sera défini en fonction des résultats du lancement de l'étude en 2026 et des plans Air Energie et Climat des EPCI

Date de fin prévue 2026

Critères de réussite Arbitrage avec les EPCI concernant la date de référence pour l'étude et les plans Air Energie et Climat



Lancer une enquête sur les modes de déplacement des résidents et des touristes en Martinique.

Description Améliorer la connaissance des préférences de mobilité, des usages et des motifs de déplacement en s'appuyant sur des méthodes d'enquête fiables et représentatives de la réalité du territoire. La dernière enquête réalisée en 2014, portait exclusivement sur les ménages; désormais, les déplacements touristiques seront également intégrés.

Porteurs CTM (via l'OTTEE)

Partenaires CMT comité martiniquais du tourisme, AOT Martinique Transport, OTTEE DEAL/ADEME, EPCI/ Communes, le Syndicat des loueurs de voiture, ZILEA...

Budget 1,5M€ (étude et communication)

Jalon 2027 Lancement du marché public

Date de fin prévue 2028

Critères de réussite Méthodologie rigoureuse, mobilisation représentative des populations, intégration des flux touristiques et prise en compte des délais liés à l'obtention des co-financements essentiels.



Pour approfondir

- En complément des deux actions proposées, le groupe de travail constitué lors de l'élaboration du plan d'action sera pérennisé afin de poursuivre les travaux sur le tableau de bord de la COP.
- **Il est essentiel de préserver la transversalité de ce groupe pour garantir la cohérence des projets liés aux données et à la connaissance entre les différentes thématiques, et compléter le tableau de bord de la COP afin de couvrir les domaines ne disposant pas encore d'indicateurs identifiés.**

La coopération régionale constitue un levier essentiel de la planification écologique, car les défis environnementaux dépassent les frontières administratives. En favorisant la mutualisation des ressources, le partage des bonnes pratiques et la coordination des actions, elle permet de renforcer la gouvernance environnementale et de promouvoir une gestion durable et solidaire des territoires.

Quelques chiffres clé

26 accords
multilatéraux

ont été conclus dans le cadre de la **Convention de Carthagène** des Nations Unies, qui est le principal instrument juridique pour la protection et le développement de l'environnement marin dans la région des Caraïbes.

500
personnes

ont été formées à l'utilisation de l'approche CCORAL (Caribbean Climate Online Risk and Adaptation) pour la planification de l'adaptation au changement climatique à travers la région CARICOM (Communauté caribéenne).

► Points à accélérer

Un certain nombre de sujets d'intérêt ont été pré-identifiés lors de la phase diagnostic :

- Approvisionnement en énergie (carburants, biomasse, électricité etc.)
- Traitement et valorisation des déchets dans le bassin caraïbéen
- Gestion des risques naturels associés au changement climatique (ouragans, inondations, érosion côtière, incendies, dépérissement des forêts, salinisation des sols...)
- Accès à des financements internationaux pour des projets écologiques régionaux
- Défense des intérêts régionaux dans les instances internationales sur les questions climatiques et environnementales
- Mutualisation des ressources pour la recherche et le développement de solutions innovantes pour l'adaptation au changement climatique

Zoom sur l'action priorisée

Améliorer les connaissances sur la biodiversité et optimiser sa gestion



Description : Inclure les “Volcans et forêts de la Montagne Pelée et des pitons du nord de la Martinique” au Patrimoine Mondial de l’UNESCO et développer le programme CARIBIOTA en partenariat avec Sainte-Lucie et la Dominique. Initier des projets de thèse avec CTEBioM.

Porteurs CTM

Partenaires Sainte-Lucie, Dominique, CTEBioM

Budget 4M€

Jalons clé Volet 1 : acquisition des données et production de connaissances (2025-2028), Volet 2 : expertise, analyse des données et aide à la décision (2027-2029), Volet 3 : éducation à l’environnement et formation à la protection de la biodiversité (2024-2029), Volet 4 : communication (2024-2029). Volet CTEBioM : projet plantes tinctoriales et cosmétopée martiniquaise (2027-2028)

Date de fin prévue 2029

Critères de réussites Connaissance scientifique, découverte de nouvelles espèces à protéger, coopération sur la gestion de la biodiversité

Le financement des actions locales en matière de transition écologique s'appuie sur un écosystème diversifié d'acteurs, à la fois historiques et émergents, solidement ancrés dans le territoire. Toutefois, cette offre, construite progressivement, souffre encore d'un manque de lisibilité et de coordination, comme l'ont souligné de nombreux porteurs de projets. Le groupe de travail consacré au financement a permis de recenser les dispositifs existants et d'initier la mise en réseau des acteurs, favorisant ainsi une meilleure articulation des ressources et une plus grande cohérence des initiatives au service de la transition écologique.

Ils financent la transition écologique territoriale

Dispositifs
accessibles et
de proximité

Jusqu'à 80%
de taux de subvention



Voir le détail des guichets
en annexe

Cibles prioritaires des guichets

- Mobilités actives** : inclut le financement de projets d'aménagements cyclables sécurisés, le développement du vélotourisme et d'initiatives visant à encourager la marche.
- Transport en commun et véhicules électriques** : inclut les subventions pour l'achat ou la location de véhicules électriques, le financement d'infrastructures de recharge et le soutien à la mise en place de solutions de logistique urbaine.
- Gestion des déchets** : inclut les aides à la réduction et à la valorisation matière des déchets, ainsi qu'au déploiement de solutions innovantes de logistique urbaine.
- Énergies renouvelables** : inclut l'appui et soutien aux projets de production d'électricité renouvelable, de stockage, de développement de réseaux de chaleur décarbonés et de captage de méthane dans les installations de stockage de déchets non dangereux (ISDND).
- Biodiversité et sobriété foncière** : inclut le cofinancement d'opérations de conservation et de la restauration de la biodiversité, ainsi que de projets visant à préserver les continuités écologiques et à gérer durablement les forêts.
- Eau** : inclut le soutien et les aides aux actions de sobriété dans la gestion de la ressource, à la protection des zones de captage d'eau et à l'amélioration des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Pour approfondir

- Malgré la diversité et la richesse des dispositifs de financement disponibles pour soutenir les projets écologiques en Martinique, ces guichets demeurent encore insuffisamment connus des porteurs de projets. Cette méconnaissance freine l'accès aux ressources financières nécessaires à la mise en œuvre de nombreuses initiatives. Par ailleurs, la complexité des démarches administratives constitue un obstacle majeur à l'engagement des acteurs locaux.
- Pour optimiser l'impact de ces financements, il est indispensable de renforcer la communication et l'accompagnement auprès des porteurs de projets, tout en simplifiant les procédures administratives afin de rendre les aides plus accessibles. En améliorant la lisibilité et la fluidité de cet écosystème financier, la Martinique pourra mieux mobiliser les ressources disponibles et accélérer sa transition vers un modèle durable et résilient.

Modalités d'engagement et de suivi

- Engagement des parties prenantes
- Modalités de suivi



Préambule

Dans le cadre de la démarche de planification écologique engagée en Martinique, associant l'État, la Collectivité Territoriale de Martinique, les EPCI et les partenaires du territoire, la présente feuille de route constitue un cadre partagé d'action pour répondre aux enjeux environnementaux, climatiques et de résilience.

Issue d'un processus de concertation dans le cadre de la COP territoriale, elle vise à accélérer la transition écologique et à renforcer l'adaptation du territoire au changement climatique.

La signature du présent document marque une étape structurante et ouvre une nouvelle phase opérationnelle.

Reconnaissant les priorités du territoire martiniquais en matière de :

- Gestion et prévention des déchets
- Renforcement des mobilités collectives, partagées et durables
- Développement des énergies renouvelables
- Sécurisation de l'alimentation en eau potable
- Protection et restauration des écosystèmes
- Adaptation au changement climatique
- Sobriété foncière
- Développement d'une agriculture locale et responsable

Nous engagements

- Nous prenons acte des diagnostics et des conclusions de la feuille de route. Ce travail constitue un socle pour l'élaboration, la mise en cohérence et le renforcement des politiques publiques en faveur de la transition écologique.
- Nous nous engageons à créer un cadre dynamique et favorable à l'émergence d'un territoire durable et résilient au changement climatique.
- Nous nous engageons à contribuer à l'amplification des moyens nécessaires, pour une transition écologique territoriale réussie.
- Nous nous engageons à créer une communauté de réflexion et de coopération à l'échelle du bassin caraïbéen.
- Nous nous engageons à contribuer activement au processus continu de la COP régionale, tant dans la réalisation du plan d'action que dans le développement et l'amplification de nouvelles actions.

Signé le 08 avril 2026 par la Collectivité Territoriale de Martinique et la Préfecture



1

Suivre l'avancement des projets « COP »

- Pour les projets embarqués dans des gouvernances existantes (PPE, PPGDM, CRTE par exemple), mise en place d'un suivi régulier
- Actualisation du tableau de bord des indicateurs COP et leur conformité avec la trajectoire 2030

2

Faciliter l'émergence de projets à impact

- Pérennisation des groupes de travail exploratoires (coopération régionale, adaptation, formation) afin de structurer des actions sur ces thématiques
- Animation de réunions d'échanges avec les acteurs porteurs d'actions notées au plan d'action comme « préprojet » à impact pour structurer les projets
- Remonter au national les problématiques clés qui dépassent le territoire martiniquais

3

Engager les parties prenantes à la maille infraterritoriale

- Intégration des représentants des EPCI au sein de l'équipe projet
- Présence aux instances existantes pour porter les priorités de la planification écologique (Fond Vert, CRTE, CERC, CTM etc.)
- Animation de réunions de partage d'information, supports, outils de la planification écologique auprès des collectivités, engagement des élus porteurs d'actions
- Interventions médiatiques ponctuelles pour donner de la visibilité aux priorités de la planification écologique territoriale (ponctuelle)
- Organisation d'une COP annuelle

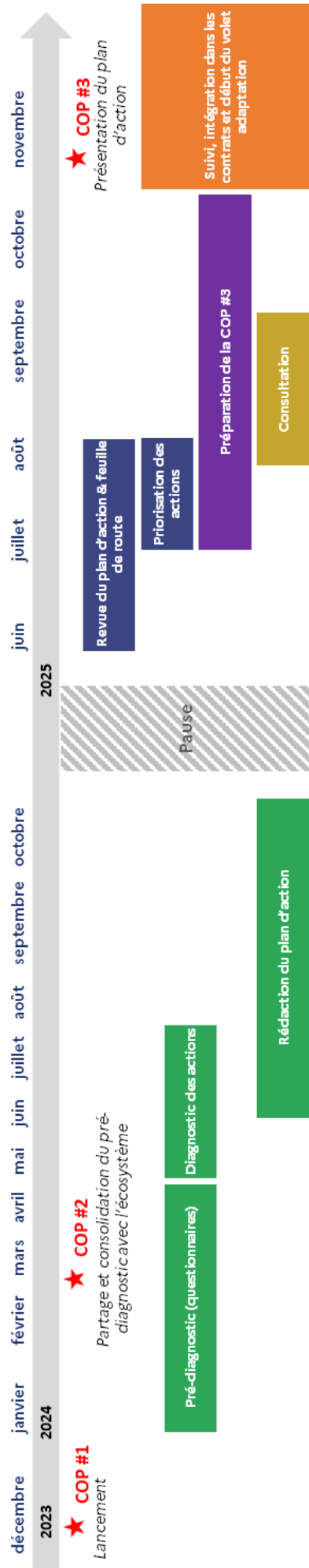
Annexes

1. Rappel des modalités de travail
2. Plan d'action détaillé | Fichier Excel
3. Fiches actions priorisées
4. Liste des guichets de financement
5. Résultat questionnaire entreprise
6. Résultat du questionnaire des communes
7. Résultat du questionnaire de consultation du public
8. Points forts et points à accélérer par thématique
9. Nomenclature du plan d'action



1. Objectifs et méthodologie de la planification écologique territoriale

Une méthodologie séquencée en plusieurs étapes

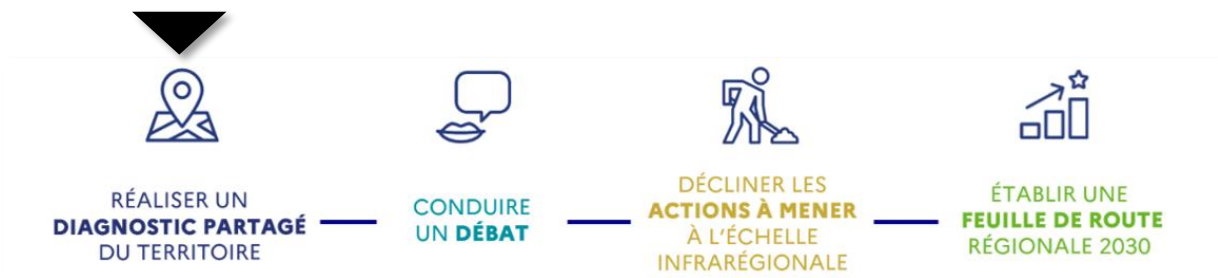


Le diagnostic, une première étape pour la planification écologique territorial

Comprendre quelles thématiques ont besoins d'efforts supplémentaires pour atteindre les objectifs horizon 2030

La démarche de territorialisation de la planification écologique doit permettre de définir le plan d'action permettant à la Martinique d'atteindre ses objectifs relatifs à la réduction des gaz à effet de serre, à la préservation et à la restauration de la biodiversité, et à l'adaptation aux changements climatiques à horizon 2030.

La territorialisation se fait en plusieurs phases qui commencent par un diagnostic tel que décrit ci-dessous :

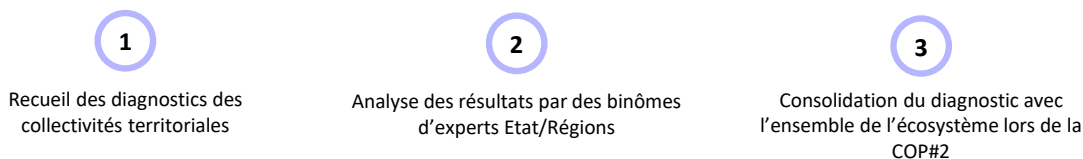


La phase de diagnostic remplit deux objectifs préliminaires à la rédaction du plan d'action :

1. Partager avec tous les acteurs la marche à franchir pour atteindre les objectifs 2030.
2. Définir les thèmes prioritaires sur lesquels il faut se mobiliser.

Embarquer l'ensemble de l'écosystème autour des priorités d'action

Trois étapes ont été nécessaires pour consolider le diagnostic partagé du territoire martiniquais avec l'ensemble des parties prenantes :



La nomenclature pour structurer l'analyse est la même sur tout le territoire français grâce à la structure définie dans le plan national de planification écologique "Mieux Agir" :



Chiffres clés			
17	5	28	>120
binômes d'experts mobilisés	thématiques prioritaires	questionnaires des collectivités territoriales remplis	participants lors de la COP #2

Le plan d'action, opérationnaliser les projets pour traiter les priorités définies dans le diagnostic

De juin à septembre 2024, et de juin à juillet 2025, des groupes de travail, constitués par l'équipe cœur en fonction de leurs expertises respectives, se sont réunis chacun trois fois, afin d'élaborer le plan d'action de la planification écologique.

On distingue deux types de groupes de travail :

- **Les groupes thématiques** qui adressent une des thématiques prioritaires telles que priorisées dans le diagnostic
- **Les groupes transverses** qui traitent d'un sujet fonctionnel qui nécessite le concours de l'ensemble des binômes et d'acteurs externes

Les groupes de travail thématiques

MIEUX
Produire
Energie renouvelables

- Axel-William Menil (CTM)
- Isabelle Gergon (DEAL)
- Anabelle Vigilant (ADEME)
- Paul Courtiade (ADEME)

Déchets, économie circulaire, gaz fluorés

- Claire Chignoli (ADEME)
- Coraline Marc (CTM)
- Jean-François Mauro (ADEME)
- Julien Razat (CTM)
- Karine Rolas (DEAL)
- Sonia Trefle (CTM)
- Damien Huot-Marchand (DEAL)
- Charlotte Gully (ADEME)

MIEUX
Se déplacer
Transports

- Anabelle Vigilant (ADEME)
- Cyrille Liroy (DEAL)
- Véronique Coursil (DEAL)
- Marie-Eugénie Louvounou (CTM)
- Sylvie Kin-Foo (CTM)

MIEUX
Se nourrir
Agriculture durable

- Béatrice Bazin (DAAF)
- Célia Dore (DAAF)
- Frederick Diser (CTM)
- Jean-Remi Duprat (DAAF)
- Valerie Marcelin (DAAF)
- Vincent Pfister (DAAF)
- Pierre-Emmanuel Vos (DEAL)
- Bertrand Hateau (DAAF)
- Gilles Moutoussamy (Chambre d'agriculture de la Martinique)
- Karine Lerouvillois (DAAF)
- Sylvie Louis-Léopold (CTM)
- Gwennaëlle Miram-Marthe-Rose (CTM)
- Cindy Mence (CTM)
- Nathan Roset (CVO)
- Emilie Lagrange (DM)

MIEUX
Préserver
L'eau potable et l'assainissement

- Christophe Gros (DEAL)
- Gwenn Laudijois (DEAL)
- Lydie Dione-Largen (CTM)
- Anne-Lise Taïlamé (BRGM)
- Fabien Barthelat (OFB)
- Rémy Decamps (OFB)

La biodiversité

- Anthony Bahuaud (CTM)
- Marion Sinico (DAAF)
- Françoise Negouai (CTM)
- Claire Maurice-Madelon (DEAL)
- Bruno Lazzarini (DEAL)
- Stephan Lerider (DEAL)
- Liam Villeneuve (CTM)
- Ariane Jamin (DEAL)
- Claire Maurice-Madelon (DEAL)
- Gaëlle Piriou (CTM)
- Fabien Bartelat (OFB)
- Kristof Denise (ADDUAM)
- Philippe Mathe (DAAF)
- Titouan Baraer (DAAF)

La sobriété foncière

- Olivier Bourgeois (DEAL)
- Patrice Glondu (CTM)
- Jenna Clemente (ADDUAM)
- Robert Dulymbois (ADDUAM)
- Landry Germany (ADDUAM)
- Kristof Denise (ADDUAM)

Les groupes de travail transverses

Les données

- Anabelle Vigilant (ADEME)
- Astrid Abel (OFB)
- Carole Boullanger (Madininair)
- Christine Beranger (PNR)
- Elodie Velaye (CTM)
- Isabelle Gergon (DEAL)
- Philippe Palany (Météo France)
- Sylvia Ettenat (DEAL)
- Thibault Monaco-Back (DEETS)

La formation

- Agnes Fafard (CTM)
- Arlette Pujar (CNFPT)
- Carole Victorin (CTM)
- Chantal Gelie (CTM)
- Chantal Mauvois (CTM)
- Dominique Balmy (DEETS)
- Emile Baybaud (CNFPT)
- F Gau (CMA)
- Ingrid Keclard (Chambre d'agriculture)
- Jean-Francois Mauro (ADEME)
- Jean-Max Charlery-Adele (DEETS)
- Jessica Zenon (France Travail)
- Karl Hospice (Konnect West Indies)
- Laurence Sobesky (CTM)
- Noelambre Olivier (OFB)
- Valérie Padra (AGEFMA)
- Livia Laclef (CTM)

La coopération régionale

- Emy Njoh-Ellong (CTM)
- Marie-Marthe Bredas (Préfecture)
- Mayvis Gibus (CTM)
- Philippe Marie-Rose (CTM)

Le financement

- Anabelle Vigilant (ADEME)
- Antoine Desire (Préfecture)
- Chirong (AFD)
- Daniel Poulin (Initiative Martinique)
- Eric Dime (Préfecture)
- Fabien Barthelat (OFB)
- Gwenael Marguerite (CTM)
- Jean-Max Charlery-Adele (DEETS)
- Jocelyne Muday (Préfecture)
- Lise Jean-Louis (CTM)
- Maguy Turinay (Préfecture)
- Marie Azoulay (Préfecture)
- Melvyne Marny (CTM)
- Nathalie Bonheur (Initiative Martinique)
- Philippe Marie-Rose (CTM)
- Rodolph Sauvonnet (DGFIP)
- Roland Picot (Caisse des dépôts)
- Vanessa Popravka (DGFIP)
- Nade Renard (Préfecture)

L'adaptation au changement climatique

- Audrey Pastel (Difé Consulting)
- Anabelle Vigilant (ADEME)
- Benoît Vittecoq (BRGM)
- Emmanuel Clopet (Météo France)
- Gérard Thalmensi (ARS)
- Gaelle Hielard (ODE)
- Jean-Noël Degrace (Citadelle)
- Frédérick Voyer (GIP Sargasses)
- Jenna Clemente (ADDUAM)
- Robert Dulymbois (ADDUAM)
- Landry Germany (ADDUAM)

Le pilotage (depuis Novembre 2024)

Comité projet

William Macaire

DEAL | Chef de projet transition écologique

Patrice Rosamont

CTM | Chef de mission observatoire territorial

Hélène Acelor

CTM | Chargée de mission Développement Durable et RSO

Sullivan Loyer

Préfecture | Chargé de mission Planification Ecologique (Stagiaire)

Achille Francheteau

Préfecture | Chargé de mission Planification Ecologique (Stagiaire)

Caroline Maury

Préfecture | Secrétaire générale pour les Affaires Régionales

Stéphanie Mathey

DEAL | Directrice

Joëlle Grolleau Mauriol

CTM | Directrice de la transition écologique et énergétique

Stéphanie Miramand

DEAL | Cheffe de la mission appui au pilotage

Comité de pilotage

David Ursulet

Préfecture | Sous-préfet de Saint-Pierre

Jean-Baptiste Rotsen

6ème Vice-Président de CAP Nord

Fernand Odonnat

CTM | Conseiller exécutif

Aurélien Adam

Préfecture | Secrétaire général pour les Affaires Régionales

Steve Allongout

8ème vice-président de l'Espace Sud

Alexandre Ventadour

CTM | Conseiller territorial, Président de la commission transition écologique, énergétique, pollutions et mutations climatiques

Véronique Lagrange

DEAL | Directrice adjointe DEAL

Angela Fielot-Virgal

Directrice de l'aménagement durable de la CACEM

Ruben Fannis

CTM | Adjoint du DGA

Invités : Bastien Mérot et Laure**Lebon** (sous-préfets du Marin et de la Trinité)

+ membres du comité projet

COP Régionale

**Préfet de Région
Président de Région****Représentants des EPCI
et Communes****Groupes de travail** incluant
notamment les binômes Etat-Région
et les opérateurs de l'Etat**Société civile et parties
prenantes clés dont les
entreprises**

Comité Editorial

Florence Bouvier

DEAL | Cheffe du pôle communication

Sandrine d'Alexis Lassiri

CTM | Directrice de la Communication

Valérie Fernandes

Préfecture | Cheffe du bureau de la communication interministérielle

Stéphanie Charles

CTM | Cheffe de projet Communication

Maité Cabrera

CTM | Cheffe du service Relations Presse

Bénédicte Sainte-Croix

CTM | Chargée de communication événements

Membres des comités de la planification écologique – 2023 et 2024 : Marie Eugénie Louvounou (CTM), André-Pierre-Louis (Préfecture), Solène Taiclet (DEAL), Elsa Badrouzamani (DEAL), Laurence Gola de Monchy (SGAR), David Zobda (CTM), Valérie Marine-Poletti (CTM), Jean-Michel Maurin (DEAL).

Tableau détaillant les principaux guichets de financement disponibles pour la planification écologique en Martinique (1/4)

Ce tableau présente de manière simplifiée les principaux guichets de financement au 24 juillet, leur catégorisation, l'impact attendu de chaque aide, la maturité requise du projet pour bénéficier de l'aide et les porteurs qui y sont éligibles.

Organisme	Catégorisation	Nom de l'aide	Impact attendu	Maturité requise du projet	Porteurs de projets éligibles
Fonds Vert	Performance environnementale	Rénovation énergétique des bâtiments publics	Réduire la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre des bâtiments publics.	Réflexion/conception, Mise en œuvre/réalisation	Collectivités et leurs groupements
		Soutenir le tri à la source et la valorisation des biodéchets	Mettre en place des solutions de tri et de valorisation des biodéchets à l'échelle locale.	Réflexion/conception, Mise en œuvre/réalisation	Collectivités, EPCI, syndicats, établissements publics ou privés (SPGD)
		Aide aux maires bâtisseurs	Accroître l'offre de logements en facilitant la construction dans les communes sans étalement urbain.	Réflexion/conception, Mise en œuvre/réalisation	Toutes communes présentant des besoins en logements
	Adaptation au changement climatique	Renforcer les bâtiments des collectivités d'outre-mer contre les vents cycloniques	Renforcer la résistance des bâtiments aux vents cycloniques pour protéger les populations.	Réflexion/conception, Mise en œuvre/réalisation	Communes, EPCI, département, région, collectivités
		Prévenir les inondations	Renforcer la résilience des territoires face aux inondations par des aménagements adaptés.	Réflexion/conception, Mise en œuvre/réalisation	EPCI, syndicats mixtes agissant par transfert de compétence d'EPCI ou mixtes de type EPAGE ou EPTB
		Financer des solutions pour la renaturation des villes et des villages	Restaurer des espaces naturels en milieu urbain pour améliorer le cadre de vie et la biodiversité.	Réflexion/conception, Mise en œuvre/réalisation	Collectivités, établissement publics locaux ou de l'Etat, bailleurs sociaux
		S'adapter au recul du trait de côte	Mettre en place des stratégies de gestion du littoral pour limiter le recul du trait de côte	Réflexion/conception, Mise en œuvre/réalisation	Communes, EPCI
		Prévenir les risques d'incendies de forêt et de végétation	Améliorer la protection des territoires situés entre massifs boisés ou végétalisés et zones bâties.	Réflexion/conception, Mise en œuvre/réalisation	Collectivités, établissements publics de coopération intercommunale ou locaux, associations syndicales, SDIS

Tableau détaillant les principaux guichets de financement disponibles pour la planification écologique en Martinique (2/4)

Organisme	Catégorisation	Nom de l'aide	Impact attendu	Maturité requise du projet	Instances concernées
Fonds Vert	Amélioration du cadre de vie	Recycler le foncier	Réhabiliter les friches pour y développer des projets économiques, sociaux ou environnementaux.	Réflexion/conception , Mise en œuvre/réalisation	Collectivités, établissements publics de l'Etat, aménageurs publics, organismes de fonciers solidaires, bailleurs sociaux, entreprises privées ou associations
		Développer les mobilités durables en zones rurales	Développer des solutions de mobilité durable adaptées aux territoires ruraux.	Réflexion/conception , Mise en œuvre/réalisation	Collectivités, groupement de collectivités, établissement public local (avec un statut d'autorité organisatrice de la mobilité locale ou ayant une délégation)
		Développer le covoiturage sur le territoire	Encourager le partage de trajets quotidiens pour diminuer les émissions de CO ₂ et les coûts de mobilité.	Réflexion/conception , Mise en œuvre/réalisation	Collectivités ou leur groupement
		Aménagements cyclables	Développer des infrastructures cyclables pour favoriser la pratique du vélo au quotidien.	Réflexion/conception	Collectivités, établissements publics d'aménagement
		Accélérer la transition écologique des Territoires d'industrie	Soutenir des projets industriels innovants pour une production durable plus respectueuse de l'environnement.	Réflexion/conception , Mise en œuvre/réalisation	Maîtres d'ouvrages de projets de développement industriel
		Soutenir la transition écologique maritime et littorale	Soutenir des projets intégrés favorisant une exploitation durable des espaces maritimes et littoraux.	Réflexion/conception	Multiplés, dans le cas d'une commune, cette dernière doit être riveraine des mers et océans / des estuaires et des deltas
	Soutien à l'ingénierie	Soutenir l'ingénierie des collectivités pour les projets de transition écologique	Renforcer les capacités locales pour accélérer la planification, le montage et la mise en œuvre des projets écologiques.	Réflexion/conception , Mise en œuvre/réalisation	Collectivités ou groupements CGCT
	Soutien aux PCAET	Soutenir les Plans climat-air-énergie territoriaux	Renforcer la planification écologique locale en soutenant les PCAET afin de réduire les émissions de GES, améliorer la qualité de l'air et adapter les territoires au changement climatique .	Réflexion/conception , Mise en œuvre/réalisation	EPCI

Tableau détaillant les principaux guichets de financement disponibles pour la planification écologique en Martinique (3/4)

Organisme	Catégorisation	Nom de l'aide	Impact attendu	Maturité requise du projet	Instances concernées
Fonds Vert	Biodiversité	Atlas de la biodiversité communale (ABC)	Produire des connaissances territorialisées pour intégrer la biodiversité dans les politiques d'aménagement.	Réflexion/conception, Mise en œuvre/réalisation	Collectivités et leurs groupements
		Réduire les pressions de la biodiversité sur le territoire	Mettre en place des actions ciblées pour réduire les facteurs de dégradation de la biodiversité.	Réflexion/conception, Mise en œuvre/réalisation	Multiples
		Protéger et restaurer les espaces naturels	Consolider les dispositifs de protection et de gestion durable pour renforcer les fonctions écologiques des milieux	Réflexion/conception, Mise en œuvre/réalisation	Multiples
Initiative Martinique Active	Prêt et garantie	Les garanties France Active	Garantie les prêts pour les TPE et les structures de l'ESS	Réflexion/conception, Mise en œuvre/réalisation	Entreprises
		Prêt d'honneur création ou développement	Prêt pour la création ou le développement de TPE et PME	Réflexion/conception, Mise en œuvre/réalisation	Entreprises
CTM	Performance environnementale	Programme Territorial pour la Maîtrise de l'Énergie (PTME)	Accompagner techniquement et financièrement les projets en faveur de la transition énergétique en Martinique	Réflexion/conception	Collectivités, entreprises associations, grand public
	Amélioration du cadre de vie	Programme Territoriale de Maîtrise des Déchets (PTMD)	Accompagner les porteurs de projets à réaliser toutes les opérations dédiées à la maîtrise des déchets et l'économie circulaire du territoire	Réflexion/conception	Collectivités, entreprises associations, organismes de recherche, établissements scolaires et universitaires
ADEME	Amélioration du cadre de vie	Développer le vélotourisme	Financer des équipements et services plébiscités par les touristes à vélo, ainsi que la réalisation d'études	Réflexion/conception, Mise en œuvre/réalisation	Office de tourisme, site touristique, restaurateur, hébergement touristique, halte fluviale, collectivité, structure représentant un itinéraire national
		AAP Projets de Recherche et Développement (R&D)	Accompagner les organismes de recherche, entreprises, associations et partenaires potentiels d'un projet R&D dans le financement de projets R&D qui ne relèvent pas des thématiques couvertes par les appels à projet de recherche de l'ADEME.	Réflexion/conception	Organismes publics et privés de recherche, universités, établissements publics, fondations et associations, collectivité, entreprises, laboratoires de recherche

Tableau détaillant les principaux guichets de financement disponibles pour la planification écologique en Martinique (4/4) – *non exhaustif*

Organisme	Catégorisation	Nom de l'aide	Impact attendu	Maturité requise du projet	Instances concernées
ADEME	Amélioration du cadre de vie	APR GRAINE – Production, valorisation des biomasses et préservation des écosystèmes	Accompagner les acteurs publics et privés vers une meilleure production, gestion et valorisation des ressources biologiques potentiellement renouvelables et des déchets organiques afin de soutenir le développement de la bioéconomie.	Réflexion/conception	Acteurs publics et privés de recherche, entreprises et équipementiers dans les secteurs concernés
Fonds EU	Amélioration du cadre de vie Amélioration du cadre de vie	Fonds européen pour le développement régional (FEDER 2021-2027)	Promouvoir la cohésion économique, sociale et territoriale entre régions en investissant dans des projets favorisant la transition énergétique, l'amélioration des infrastructures et le développement économique.	Réflexion/conception	Entreprises, associations, autorités locales et régionales, universités et centres de recherche, centres de formation
		Fonds européens agricoles pour le développement rural (FEADER 2021-2027)	Renforcer la gestion durable des ressources naturelles, les chaînes alimentaires locales et renforcer la qualité de vie dans les communautés rurales.	Réflexion/conception	Exploitations agricoles individuelles, entreprises, fondations et associations, établissements d'enseignement et de recherche agricoles, établissements publics d'expérimentation agricole, Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole
Préfecture	Amélioration du cadre de vie	Dotation d'équipements des territoires ruraux (DETR)	Financer des projets relevant des domaines économique, social et environnemental, ainsi que ceux visant le développement ou le maintien des services publics, notamment en matière d'assainissement et d'eau potable	Réflexion/conception	Communes répondant à certaines conditions démographiques et de richesse fiscale
		Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)	Accompagner les communes et les EPCI en finançant des projets engagés dans la transition écologique, la résilience sanitaire et la valorisation du patrimoine. Sont éligibles à ce soutien les initiatives portant sur la rénovation thermique, la transition énergétique et le développement des énergies renouvelables.	Réflexion/conception	Communes et leurs groupements, EPCI, pôles d'équilibre territoriaux et ruraux
Etat	Amélioration du cadre de vie	Adevenir	Financer l'installation des infrastructures de recharge en résidentiel collectif et voirie	Mise en œuvre/réalisation	Particuliers, entreprises et collectivités
Office français de la biodiversité	Amélioration du cadre de vie	Solidarité interbassines	Cofinancer des infrastructures publiques d'assainissement collectif et d'eau potable pour l'amélioration des services publics de l'eau	Réflexion/conception	Services publics d'eau et d'assainissement, maîtres d'ouvrages
		Dispositifs en faveur de la biodiversité	Cofinancer des opérations en faveur de la conservation et de la restauration de la biodiversité	Réflexion/conception, Mise en œuvre/réalisation	Collectivités

Points clés du questionnaire aux entreprises

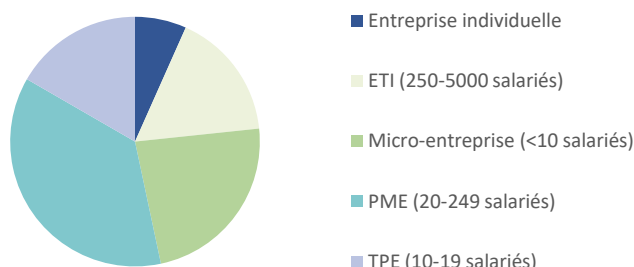
Les entreprises martiniquaises face à l'adaptation au changement climatique

Afin de compléter le diagnostic de la planification écologique territoriale avec la vision des entreprises, un questionnaire a été conçu pour donner la parole à l'ensemble des acteurs socio-économiques de l'île. Les réponses ont été récoltées **entre juin et octobre 2024**.

33 entreprises ont répondu au questionnaire. Une large majorité d'entre elles sont issues des secteurs du tourisme (dix répondants) et de **l'industrie** et de **l'artisanat** (huit répondants). Le panel de participants inclut également des entreprises du **secteur de l'énergie** et du **commerce** (trois de chaque), du BTP (deux), ainsi que des entreprises d'**audit-conseil RSE**, des **services aux entreprises**, du **transport** et de **l'industrie agro-alimentaire** (une de chaque).

Plus de la moitié **sont des microentreprises et de PME**, ce qui est représentatif du tissu entrepreneurial en Martinique.

Taille des entreprises interrogées



N.B. : Certains secteurs de l'économie martiniquaise ne sont pas représentés parmi les répondants au questionnaire, notamment les secteurs de l'éducation, de la santé, de la pêche et des technologies de l'information et de la communication (TIC). Ces domaines pourraient être inclus ultérieurement.

Tous les éléments d'analyse concernant les entreprises dans ce document présentent les résultats de l'expression des entreprises.

Les enjeux de la transition écologique dans les années à venir

- #1 **Maîtriser les coûts** : investissement initiaux, coût de la conformité réglementaire, dépenses liées aux risques environnementaux
- #2 **Adapter son offre aux nouvelles attentes du marché** : développement de nouveaux produits et services
- #3 **Mettre en conformité** : adaptation aux nouvelles réglementations environnementales.
- #4 **Maîtriser les risques climatiques** : gestion des risques liés aux changements climatiques (températures, sécheresses, événements climatiques extrêmes).

Le degré de connaissance des entreprises pour faire face aux défis de la transition écologique

1 entreprise sur 2

Se considère **largement informée** pour répondre aux défis de la transition écologique

via



Les réseaux professionnels

Les articles de presse

Les associations et la chambre du commerce

Les séminaires et conférences

Points clés du questionnaire aux entreprises

Les entreprises martiniquaises face à l'adaptation au changement climatique

Palmarès des initiatives de gouvernance et de pilotage déjà mises en œuvre par les entreprises pour faciliter la transition écologique

#1

Gouvernance environnementale : présence de comités ou équipes dédiées.

#2

Bilan carbone : calcul des émissions de GES (Scope 1, 2 et 3).

#3

Stratégie climat : intégration d'objectifs climatiques dans la stratégie globale.

#4

Suivi des émissions : utilisation d'outils et d'indicateurs de suivi.

#5

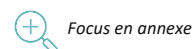
Publication de rapport environnementaux.

En ce qui concerne les entreprises qui n'ont pas encore mis en œuvre les actions mentionnées précédemment, un grand nombre d'entre elles prévoient de les instaurer dans les trois prochaines années :

- 71% ont prévu de mettre en place des outils de suivi des émissions
- 65% ont prévu de développer une stratégie climat
- 60% ont prévu de réaliser un bilan carbone
- 57% ont prévu d'établir une gouvernance environnementale.

Il est à noter que certaines actions, qui nécessitent un engagement plus approfondi, sont moins attrayantes pour les entreprises. C'est le cas par exemple de l'adhésion à des initiatives internationales sur le climat ou de la publication de rapports environnementaux exhaustifs.

Obstacles majeurs à la transition écologique selon les entreprises sondées



Focus en annexe

- **Coûts élevés** : les coûts associés à la mise en place de mesures écologiques sont un frein important.
- **Complexité et incertitude réglementaire** : les entreprises rencontrent des difficultés à naviguer dans les réglementations.
- **Manque de sensibilisation et de ressources financières** : besoin de plus de sensibilisation et de soutien financier.

Selon les entreprises interrogées, les défis à relever pour les accompagner dans la transition écologique sont triples

#1

Soutien financier et réglementaire : les entreprises ont souligné la nécessité de financements pour investir dans des technologies durables, des infrastructures et des projets de réduction des émissions.

#2

Formation et sensibilisation : il est préconisé de sensibiliser les employés, clients et fournisseurs aux enjeux environnementaux, afin de favoriser l'adoption de pratiques durables. L'importance d'une communication efficace pour mettre en avant ces initiatives écologiques est également soulignée.

#3

Développement des compétences techniques : les entreprises reconnaissent l'importance de renforcer les compétences internes et d'acquérir les moyens techniques nécessaires pour mettre en œuvre des actions durables. Cela inclut l'acquisition de nouvelles technologies et l'amélioration des processus existants.

Points clés du questionnaire

Les conséquences du changement climatique pour les entreprises martiniquaises et leurs actions d'adaptation

Vision par industrie

Conséquences perçues

Actions mises en place



Agriculture

- Changement dans les conditions de culture, entraînant une augmentation du prix des matières premières.
- Disponibilité réduite des ressources en eau.
- Augmentation des coûts énergétiques.
- Utilisation des énergies renouvelables (installation de panneaux photovoltaïques).
- Changement de chaudière (remplacement par des modèles plus efficaces).
- Isolation des bâtiments (amélioration de l'efficacité énergétique).
- Récupération de chaleur (optimisation de l'utilisation de l'énergie).
- Gestion de l'eau (mise en place de systèmes de récupération et de stockage de l'eau de pluie).
- Traitement des eaux usées (utilisation de systèmes de phytoépuration).



Industrie & artisanat

- Augmentation des coûts énergétiques.
- Usure prématurée des équipements et installations.
- Optimisation de la consommation énergétique (diagnostics de performance énergétique, sensibilisation des employés).
- Augmentation du taux de valorisation des déchets et optimisation de l'usage des matières achetées.
- Réalisation de bilans carbone et suivi des émissions (calcul des émissions de GES, utilisation d'outils et d'indicateurs de suivi).



Energie

- Rareté des intrants dans le processus de production.
- Augmentation des coûts des matières premières.
- Difficulté à pérenniser et diversifier les activités.
- Contraction du marché de consommation.
- Utilisation des énergies renouvelables (installation de panneaux photovoltaïques).
- Développement de flottes de véhicules électriques et installation de bornes de recharge.
- Innovation et développement de nouveaux produits/services (recherche et développement, utilisation de l'hydrogène).
- Réalisation de bilans carbone et suivi des émissions (calcul des émissions de GES, utilisation d'outils et d'indicateurs de suivi).
- Gestion de l'eau (récupération et réutilisation des eaux de pluie, réduction de la consommation d'eau).



Transport

- Augmentation des coûts énergétiques pour les transports.
- Besoin de réduire les émissions de gaz à effet de serre liées aux déplacements.
- Développement de flottes de véhicules électriques et installation de bornes de recharge.
- Promotion du covoiturage et du télétravail pour réduire les déplacements.
- Encouragement des mobilités douces pour les trajets courts.

Points clés du questionnaire

Les conséquences du changement climatique pour les entreprises martiniquaises et leurs actions d'adaptation

Vision par industrie

Conséquences perçues

Actions mises en place



Tourisme

- Erosion du littoral et impacts sur les établissements situés en bord de mer.
- Augmentation des cyclones et sécheresses, affectant les réservations.
- Installation de systèmes de récupération et de réutilisation des eaux de pluie.
- Mise en place de dispositifs de réduction de la consommation d'eau dans les sanitaires et les procédés industriels.
- Sensibilisation des employés et clients à l'utilisation rationnelle de l'énergie.
- Optimisation de la consommation des équipements (climatisation, équipements de bureaux, équipements industriels).
- Création de protocoles de sécurité en cas d'événements climatiques violents (cyclones).



Commerce

- Augmentation des coûts énergétiques.
- Besoin de réduire les émissions de gaz à effet de serre.
- Sensibilisation des employés et clients à l'utilisation rationnelle de l'énergie.
- Optimisation de la consommation des équipements (climatisation, équipements de bureaux, équipements industriels).
- Réalisation de bilans carbone et suivi des émissions (calcul des émissions de GES, utilisation d'outils et d'indicateurs de suivi).
- Utilisation des énergies renouvelables (installation de panneaux photovoltaïques).



Service aux entreprises

- Hausse des températures, sécheresses, événements climatiques extrêmes affectant la chaîne d'approvisionnement, les opérations et les produits/services.
- Mesures mises en place :
- Gouvernance environnementale (mise en place de comités dédiés, intégration d'objectifs climatiques dans la stratégie globale).
- Réalisation de bilans carbone et suivi des émissions (calcul des émissions de GES, utilisation d'outils et d'indicateurs de suivi).
- Sensibilisation des employés et clients à l'utilisation rationnelle de l'énergie.
- Optimisation de la consommation des équipements (climatisation, équipements de bureaux, équipements industriels).



42% des répondants ont identifié "**la gestion de l'eau**" comme un enjeu clé que leur entreprise doit prendre en compte dans le cadre de la transition écologique.

Points clés du questionnaire

Les conséquences du changement climatique pour les entreprises martiniquaises et leurs actions d'adaptation

 Points forts

Gestion et prévention des déchets :

- Valorisation des déchets : De nombreuses entreprises ont mis en place des mesures pour augmenter le taux de valorisation des déchets, tant dans les processus de fabrication qu'en externe.
- Optimisation de l'usage des matières : Les entreprises optimisent l'utilisation des matières achetées pour réduire les déchets.

Énergies renouvelables :

- Utilisation d'énergies renouvelables : Plusieurs entreprises ont adopté des sources d'énergies renouvelables et sensibilisent leurs employés et clients à leur utilisation.
- Développement de flottes de véhicules électriques : Certaines entreprises ont investi dans des flottes de véhicules électriques et l'installation de bornes de recharge.

Stratégies de réduction des émissions :

- Réalisation de bilans carbone : Un nombre significatif d'entreprises ont prévu de réaliser des bilans carbone pour mesurer et réduire leurs émissions de GES.
- Mise en place d'outils et d'indicateurs de suivi des émissions : Les entreprises mettent en place des outils pour suivre et réduire leurs émissions de GES.

 Points à accélérer

Gouvernance environnementale :

- **Adhésion à des initiatives internationales** : Peu d'entreprises adhèrent à des initiatives et accords internationaux sur le climat, tels que les Science Based Targets ou le Pacte mondial des Nations Unies.
- **Publications de rapports environnementaux** : La publication de rapports environnementaux est encore peu courante parmi les entreprises.

Gestion de l'eau :

- **Réduction de la consommation d'eau** : Peu d'entreprises ont mis en place des dispositifs pour réduire la consommation d'eau dans les procédés industriels ou dans les sanitaires.
- **Traitement des eaux** : La mise en place de systèmes de traitement des eaux est également limitée.

Sobriété foncière :

- **Limitation de l'usage du foncier** : Les actions visant à limiter l'usage du foncier, telles que la priorisation de la rénovation de bureaux et la valorisation des friches, sont peu fréquentes.
- **Renaturation des espaces** : Peu d'entreprises ont mis en place des actions de renaturation des espaces et de végétalisation des sites.

En conclusion, l'analyse du questionnaire révèle que les entreprises reconnaissent l'importance cruciale de la transition écologique et identifient plusieurs défis majeurs à relever, notamment le **besoin de soutien financier, le développement des compétences et des moyens techniques**, ainsi que la **simplification des réglementations**. Les entreprises préconisent également de **sensibiliser et de mobiliser les parties prenantes**, tout en développant des **stratégies de communication** efficaces pour promouvoir leurs initiatives écologiques.

Pour aller plus loin, il est essentiel de **mettre en place des solutions d'accompagnement** telles que des subventions, des programmes de formation, et des partenariats innovants. Ces mesures permettront aux entreprises de surmonter les obstacles actuels et de progresser de manière significative vers des pratiques plus durables et responsables, contribuant ainsi à une transition écologique réussie.

Points clés du questionnaire aux entreprises

La méthodologie du questionnaire

Le questionnaire utilisé pour cette analyse a été conçu pour **recueillir des informations détaillées sur les pratiques et les perceptions des entreprises concernant la transition écologique**. Il comprenait plusieurs types de questions pour obtenir des réponses variées et complètes.

Les questions posées incluaient des **questions ouvertes** permettant aux répondants de fournir des réponses détaillées et spécifiques, des questions à **choix multiples** pour sélectionner les options les plus pertinentes, et des **questions à échelle** pour évaluer le niveau d'implication ou de connaissance sur une **échelle de 1 à 5**.

Les thèmes abordés dans le questionnaire comprenaient le secteur d'activité, les **enjeux de la transition écologique**, les **actions mises en place** pour la gestion des déchets, l'utilisation des énergies renouvelables, la gestion de l'eau, la mobilité, et la sobriété foncière.

Les entreprises étaient également invitées à indiquer comment elles sont informées des **nouvelles réglementations** et des **actions à déployer**, ainsi que les **défis et les soutiens nécessaires** pour avancer dans la transition écologique.

Si vous représentez une entreprise et souhaitez contribuer à ce questionnaire, vous pouvez y répondre ici :

Voici la liste complète des questions posées dans le questionnaire :

- Quel est le nom de votre structure ? (Non obligatoire)
- Dans quelle commune votre structure est-elle implantée ?
- Dans quel secteur d'activité vous situez-vous ?
- Quel est votre type d'entreprise ?
- Pour votre entreprise, quel(s) est(sont) le(s) enjeu(x) de la transition écologique dans les années à venir ?
- Avez-vous connaissance de l'impact des conséquences du changement climatique sur vos activités ? Si oui, quelles sont-elles et que mettez-vous en place pour vous y adapter ?
- Vous sentez-vous suffisamment informés pour répondre aux défis de la transition écologique ? (1: Pas du tout; 2: Moyennement; 3: Complètement)
- Comment êtes-vous informé sur les nouvelles réglementations et actions à déployer au sein de votre entreprise ?
- Au sens plus large, quelles sont les pratiques mises en place au sein de votre structure ?
- Etablissement d'une gouvernance environnementale (Présence d'un comité ou d'une équipe dédiée au sujet)
- Développement d'une stratégie climat (Intégration d'objectifs climatiques dans la stratégie globale de votre entreprise)
- Réalisation d'un bilan carbone (Calcul des émissions de GES Scope 1, Scope 2 et Scope 3)
- Mise en place d'outils et d'indicateurs de suivi des émissions
- Publications de Rapport environnemental
- Adhérer à des initiatives et des accords internationaux sur le climat (Science Based Targets, Pacte mondial des Nations Unies...)
- Des pratiques non citées au-dessus sont-elles prévues d'ici les années à venir ?
- Quel est votre niveau d'implication sur cette thématique ? (1: Pas d'implication ; 5: Implication très forte)
- Quelles actions ont été mises en place sur le sujet de la gestion et prévention des déchets ?
- Pensez-vous pouvoir aller plus loin sur la mise en place d'actions ? Des actions futures sont-elles déjà prévues ? (1: Non et pas d'actions futures prévues; 2: Oui mais pas d'actions futures prévues...)
- Quel est votre niveau d'implication sur cette thématique ? (1: Pas d'implication; 5: Implication très forte)
- Quelles actions ont été mises en place sur le sujet des énergies renouvelables ?
- Pensez-vous pouvoir aller plus loin sur la mise en place d'actions ? Des actions futures sont-elles déjà envisagées ? (1: Non et pas d'actions futures envisagées; 2: Oui mais pas d'actions futures...)
- Quel est votre niveau d'implication sur cette thématique ? (1: Pas d'implication; 5: Implication très forte)
- Quelles actions ont été mises en place sur le sujet de la mobilité ?
- Pensez-vous pouvoir aller plus loin sur la mise en place d'actions ? Des actions futures sont-elles déjà envisagées ? (1: Non et pas d'actions futures envisagées; 2: Oui mais pas d'actions futures...2)
- Quel est votre niveau d'implication sur cette thématique ? (1: Pas d'implication; 5: Implication très forte)
- Quelles actions ont été mises en place sur le sujet de l'eau ?
- Pensez-vous pouvoir aller plus loin sur la mise en place d'actions ? Des actions futures sont-elles déjà envisagées ? (1: Non et pas d'actions futures envisagées; 2: Oui mais pas d'actions futures...3)
- Quel est votre niveau d'implication sur cette thématique ? (1: Pas d'implication; 5: Implication très forte)
- Quelles actions ont été mises en place sur le sujet de la sobriété foncière ?
- Pensez-vous pouvoir aller plus loin sur la mise en place d'actions ? Des actions futures sont-elles déjà envisagées ? (1: Non et pas d'actions futures envisagées; 2: Oui mais pas d'actions futures...4)
- Quels seraient les défis à relever pour pouvoir aller plus loin ? (Classez par ordre de pertinence)
- Quels types de soutien appellent les actions que vous menez ou que vous envisageriez de mener ?
- Globalement, quels sont les principaux freins vous empêchant d'avancer pleinement dans la démarche ?
- Comment avez-vous eu connaissance de ce formulaire ?
- De votre point de vue de chef d'entreprise, en quoi devrait consister la transition écologique globale à la Martinique, et que conviendrait-il de planifier ?
- Avez-vous des suggestions ou idées à partager ?
- Ces questions couvrent un large éventail de sujets liés à la transition écologique, permettant de recueillir des informations détaillées et variées sur les pratiques et les perceptions des entreprises.

Focus sur les freins cités par les entreprises pour s'adapter au changement climatique



Coûts élevés

- **Investissements initiaux** : les entreprises doivent souvent faire face à des coûts initiaux élevés pour mettre en place des technologies et des pratiques écologiques, comme l'installation de panneaux solaires ou de systèmes de récupération d'eau de pluie.
- **Retour sur investissement** : le retour sur investissement peut être long, ce qui décourage certaines entreprises à adopter des mesures écologiques.

Complexité et incertitude réglementaire

- **Réglementations changeantes** : les entreprises trouvent difficile de suivre les réglementations environnementales qui évoluent fréquemment.
- **Bureaucratie** : la complexité administrative et les démarches bureaucratiques peuvent ralentir la mise en œuvre des initiatives écologiques.

Manque de sensibilisation

- **Connaissance limitée** : certaines entreprises manquent d'informations sur les bénéfices et les méthodes de la transition écologique.
- **Formation insuffisante** : il y a un besoin de formation continue pour les employés et les dirigeants sur les pratiques durables et les nouvelles technologies.

Manque de ressources financières

- **Accès limité aux financements** : les petites et moyennes entreprises (PME) ont souvent du mal à obtenir des financements pour leurs projets écologiques.
- **Subventions et aides** : les aides financières et les subventions disponibles sont parfois insuffisantes ou difficiles à obtenir.

Technologies inadaptées

- **Disponibilité des technologies** : certaines technologies nécessaires pour la transition écologique ne sont pas encore suffisamment développées ou adaptées aux besoins spécifiques des entreprises.
- **Coûts des technologies** : même lorsque les technologies sont disponibles, leur coût peut être prohibitif pour certaines entreprises.

Manque de personnel qualifié

- **Compétences techniques** : il y a un manque de personnel ayant les compétences techniques nécessaires pour mettre en œuvre et gérer des initiatives écologiques.
- **Recrutement** : les entreprises ont des difficultés à recruter des experts en durabilité et en gestion environnementale.

Freins spécifiques par secteur

- **Industrie et artisanat** : les entreprises de ce secteur peuvent être particulièrement affectées par les coûts de mise en conformité et les investissements nécessaires pour réduire leur empreinte carbone.
- **Tourisme** : les entreprises touristiques doivent souvent faire face à des défis spécifiques liés à leur localisation et à l'impact direct des changements climatiques (par exemple, l'érosion côtière).

Résultat du questionnaire de recensement d'actions des communes

La Martinique, en tant que territoire insulaire, fait face à des défis environnementaux uniques et pressants. Les villes jouent un rôle crucial dans la transition écologique en mettant en place des actions concrètes pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, préserver la biodiversité et s'adapter aux changements climatiques. Ce document présente un état des lieux des **79 projets** soumis par les différentes communes et acteurs locaux, ainsi que les besoins en financement et en ingénierie pour mener à bien ces initiatives.

Points saillants

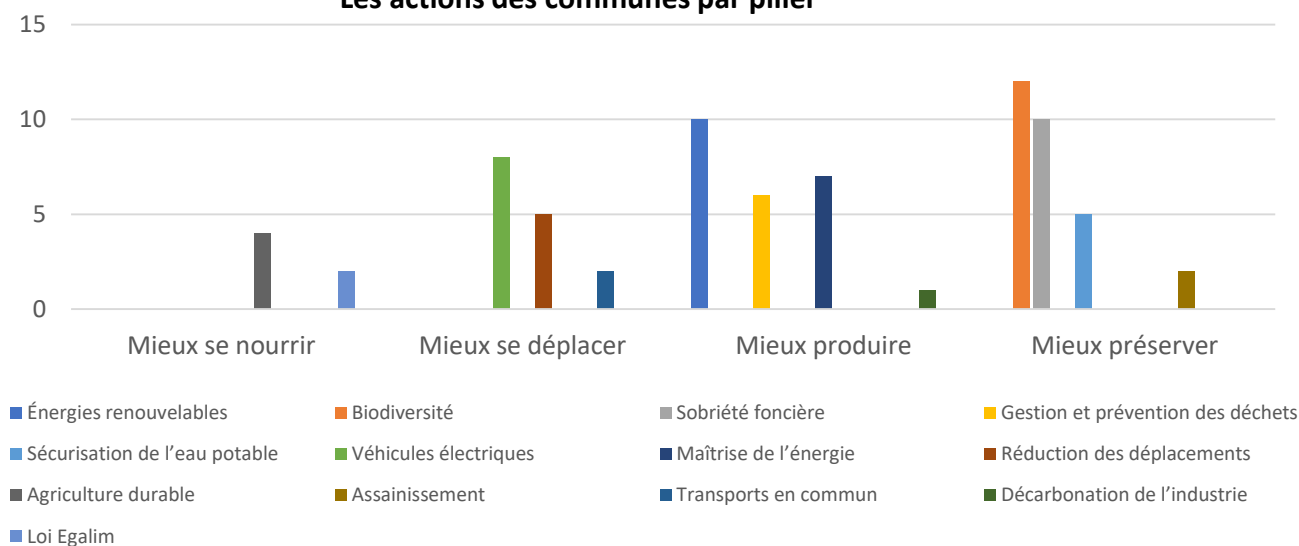
- **Diversité des projets** : Les projets soumis montrent une grande diversité, allant de la rénovation énergétique des bâtiments publics à la restauration des mangroves, en passant par l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques.
- **Partenariats Public-Privé** : De nombreux projets impliquent des partenariats entre les acteurs publics et privés, ce qui est essentiel pour la réussite des initiatives.
- **Besoins en ingénierie et financement** : Les projets nécessitent un soutien significatif en termes d'ingénierie et de financement pour être réalisés efficacement.

Principales villes répondantes

Les principales collectivités ayant répondu au questionnaire et soumis des projets incluent :

- Le Lamentin (52)
- Case-Pilote (10)
- Morne-Rouge (3)
- Saint-Pierre (1)
- EPCI

Les actions des communes par pilier



Financements nécessaires

Les projets soumis nécessitent des financements variés, allant de quelques milliers à plusieurs millions d'euros. Voici quelques exemples de besoins en financement et les guichets de financement identifiés :

- **Rénovation de l'éclairage public à Saint-Pierre** : 1 100 000 € (FEDER, FEI, EDF)
- **Programme de restauration de la mangrove au Lamentin** : 1 500 000 € (OFB, Fonds Vert, ODE)
- **Stratégie de développement solaire photovoltaïque et mobilité électrique à Morne-Rouge** : 32 000 € (ADEME, CTM)
- **Rénovation des bâtiments communaux à Case-Pilote** : 3 000 000 € (État, CTM, Fonds Vert, Europe)
- **Acquisition de véhicules électriques pour les services municipaux à Case-Pilote** : 150 000 € (État, ADEME)
- **Restauration des fonctionnalités naturelles de la rivière du Longvilliers au Lamentin** : 200 000 € (OFB, ODE)

Conclusion

Les projets soumis par les communes de la Martinique montrent une volonté claire de s'engager dans la transition écologique. Cependant, pour concrétiser ces initiatives, il est essentiel que les municipalités s'engagent davantage de manière coordonnée. Partager et s'inspirer des bonnes pratiques à l'échelle du territoire, y compris caribéen, permettra de développer des projets adaptés aux réalités locales. En renforçant la coopération et en tirant parti des expériences réussies, la Martinique pourra devenir un modèle de résilience et de durabilité pour les autres territoires insulaires.

Points forts

Des gouvernances et stratégies structurées (déchets, économie circulaire, énergie, bois)

Des gouvernances établies permettront de porter les enjeux et de mobiliser les parties prenantes.

Atteinte des objectifs de maîtrise de l'énergie

La mise en place des programmes Bâtiment Performance, le programme territorial de MDE, le plan logement outre-mer et le programme d'éclairage public performant (21 communes mobilisées) ont permis d'atteindre les objectifs.

La rénovation sur le tertiaire est déjà bien engagée (41% de logements équipés de chauffe-eau solaire) compte tenu des obligations réglementaires et doit être poursuivie. Sur le tertiaire (60% de la consommation), de plus larges efforts devraient être engagés en facilitant les projets structurants – seulement 13,9% des actions ont bénéficié aux entreprises/industries contre 20% pour les collectivités et la grande majorité pour les particuliers.

Des actions exemplaires par les entreprises, en particulier sur la performance énergétique et les EnR

Le Grand Port Maritime de la Martinique (GPMLM), et la SAMAC (aéroport) ont intégré dans leurs plans stratégiques : l'adaptation au changement climatique, des actions de performance énergétique et d'intégration d'énergies renouvelables. L'AMPI vise le verdissement de l'industrie dans le projet de « souveraineté industrielle. Le CODERUM entame une réflexion pour encourager l'usage des EnR pour ses procédés. L'appel à projets ADEME DECARB-FLASH a permis à plusieurs industriels d'accélérer l'installation de panneaux solaires et 81 entreprises ont bénéficié en 2022 du dispositif d'accompagnement à la transition écologique des réseaux consulaires CCI et CMA (diag éco-flux).

Forte mobilisation de l'ensemble des Collectivités Territoriales sur la gestion des déchets avec de multiples actions engagées

Condition nécessaire à l'atteinte des objectifs, plus de 20 communes partagent des actions pour la prévention des déchets en plus des EPCI et également des actions de verbalisation.

Développement de l'OTTEE sur les flux de déchets/matières

L'OTTEE doit continuer à se développer pour fournir des données clés au développement de la filière.

Points à accélérer

Accélérer le développement des énergies renouvelables

De nombreuses barrières doivent être levées pour atteindre les nouveaux objectifs (à confirmer) : les difficultés administratives pour la réalisation des raccordements et des procédures, l'accès aux données d'études et de diagnostic du territoire. Les zones d'accélération des EnR doivent être définies ainsi que le schéma de raccordement.

A noter les projets d'implantation de ferme solaire au François, la mise en place de panneaux sur les bâtiments publics au Robert et l'inauguration de centrales avec bornes de recharge à Fort-de-France. La CTM a mis en place un groupe de travail pour redynamiser la filière.

Adresser l'augmentation des quantités de déchets

Malgré l'action actuelle, les quantités augmentent drastiquement. Les comportements doivent évoluer.

Accélérer l'engagement des entreprises sur la maîtrise de l'énergie, la gestion des gaz fluorés, la logistique durable et les produits bois

La gestion des gaz fluorés est extrêmement peu mature. La filière bois émerge progressivement. Sur la performance énergétique la mobilisation est encore faible dans le tertiaire. Sur les déchets, il est possible de réaliser des diagnostics de flux (CACEM).

20% des flux routiers de l'île sont le fait de poids lourds et de VUL. La mise en œuvre d'une logistique durable nécessite une vision d'ensemble. C'est l'objet du programme Interlud porté par Cap Nord, avec une attention sur les aires de livraisons et les flux sur la base de projections qui pourraient être répliquées au centre et au Sud. Fort de France réalise également une étude. La cyclo-logistique qui émerge dans certaines entreprises (La Poste, initiative privée au Lamentin) peut également être un levier. Enfin, le report modal des flux de carrières pourrait être envisagé.

Développer la coopération régionale sur les déchets et l'énergie

Devant le coût du transport des matières et des déchets, une coopération régionale peut être une opportunité. Sur le sujet de l'énergie, ce levier peut être utilisé pour des échanges commerciaux mais aussi pour contribuer à la résilience du territoire.

Accélérer la formation aux métiers de l'énergie, du bâtiment et de la logistique durable, de la forêt et du bois et de la mobilité

Point clé de l'embarquement des entreprises, la formation doit être accélérée sur ces sujets nouveaux en intégrant les spécificités de la Martinique.

MIEUX Se déplacer
Actions

Priorité: Organiser un système de transport performant pour réduire la part de la voiture particulière

Points forts

Diagnostic de mobilité réalisé sur l'ensemble du territoire avec l'ensemble des acteurs, partagé en janvier 2024

Donne des orientations claires pour le territoire dans le cadre d'une gouvernance mise en route

Développement des infrastructures de recharge de véhicules électrique en cohérence avec les objectifs

Le retour des collectivités montre la satisfaction vis-à-vis de l'action engagée et nombre de projets d'équipements en témoigne (douze communes).

Plus de 3000 véhicules alternatifs sur le territoire à date, 62% de la flotte de la CACEM, des systèmes de recharge solaire à Fort-de-France, une borne ultra-rapide au Lamentin.

L'AVERE met en place des actions de formation et de promotion avec en particulier des programmes d'engagement.

L'Ademe œuvre également au travers d'aides sur les diagnostics de flotte notamment.

Martinique Transport acquiert progressivement des bus hybrides et réfléchit à l'intégration de navettes maritimes hydrogène.

Exemplarité du port et de l'aéroport

Chacune des entités a intégré dans son plan stratégique l'adaptation au changement climatique et des actions pour favoriser l'intermodalité.

Points à accélérer

Massifier les transports : le transport public (dont navettes maritimes) et intermodalité, en particulier les aménagements piétons

L'atteinte des objectifs environnementaux, sociaux et économiques ne peut se faire qu'en réduisant l'usage de la voiture particulière. Un taux d'usage du transport public encore faible (9%) avec pour cible potentiellement 25% à 2030.

Les premiers investissements du TCSP ont été réalisés, des extensions doivent être faites et l'offre de bus a été revue mais des lignes doivent être revues, tout comme sur les navettes maritimes.

De multiples initiatives de sécurisation des aménagements piétons (dix communes) et d'aménagement de l'intermodalité (Schéma intercommunal des mobilités actives de Cap Nord en développement) mais qu'il reste à amplifier.

Améliorer la communication (communes/usagers) en utilisant le digital notamment

Les pratiques restent centrées sur la voiture et la fiabilité des transports est régulièrement mise à l'épreuve. Les outils de communications et de relation avec les usagers sont encore trop faibles pour donner confiance à la fois aux usagers et aux parties prenantes pouvant contribuer à développer les usages.

Embarquer les établissements scolaires et les entreprises pour réduire le besoin en transport en capitalisant sur les actions des collectivités territoriales

Le transport des élèves et les trajets professionnels sont les principales sources d'embouteillages mais aussi un coût pour tous. Un nécessaire travail est à engager pour favoriser le report modal et la réduction des déplacements en incitant les entreprises à réaliser leur plan de mobilité par exemple.

Il est nécessaire de capitaliser sur les nombreuses actions de covoiturages existantes (huit communes recensées, CACEM, plan de mobilité de l'administration de Cap Nord) à la fois pour structurer et gérer le covoiturage.

Développer les outils de connaissance des mobilités

Les investissements ne peuvent atteindre leurs résultats sans une connaissance fine des pratiques de mobilités. Les outils de connaissance doivent être améliorés. Les enquête EMC2 et le modèle multimodal des déplacements doivent être mis en place.

MIEUX Se nourrir
Actions

Priorité : Améliorer la soutenabilité de l'alimentation des martiniquais de la graine à l'assiette

Points forts

Mise en place d'actions d'éducation alimentaire (équilibre de l'assiette, gaspillage, qualité des produits)

On recense sur l'ensemble du territoire de nombreuses actions d'éducation alimentaire (introduction de repas végétariens dans les programmes de restauration collective, sensibilisations autour du gaspillage alimentaire) portées par les acteurs locaux.

Parmi les actions déployées sur le territoire, on trouve l'École des Caramboles (CACEM), ainsi que des jardins potagers et fruitiers qui ont vu le jour dans les cours d'écoles du Lamentin et de Grand'Rivière. De plus, au Vauclin, un jardin pédagogique est en cours de création en mitoyenneté avec le collège de la ville.

Réduction de l'utilisation des phytosanitaires par les collectivités

La quantité de substances actives vendues en Martinique a diminué de 43% entre 2015 et 2020. Un témoignage encourageant des efforts collectifs, mais il reste du chemin à parcourir pour atteindre l'objectif fixé à une réduction de 50% de l'usage des phytosanitaires.

Treize collectivités, dont deux intercommunalités, ont signé la charte d'entretien des espaces publics (CEEP) leur permettant d'être labellisées zéro phyto. La FREDON accompagne les communes dans l'organisation de sessions de formation pour l'abandon de l'usage des phytosanitaires (135 personnes formées).

Les réseaux de fermes permettent d'accélérer la mise en place de pratiques agricoles innovantes pour réduire l'utilisation des phytosanitaires.

Les réseaux des fermes DEPHY se sont structurés dans les filières canne et banane dès 2012. Des projets de développement de la filière banane AB (Projet BANABIO) et des projets d'expérimentations sur les semences MADIN'BIOSEM ont également vu le jour.

Points à accélérer

Améliorer l'attractivité des filières d'agriculture et d'élevage

Ces filières peinent à attirer de nouveaux entrants et à retenir les talents, ce qui pourrait mener à une pénurie de main-d'œuvre qualifiée dans le futur.

Développer la structuration et l'accompagnement des filières

Le soutien en ingénierie pour accéder aux aides financières et au foncier reste insuffisant, entravant la capacité des agriculteurs à s'installer et à se développer

Il n'existe pas encore de réseaux d'entraide à l'image du réseau de ferme DEPHY sur l'ensemble des filières agricoles.

Renforcer de la gouvernance territoriale

Si la mise en place des projets alimentaires territoriaux (PAT) est une première étape, les initiatives de coordination entre les différents PAT manquent de cohérence et d'efficacité, limitant les possibilités de synergie et de soutien mutuel entre les régions.

La CTM et Espace Sud sont les plus avancés dans la rédaction et la mise en place de leurs PAT. Seuls 33% des établissements de restauration sont inscrits sur la plateforme Ma Cantine. Un pilotage resserré permettrait un meilleur engagement des acteurs.

Anticiper l'adaptation aux changements climatiques

Une meilleure connaissance des risques et des impacts du changement climatique permettrait d'anticiper sereinement les évolutions à venir pour que les filières n'en pâtissent pas.

Une étude a été initialisée par l'Institut technique tropical.

MIEUX Préserver
Actions

Améliorer la connaissance de la biodiversité pour mieux lutter efficacement contre les pressions, restaurer et adapter

Points forts

Protection des zones de captage

Les efforts pour protéger les zones de captage d'eau en Martinique constituent une priorité pour garantir la durabilité des ressources en eau. Cela passe notamment par les Plans de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE), que l'ensemble des EPCI martiniquais se sont appropriés.

Sur les 36 captages en services en 2017, 26 disposent d'un arrêté de déclaration d'utilité public (DUP)

Mise à disposition d'outils d'aide à la décision publique sur l'eau

L'Office de l'Eau a développé un modèle de gestion de la ressource en eau (MGR) pour soutenir la prise de décision publique en matière de gestion de l'eau, en consolidant des scénarios prospectifs jusqu'à 2050 et 2100. Ces scénarios offrent également une base scientifique pour sensibiliser et mobiliser les acteurs locaux autour des enjeux de l'eau.

Le MGR propose 12 scénarios sur la base d'un modèle pluridisciplinaire qui croise données hydrologique hydrauliques et économique.

Les conclusions sont accessibles [ici](#)

Structuration d'une gouvernance dédiée

Des instances de gouvernances ont été mises en place sur certains sujets afin de garantir la cohérence de l'action entre les acteurs des écosystèmes. C'est le cas sur l'eau avec le Comité de l'Eau et de la Biodiversité qui rédige le SDAGE, mais aussi, plus récemment sur la forêt avec le PRFB.

Le PRFB pose un cadre pour la collaboration des acteurs de l'écosystème sylvestre dans l'objectif de gérer durablement les ressources forestières locales tout en préservant la biodiversité unique de l'île. En alignant les pratiques forestières avec les objectifs environnementaux, le PRFB contribue à la lutte contre le changement climatique et à la protection des écosystèmes martiniquais

Points à accélérer

Améliorer les rendements du réseau et diversifier les ressources

L'efficacité du réseau de distribution d'eau permettrait de répondre de manière durable aux besoins croissants de la population et de l'industrie. La diversification des sources d'eau est également cruciale pour réduire la dépendance aux sources traditionnelles, potentiellement vulnérables aux changements climatiques.

En 2024, 94% de l'eau brute pour l'alimentation en eau potable provient des rivières alors que le MGR prévoit une baisse de 26% du débit des cours d'eau naturels en 2055 (par rapport à 2020).

L'utilisation du MGR doit être amplifiée dans la conception de politique publiques.

Mettre en conformité l'assainissement collectif

Des investissements et des rénovations sont nécessaires pour garantir que le traitement des eaux usées soit effectué de manière efficace et écologiquement responsable.

Approfondir la connaissance de la forêt martiniquaise

Une meilleure compréhension de la composition, de la structure et de la dynamique des forêts locales permettra d'identifier les espèces végétales et animales, d'évaluer leur état de santé et de détecter les menaces potentielles. Ces informations sont indispensables pour élaborer des plans de gestion efficaces

Le PRFB prévoit l'élaboration d'un protocole et d'un plan d'action pour la réalisation d'un inventaire forestier et biodiversité en 2025-2026 porté par l'IGN et l'ONF.

Il est crucial d'adapter les pratiques de gestion forestière pour renforcer la résilience de ces écosystèmes. Cela inclut la sélection de variétés d'arbres plus résistantes aux conditions climatiques extrêmes, la restauration des zones dégradées et la mise en place de corridors écologiques pour faciliter la migration des espèces.

Points forts et points faibles par thématique

MIEUX Préserver
Actions

Améliorer la connaissance de la biodiversité pour mieux lutter efficacement contre les pressions, restaurer et adapter

Points forts

Régulation des constructions et gestion urbaine

L'introduction d'objectifs de régulation des constructions dans les Plans Locaux de l'Habitat (PLH) et les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) a permis de contrôler le développement urbain, protégeant les espaces naturels et limitant l'étalement urbain.

Plus de 10 communes ont pris des mesures dans leur PLU

Lutte Contre les Espèces Exotiques Envahissantes (EEE)

Les actions de lutte contre les espèces exotiques envahissantes déployées sur le territoire à l'image de la campagne contre les iguanes communs, ont posés les premiers jalons de l'action de protection des espèces endémiques.

La brigade de lutte contre les EEE du PNRM a mobilisé 12 personnes pendant 2 ans. Ces actions sont couteuses en ressources humaines et financières. Pour aller plus loin et plus efficacement, un plan de lutte contre les EEE est à l'étude.

Renforcement des outils de protection de la biodiversité

L'arsenal d'outils de protection de la biodiversité a été considérablement renforcé. La mise en application effective des mesures existantes ainsi que la création de nouvelles zones protégées (comme la réserve naturelle du Prêcheur) ont amélioré la conservation de la biodiversité martiniquaise.

Plus de 10 communes ont pris des mesures de protection dans leur PLU. De nombreux projets sont en cours de création : une aire de protection de biotope au quartier Montagne du Vauclin, un projet de réserve naturelle régionale de Génipa pour classer la baie de Génipa (1 200 hectares), et la protection de zones humides, notamment la Grande Rivière sur la commune du même nom.

Points à accélérer

Maintenir la vocation agricole du foncier

Les terres agricoles, en plus de leur rôle essentiel dans la production alimentaire locale, constituent des habitats précieux pour de nombreuses espèces végétales et animales endémiques. Protéger ces espaces de l'urbanisation et de l'artificialisation pour une agriculture respectueuse de l'environnement peut contribuer à maintenir la fertilité des sols et la qualité des ressources en eau, renforçant ainsi la durabilité et la biodiversité de l'île.

6 communes ont pris des mesures en s'appuyant sur les outils à disposition : zones agricoles protégée (ZAP), périmètre de protection des espaces agricoles et naturels (PAENP) ou encore espace naturel sensible dans le cadre du Plan régional de l'agriculture durable (PRAD).

Approfondir la connaissance de la biodiversité

Une meilleure connaissance de la biodiversité, notamment des espèces exotiques envahissantes (EEE) et la réalisation d'un inventaire forestier complet, sont indispensables pour la mise en œuvre de stratégies de conservation efficaces. De la même manière, la connaissance du trait de côte et de son évolution est nécessaire pour

Projet d'un atlas de la biodiversité communale à Fort-de-France

Définir une stratégie régionale biodiversité avec une gouvernance propre

Une traduction de la SNB au niveau régional, permettrait de mobiliser les acteurs locaux, de mutualiser les ressources et de mettre en place des actions efficaces et durables pour préserver la richesse naturelle de la région.

Un diagnostic a été réalisé dans l'objectif de lancer une SRB, il est aujourd'hui en attente de validation.

Faciliter l'accès aux financements et ressources

Dans un contexte de démultiplication des sources de financement, afin de mettre en œuvre et d'accélérer les solutions existantes, il faut améliorer l'ingénierie financière qui permettrait une meilleure allocation des fonds et des ressources disponibles.

Sensibiliser les acteurs locaux à la biodiversité

Des campagnes d'information et de formation ciblées doivent être mises en place pour démontrer les bénéfices économiques, écologiques et sociaux de la préservation de la biodiversité. Encourager la participation active de tous les acteurs, par des actions concrètes et locales, permettrait de renforcer l'engagement collectif et de susciter des initiatives durables.

La nomenclature du tableau Excel de plan d'action

Plan d'action remonté par les groupes de travail

Dernière mise à
jour : juillet 2025

Description générale : Ce document présente le plan d'action élaboré par les groupes de travail thématiques et transverses. Il vise à structurer et prioriser les projets identifiés pour répondre aux objectifs de la COP de la planification écologique en Martinique.

La structure de ce tableau est issue du Secrétariat Général à la Planification écologique et a vocation à être respectée afin d'en

Familles →	Evaluation	Identification	Gouvernance	Temporalité	Critères de réussite	Financement et ingénierie
#critères →	6	5	6	3	1	10

Zoom sur les critères d'évaluation de l'impact, du niveau de complétude & priorité des projets

Priorisation des projets	Définition
P1 - Complet	Projets avec toutes les informations essentielles renseignées (titre, description, porteur, parties prenantes, jalon clé, budget).
P1 - À compléter	Projets bien définis mais nécessitant des informations supplémentaires pour être complets. Les binômes ou porteurs seront sollicités afin de compléter ces informations, s'ils les possèdent
P1- Pré-projet	Projets pertinents mais pas suffisamment détaillés, à conserver pour un développement ultérieur.

Intensité de l'impact du type d'impact	Type d'impact	Définition
1	Connaissance	Actions visant à améliorer la compréhension et la sensibilisation sur des sujets spécifiques. Cela inclut la recherche, la collecte de données, la formation et la diffusion d'informations pour informer et éduquer les parties prenantes.
1	Accompagnement	Actions visant à fournir un soutien technique, administratif ou logistique aux parties prenantes. Cela peut inclure la formation, le conseil, l'assistance technique, et le soutien à la mise en œuvre des projets.
2	Norme	Actions visant à établir, réviser ou appliquer des normes et des réglementations. Cela peut inclure la création de nouvelles normes environnementales, la mise à jour des codes de construction, ou l'application de réglementations existantes.
2	Gouvernance	Initiatives visant à améliorer la gestion, la coordination et la prise de décision au sein des organisations et entre les parties prenantes. Cela peut inclure la mise en place de structures de gouvernance, la définition de rôles et de responsabilités, et l'amélioration des processus décisionnels.
2	Incitation financière	Mesures financières destinées à encourager des comportements ou des investissements spécifiques. Cela peut inclure des subventions, des crédits d'impôt, des prêts à taux réduit, ou d'autres formes de soutien financier pour promouvoir des actions alignées avec les objectifs du plan d'action.
3	Actifs propres	Actions visant à gérer et à optimiser les actifs détenus par les organisations. Cela peut inclure la gestion des ressources naturelles, l'entretien des infrastructures existantes, et l'optimisation de l'utilisation des actifs pour maximiser leur efficacité et leur durabilité.
3	Infrastructure	Projets impliquant la construction, la rénovation ou l'amélioration d'infrastructures physiques. Cela peut inclure des installations de traitement des eaux, des réseaux de transport, des bâtiments publics, etc.

La nomenclature du tableau de plan d'action

Les indicateurs COP adressés :

En fonction de la thématique concernée, chaque groupe de travail adresse des indicateurs COP prioritaires, tels que présentés en synthèse de la COP#2. Le document est disponible ici : <https://www.martinique.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/La-planification-ecologique-COP/COP-2-Synthese-du-diagnostic-de-la-planification-ecologique>.

Secteur	Indicateur COP
Agriculture	Part d'obligations légales respectées dans la restauration collective
	Part de produits Egalim
	Part de SAU en Bio et HVE
	Pourcentage d'usage de phytosanitaires
Biodiversité	Part des forêts privées >20ha équipées d'un plan de gestion simple
	Nombre de points noirs prioritaires identifiés
	Stabilisation du nombre d'espèces exotiques envahissantes
Déchets	Volumes de DMA à gérer
	Volumes mis en décharge
	Volumes biodéchets collectés
	Taux de valorisation des DNDNI
	Nombre de recycleries
Eau	Taux de protection des captages d'eau potable
	Rendement des réseaux d'eau potable
	Conformité de l'assainissement collectif et non-collectif
	Surface desservies par les ressources alternatives aux captages en rivière (forage, REUT,...)
Energie	Part des EnR dans production électricité
	Volume d'électricité économisée
	Volume de mobilité terrestre économisée
Sobriété foncière	Consommation d'espace
Tous	Complétude des livrables et présentation des résultats Indicateur à créer
Transport	Part des déplacements en voiture
	Part des déplacements en transport en commun
	Part des déplacements en modes actifs
	Consommation énergétique pour la mobilité terrestre
	Indicateur secondaire : Occupation des véhicules

Les périmètres géographiques concernés :

Intensité de l'impact géographique	Périmètre géographique
2	Communal Intercommunal
3	Martinique Caraïbéen National

Intensité de l'impact : Calculée en multipliant le facteur de pondération du type d'action et du périmètre géographique.

Contenu de l'onglet "Analyses"

Cet onglet vise à effectuer des analyses quantitatives sur le plan d'action, afin de donner à voir la répartition des actions par thématique, par type de projet, les principaux porteurs de projets, les budgets associés, etc.